HAL
open science

Licence professionnelle Métiers du commerce international

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du commerce international. 2018, Université Paris Descartes. hceres-02028347

HAL Id: hceres-02028347

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028347v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Domaine Droit, économie, gestion

ComUE Université Sorbonne Paris Cité

Université Paris 13
Université Paris Descartes
Université Paris Diderot

Incluant les éléments spécifiques à l'Université Paris Descartes

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 24/09/2018

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

Alexandre Bonduelle, Nicolas Chaigneau, Benoît Grasser, Emmanuel Guiselin, co-présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION

Le domaine *Droit, économie, gestion* (DEG) du site Université Sorbonne Paris Cité (USPC) comprend une gamme diversifiée de 52 formations couvrant les sciences juridiques et politiques, les sciences économiques et les sciences de gestion, portées majoritairement par les établissements de Paris 13 (27 formations), de Paris Descartes (24 formations), et de façon marginale par Paris Diderot (2 formations). Le domaine DEG compte 7 licences, 17 mentions de master, et 28 licences professionnelles (LP) qui représentent ainsi plus de la moitié des formations proposées.

En sciences juridiques et politiques, deux licences mention *Droit* (à Paris 13 et Paris Descartes) et une licence mention *Science politique* (Paris 13) s'articulent à huit mentions de master :

- *Droit* et *Science politique* à Paris 13 ;
- *Droit privé*, *Droit notarial*, *Droit des affaires*, *Droit public*, *Droit de la santé* et *Histoire du droit* à Paris Descartes.

L'offre de formation aux niveaux licence et master est complétée par une LP *Métiers du notariat* (Paris 13).

En sciences économiques et de gestion, l'offre de formation est plus étoffée, en particulier en sciences de gestion et au niveau LP. Quatre licences générales (*Économie et gestion* et *Administration économique et sociale* à Paris 13, *Économie et gestion* à Paris Descartes, et *Économie* parcours *Sciences économiques et sociales* à Paris Diderot) débouchent sur neuf mentions de master : *Analyse et politique économique* cohabilitatée entre Paris 13 et Paris Diderot ; *Comptabilité, contrôle, audit* à Paris 13 ; *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA) à Paris Descartes ; *Contrôle de gestion et audit organisationnel* cohabilitée entre Paris 13 et Paris Descartes ; *Économie (Économie de la santé)* à Paris Descartes ; *Économie de l'entreprise et des marchés* à Paris 13 ; *Management* à Paris Descartes ; *Métiers des études, du conseil et de l'intervention* (MECI) à Paris Diderot ; *Monnaie, banque, finance, assurance* cohabilitée entre Paris 13 et Paris Descartes ;

Cette offre de formation licence et master est complétée par 27 LP conduisant toutes à des métiers variés de la gestion des entreprises et des organisations ; parmi elles, les premières citées ci-dessous coexistent dans les offres de formation de Paris Descartes et de Paris 13, tandis que deux autres (*Intervention sociale : accompagnement social ; Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable*) font l'objet d'une cohabilitation entre Paris 13 et Paris Descartes :

- 16 LP à Paris 13 : *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Management des activités commerciales* ; *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* ; *Sécurité des biens et des personnes* ; *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi* ; *Management et gestion des organisations* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : Comptabilité et paie* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable* (cohabilitée avec Paris Descartes) ; *Métiers de l'entrepreneuriat* ; *Métiers du marketing opérationnel* ; *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* ; *Intervention sociale : accompagnement social* (cohabilitée avec Paris Descartes) ;
- et 13 LP à Paris Descartes : *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Management des activités commerciales* ; *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ; Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable* (cohabilitée avec Paris 13) ; *Sécurité des biens et des personnes* ; *Métiers de la GRH : assistant* ; *Intervention sociale : accompagnement social* (cohabilitée avec Paris 13) ; *Gestion des structures sanitaires et sociales* ; *Métiers du commerce international* ; *E-commerce et marketing numérique* ; *Métiers du tourisme : conception des produits touristiques* ; *Services à la personne*.

Les formations licence et master du domaine DEG sont réparties principalement dans deux champs de formation proposés par USPC :

- *Droit, Sciences politiques* (Paris Descartes / Paris 13) ;
- *Economie, finance, gestion* (Paris Descartes / Paris Diderot / Paris 13).

Tandis que les LP sont regroupées en un champ *Technologies sciences sociétés* proposé par USPC avec les autres LP de leur établissement (Paris Descartes / Paris 13).

Enfin, les avis et analyses d'ensemble qui suivent ne portent que sur les offres de formation du domaine DEG respectivement de Paris Descartes et de Paris 13, l'offre de formation dans le domaine DEG de Paris Diderot ne comportant que deux formations.

Ce document contient :

- l'analyse globale des formations du domaine DEG pour l'Université Paris 13 ;
- l'analyse globale des formations du domaine DEG pour l'Université Paris Descartes ;
- les fiches d'évaluation des formations du domaine DEG de l'Université Paris Descartes.

UNIVERSITÉ PARIS 13

Le domaine *Droit, économie et gestion* de l'Université Paris 13 comprend 27 formations (4 licences, 7 masters et 16 LP) relevant des sciences juridiques et politiques, économiques et de gestion,

En sciences juridiques et politiques, l'offre comporte deux licences (*Droit* ; *Science politique*) et deux mentions correspondantes de master (*Droit* ; *Science politique*), auxquelles s'ajoute une LP *Métiers du notariat*.

En sciences économiques et de gestion, l'offre est structurée autour de deux licences (*Économie et gestion* et *Administration économique et sociale*) et de cinq mentions de master (*Analyse et politique économique* ; *Economie de l'entreprise et des marchés* ; *Monnaie, banque, finance, assurance* (cohabilité avec Paris Descartes) ; *Comptabilité, contrôle, audit* ; *Contrôle de gestion et audit organisationnel*). S'y ajoutent 15 LP relevant toutes de la gestion des entreprises et des organisations : *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Management des activités commerciales* ; *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* ; *Sécurité des biens et des personnes* ; *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi ; Management et gestion des organisations* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable* ; *Métiers de l'entrepreneuriat* ; *Métiers du marketing opérationnel* ; *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement*.

Les formations sont portées par cinq des neuf composantes de l'Université, réparties sur quatre sites géographiques : l'IUT de Villetaneuse, l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit, sciences politiques et sociales (à Villetaneuse) et l'UFR de sciences économiques et de gestion (à Villetaneuse et à Argenteuil), l'IUT de Bobigny et l'IUT de Saint-Denis.

AVIS GLOBAL

Potentiel d'affichage stratégique

L'absence d'un document de présentation du champ ne permet pas la délivrance d'un avis éclairé dans des conditions optimales. Il reste que les éléments pour justifier la pertinence comme la potentialité d'un domaine de formations *Droit, économie, gestion* s'avèrent difficilement contestables en raison de la diversité des filières proposées et des ressources humaines affectées comme de la prise en compte du territoire et de son tissu socio-économique. Il resterait à construire plus résolument cette logique de champ qui sache dépasser une certaine juxtaposition des formations corrélée de surcroît à celle des composantes concernées au risque de passer à côté de mutualisations croisées potentiellement fructueuses.

Inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation

Le domaine *Droit, économie, gestion* s'inscrit pleinement dans la politique de l'établissement et de ses orientations stratégiques en affichant des priorités en concordance avec ces dernières. Qu'il s'agisse du rôle d'ascension sociale, de la professionnalisation ou de la prise de conscience d'une faiblesse en matière de relations internationales comme de l'innovation pédagogique, le domaine ne détonne pas au regard de l'établissement. Celui-ci n'hésite pas à mettre en avant les réussites du domaine tels le master *Analyse et politique économique* ou le développement significatif de l'alternance. En revanche, certains points forts soulignés par l'établissement ne sont pas toujours valorisés dans les dossiers formation du domaine à l'exemple du double cursus *Droit-économie* ou de la double diplomation licence (*Droit* ou *Administration économique et sociale* - AES) - diplôme d'État *Assistant de service social* tout juste évoqués. Ce sentiment de décalage né de la lecture des dossiers remontés (dossier global Université Paris 13, dossiers formation) gagnerait à être corrigé sauf à entretenir l'idée d'une différence de perception au sein même de l'établissement.

Pertinence et cohérence propre de l'ensemble

L'examen de la pertinence et de la cohérence propre de l'ensemble se heurte à la même limite que celle déjà signalée au sujet du potentiel d'affichage stratégique : en l'état (du moins à la lumière des documents mis à disposition du Hcéres), la cohérence de l'ensemble se dessine en creux, à travers l'image qui résulte de la juxtaposition de formations qui ont en commun un certain nombre de caractéristiques (au-delà du fait de relever naturellement d'une habilitation dans le domaine droit-économie-gestion) et d'atouts. Les dénominateurs communs les plus marquants – et qui constituent la seule base à partir de laquelle la cohérence de l'ensemble peut être pointée – sont un positionnement souvent clair et pertinent dans l'environnement académique et socio-économique immédiat ainsi que, dans l'ensemble, la volonté d'offrir aux étudiants des projets de formation qui accordent une large part à tout ce qui relève de la professionnalisation des études et se situe au plus près des réalités professionnelles qu'auront à connaître les diplômés (le nombre important de licences professionnelles dans le domaine n'est naturellement pas étranger à ce constat). En dehors de ces éléments, il règne, dans plusieurs registres essentiels qui pourraient contribuer à renforcer la cohérence de l'ensemble (comme la qualité de l'adossement à la recherche ou bien encore l'ouverture à l'international), une grande hétérogénéité entre les différentes formations. Cela tient en partie au fait que celles-ci sont portées par des composantes ayant chacune des spécificités et/ou des cultures disciplinaires propres, mais aussi, et surtout, par l'absence de dispositifs de coordination qui, déployés sur tout le domaine, permettraient sans doute d'améliorer l'homogénéité d'un ensemble qui renvoie, à ce stade, l'image d'une mosaïque.

Capacité de coordination et/ou de mutualisations à l'intérieur de l'ensemble des formations

De fait, il n'existe pour l'heure aucun dispositif permettant une réelle coordination des actions conduites par les différentes composantes et équipes pédagogiques impliquées dans les formations du domaine. Certes, ces actions et les différentes initiatives qui les sous-tendent font, au sein de l'établissement, l'objet d'un examen de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) sous l'égide d'un service d'appui, le SEVE (service des études et de la vie étudiante). Ce mode d'organisation permet en principe que soient mises en œuvre des pratiques et des actions de formation communes à l'échelle de l'Université, en lien avec les priorités affichées par celle-ci. Toutefois, la cohérence d'ensemble qui peut en résulter tient uniquement à la qualité de la coordination qui s'établit entre chaque UFR ou institut pris isolément et la direction de l'Université, et non à celle – inexistante ou bien passée sous silence - qui pourrait s'instaurer entre les différentes composantes qui portent les formations du domaine. Pallier ce manque semble d'autant plus nécessaire que certains points de fragilité présentés dans la suite de ce rapport réclameraient sans doute une telle coordination propre (interne) au domaine. On peut penser, à titre d'exemple, aux difficultés patentes rencontrées par les licences pour améliorer la réussite des étudiants, qui pourraient être au moins en partie atténuées dans le cas de certains étudiants grâce à un travail commun (entre les deux UFR et les trois IUT du domaine) permettant de mieux articuler les licences professionnelles et les licences générales, et d'élargir ainsi les possibilités de poursuite d'études des secondes vers les premières.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalités des formations

Les objectifs scientifiques et professionnels sont globalement bien identifiés et explicités. Les LP et masters développent clairement le volet des débouchés professionnels alors que, logiquement, les licences mettent davantage l'accent sur les poursuites d'études. Certaines LP affichent néanmoins comme objectif assumé une poursuite d'études guère compatible avec leur vocation d'intégration immédiate dans le monde du travail. Par ailleurs, certaines licences demeurent peu lisibles quant à leurs poursuites d'études (ainsi la licence *Science politique*) sans que cela soit compensé par une insertion professionnelle constatée en dépit de métiers affichés (licence *AES*). L'adéquation entre connaissances et compétences attendues dans le domaine de formation et les emplois susceptibles d'être occupés s'avère pour l'essentiel satisfaite sauf à mentionner dans certaines LP un surdimensionnement des fonctions visées au regard du niveau de diplôme conduisant d'autant plus à encourager la contestable poursuite d'études précitée.

Positionnement des formations dans l'environnement

Dans l'ensemble, les formations du domaine présentent un positionnement satisfaisant tant au niveau local, régional que national. Si de prime abord, la concurrence peut potentiellement exister, particulièrement à l'échelle régionale de par la richesse de l'offre découlant d'un tissu somme toute dense de l'enseignement supérieur en Île-de-France, l'importance du vivier d'étudiants alliée à un rôle souligné de promotion sociale, le tout conforté par l'ouverture de parcours se voulant complémentaires, justifient en règle générale l'existence des formations sauf à souligner notamment la difficulté de la filière science politique à convaincre de son utilité au sein de l'établissement à en juger par les moyens alloués.

Les formations bénéficient d'un adossement recherche à des degrés toutefois variables, le minimum étant l'intervention d'enseignants-chercheurs rattachés à des équipes de recherche (au demeurant pas toujours précisées), concernant principalement les licences générales et LP, le maximum consistant en une formation à la recherche ou par la recherche qu'atteste le plus souvent la rédaction d'un mémoire encadrée par des séminaires d'initiation à la recherche, plus communément prévu au niveau master. Encore qu'il faille relever une certaine diversité, particulièrement pour les masters où la vocation professionnalisante affichée conduit parfois à négliger (dans la formation et/ou dans les données fournies par le dossier) ce volet recherche pourtant indispensable à ce niveau d'études à l'instar du master *Monnaie banque finance assurance*.

L'environnement socio-économique des formations compte de nombreuses institutions et partenaires économiques quoique dans une mesure inégale tenant aux finalités des diplômes, les LP et masters ayant plus vocation à l'intégration immédiate dans la vie professionnelle que les licences où l'articulation avec cet environnement se cantonne à des enseignements prodigués par des professionnels. Les partenariats peuvent être formalisés avec des acteurs institutionnels de poids du secteur professionnel pertinent (à l'exemple de la filière juridique ou du master *Comptabilité contrôle audit*) mais ils sont encore trop souvent diffus et informels, y compris au sein de licences pourtant professionnelles, voire inexistants ou non mentionnés dans d'autres cas (à l'image des LP *Qualité hygiène sécurité santé environnement* ; *Métiers de l'entrepreneuriat*, *Management et gestion des organisations*).

La coopération à l'international révèle une indéniable disparité. Usuellement faible dans les LP dénotant une absence d'échanges internationaux, cette coopération est davantage présente dans les licences et masters sans dissiper pour autant une impression de fragilité : elle se résume en effet le plus souvent à une mobilité entrante modeste, aux outils proposés (à défaut d'être toujours mobilisés) par les services centraux référents de l'Université (dispositif Erasmus) et à l'opportunité de stages réalisés à l'étranger en n'omettant pas quelques délocalisations, au reste peu renseignées. La prise de conscience de cette insuffisance existe et des efforts sont entrepris pour encourager la mobilité sortante, à l'instar de la filière juridique ayant conclu de nombreuses conventions de partenariats avec les universités étrangères ou le master *Analyse et politique économique* internationalisé dans son fonctionnement.

Organisation pédagogique des formations

Les formations connaissent une structure conforme aux attendus et notamment à la spécialisation progressive en licence où s'opère une montée en puissance des disciplines phares de la mention sans négliger les enseignements complémentaires et d'ouverture alors que les masters adoptent le plus souvent une première année faisant office de tronc commun, sans s'interdire pour autant des parcours préfigurant la spécialisation clairement affichée en deuxième année. Les modalités d'enseignement empruntent généralement le modèle classique du présentiel (cours magistraux et travaux dirigés) alors que les LP et nombre de masters mettent en œuvre la formule de l'alternance déclinée en apprentissage et/ou en contrats de professionnalisation selon des modalités à l'hétérogénéité notable mais dictée par l'impératif d'adaptation aux attentes des partenaires professionnels. Si les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ou professionnels (VAE/VAP) sont bien répertoriés dans la plupart des formations, les données fournies, pour le moins sommaires, ne permettent pas en revanche d'en jauger la réelle portée.

La professionnalisation est prise en compte par l'ensemble des formations nonobstant l'inévitable contraste engendré par la typologie des diplômes. Ainsi les LP s'avèrent pleinement engagées dans cette démarche qu'attestent les dispositifs d'alternance, au premier rang desquels l'apprentissage (qu'il serait judicieux d'étendre davantage), le stage long, le projet tuteuré et les procédés de suivi (du livret objectivant le tutorat à l'appui fourni par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou toute autre structure du même type). Cependant, les licences demeurent nettement en retrait tant dans l'affichage de modules de préprofessionnalisation que dans l'opportunité d'effectuer des stages, rarement prévus (si ce n'est en troisième année), au surplus, exceptionnellement obligatoires. Par ailleurs, les masters tendent à reproduire une césure entre la première année, prorogeant le modèle de licence et la carence corrélative du stage et une deuxième année (exception faite du parcours recherche), intégrant la professionnalisation, matérialisée

par le stage à durée variable de deux à six mois selon les cas (les masters ouverts à l'apprentissage sur les deux années du cycle échappent à cet écueil). Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), quoique non toujours actualisées, n'appellent pas de remarques particulières. La place de la recherche demeure sans surprise secondaire dans les licences et LP à l'opposé des masters même si les données fournies peuvent apparaître à l'occasion succinctes, à l'image du mémoire dont la teneur n'est pas toujours clarifiée, variant entre exercice assumé de recherche et rapport densifié de stage.

La pédagogie fait appel au numérique, mais sur un mode trop souvent mineur, par l'usage standardisé de l'espace numérique de travail (ENT), de la plateforme *Moodle*. Certaines LP vont plus loin en proposant des *serious game* ou la prise en mains de logiciels professionnels (LP *Métiers du notariat*). Quelques formations ne reculent pas devant l'innovation pédagogique comme la pédagogie inversée proposée dans certaines LP ou la mise en situation réelle tels les procès simulés du master *Droit*.

L'ouverture internationale des formations reste singulièrement perfectible : outre la faible mobilité étudiante susmentionnée, tout juste estompée par le dispositif *Erasmus mundus*, l'enseignement des langues privilégiant l'anglais, jusqu'à le monopoliser, et les quelques cours clairsemés professés en ladite langue, corroborent le constat.

Pilotage des formations

De manière générale, les équipes pédagogiques constituées pour mettre en œuvre et animer les formations sont, du point de vue de la composition disciplinaire, bien équilibrées et en harmonie avec les objectifs pédagogiques affichés. En outre, dans leur majorité, ces équipes accordent une place satisfaisante aux intervenants issus du monde socio-économique, tant en nombre que s'agissant des volumes horaires d'enseignement qui sont confiés à ces derniers. Au-delà de ce constat d'ensemble, on observe toutefois quelques situations particulières dans lesquelles apparaissent des déséquilibres prononcés qui nécessiteraient sans doute une certaine vigilance. Ainsi, dans certaines licences professionnelles, du fait de la présence en grande nombre d'intervenants provenant du monde professionnel, la place qui revient aux enseignants-chercheurs au sein des équipes pédagogiques est réellement trop réduite pour garantir une pleine maîtrise du pilotage, par l'Université, des formations concernées. C'est le cas notamment des licences professionnelles *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ou encore *Métiers du marketing opérationnel* qui, toutes, intègrent peu, voire très peu, d'universitaires dans leur équipe. A l'inverse, quelques, rares toutefois, licences professionnelles mobilisent un nombre d'intervenants des milieux socio-économiques parfois tout juste suffisant au regard des finalités de ce type de formation en matière d'insertion professionnelle. Les mentions de masters du regroupement examiné ici sont quant à elles globalement épargnées par de tels déséquilibres. Enfin, on peut regretter que, faute de précisions à propos des fonctions et métiers exercés par les intervenants extérieurs mobilisés dans les équipes pédagogiques, il soit souvent difficile de déterminer si ceux-ci disposent réellement d'une expérience professionnelle qui corresponde aux débouchés des diplômes proposés.

En matière de pilotage opérationnel, les formations concernées s'appuient toutes sur l'existence de conseils de perfectionnement dont la généralisation à l'échelle de l'Université est présentée par celle-ci comme un point fort de sa politique de formation. Dans leur grande majorité, ces conseils semblent se réunir une à deux fois par an. Reste que, bien souvent, les informations disponibles quant à la composition, les attributions et le mode de fonctionnement concret de ces conseils sont bien trop imprécises pour que l'on soit en mesure de déterminer si ceux-ci constituent réellement un levier efficace en matière d'animation et d'amélioration des formations (et ce d'autant plus que les comptes rendus de ces conseils ne sont que très rarement versés aux dossiers d'autoévaluation des formations). On ignore ainsi la plupart du temps si les étudiants prennent part, comme il se doit, à ces conseils, alors même que ces derniers sont censés jouer un rôle central en matière d'analyse des résultats de l'évaluation des enseignements. Dans certaines formations, la composition communiquée indique clairement que ces étudiants ne sont pas associés aux réunions de ces conseils (cela concerne en particulier les licences professionnelles *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi* ; *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* ; *Métiers de l'entrepreneuriat* et *Métiers du marketing opérationnel*). Par ailleurs, en master, on peut s'étonner que le conseil de perfectionnement soit rarement déployé à l'échelle des mentions (chaque parcours ayant son conseil en propre). Au-delà, et quel que soit le niveau de diplôme concerné, il règne, s'agissant du rôle concret dévolu aux conseils de perfectionnement, un certain flou qui, s'il ne constitue en rien le symptôme d'une animation insuffisamment active des formations, laisse cependant planer un doute quant à l'importance qui leur est accordée en matière de pilotage. Le bilan est également mitigé pour ce qui concerne les dispositifs déployés dans le domaine de l'évaluation des enseignements. En la matière, les pratiques d'une formation à l'autre semblent très diverses, certaines équipes réalisant leur propre enquête, d'autres s'en remettant aux résultats de l'évaluation des enseignements conduite, à l'échelle de l'établissement, par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'Université. Il s'ensuit une forte hétérogénéité du contenu des questionnaires adressés aux

étudiants (qui vont d'un simple questionnaire d'évaluation du diplôme à une évaluation circonstanciée matière par matière) et, très logiquement, de la qualité des analyses qu'il est possible de retirer de ces enquêtes.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont pour leur part à la fois détaillées, claires, et bien adaptées aux spécificités des différents niveaux de formation (le contrôle continu intégral est ainsi prédominant dans les licences professionnelles, les licences et les masters associant pour leur part des examens terminaux au contrôle continu). En revanche, bien souvent, le suivi de l'acquisition des connaissances et compétences reste à l'évidence embryonnaire, faute, pour les équipes pédagogiques, de pouvoir disposer d'un outil mis en place par l'établissement (du type portefeuille d'expérience et de compétences). Ce point de fragilité ne touche pas cependant les formations en alternance qui peuvent, comme il se doit, s'appuyer sur des livrets de suivi des alternants. Enfin, on observe que, selon les formations et les niveaux de diplômes, les mesures instaurées pour identifier les étudiants en difficulté et proposer à ces derniers une aide à la réussite varie très sensiblement (ce qui peut sembler surprenant compte tenu du fait que l'établissement, dans son dossier d'autoévaluation, fait de la question de la réussite un enjeu essentiel). Des dispositifs d'aide à la réussite sont parfois mis en œuvre en premier cycle (par exemple en licence *Economie et gestion* où un parcours de mise à niveau au premier semestre de la première année de licence (L1) permet aux étudiants de renforcer leurs connaissances en mathématiques, en expression écrite et en anglais), mais on peut regretter leur absence dans certaines mentions (par exemple *Science Politique*), ou bien leur efficacité parfois trop réduite au regard des taux de réussite souvent faibles dans les différentes premières années de licence. Ces dispositifs semblent également peu présents dans les licences professionnelles, ce qui peut s'expliquer par les résultats constatés en matière de réussite au diplôme, souvent tout à fait satisfaisants.

Résultats constatés

Analysée à l'aune de l'évolution des effectifs inscrits, et à l'échelle de l'ensemble du champ, l'attractivité des diplômes proposés est indéniable. Un nombre significatif de formations voient en effet leurs effectifs augmenter ces dernières années, avec des variations naturellement plus ou moins prononcées selon les cas. Toutefois, derrière ce constat général, se dissimulent quelques situations qui révèlent des points de fragilité. En premier cycle, la licence connaît ainsi, depuis 2012, des baisses importantes d'effectifs en deuxième et troisième années qui n'ont pu être qu'en partie enrayées par un recrutement extérieur plus important (sur l'ensemble de la période considérée, les effectifs en troisième année ont ainsi diminué de près de 40 %). La licence *Science politique* affiche pour sa part des effectifs réellement faibles en deuxième et troisième années, du fait, notamment, d'une déperdition importante au terme de la première année qui interroge. Dans leur grande majorité, les licences professionnelles accueillent quant à elles des effectifs conformes à ce à quoi l'on peut s'attendre pour ce type de formations. Certaines, cependant, sont affectées par des fluctuations d'effectifs assez conséquentes, sans que l'on parvienne à en cerner véritablement les motifs (rentrent dans cette catégorie les licences professionnelles *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* et *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle*). D'autres, encore, souffrent à l'évidence d'un problème d'attractivité si l'on s'en tient à l'évolution des inscriptions (c'est le cas des licences professionnelles *Management et gestion des organisations* et *Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable*). Enfin, deux des sept mentions de masters du domaine (*Droit* et *Economie de l'entreprise et des marchés*) sont également caractérisées, en première année, par une lente érosion des effectifs qui pourrait légitimement constituer une source d'inquiétude. Naturellement, compte tenu du périmètre important du domaine évalué, on ne peut être surpris de repérer ici et là des évolutions d'effectifs s'écartant de la tendance positive qui se dégage de l'ensemble. Il n'en demeure pas moins que les cas évoqués ici – en particulier en licence – apparaissent suffisamment sérieux pour justifier que leur soit apportée une attention toute particulière.

A certains égards, le bilan qui émerge de l'analyse des taux de réussite des étudiants est de même nature. Dans l'ensemble, les formations du domaine peuvent se prévaloir de taux de réussite tout à fait satisfaisants, et même parfois excellents pour ce qui est de quelques licences professionnelles à l'issue desquelles près de 95 % des étudiants – et parfois, certaines années, 100 % - valident le diplôme (on peut citer ici le cas des licences professionnelles *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* ; *Métiers du notariat* ; *Sécurité des biens et des personnes*). De nouveau, cependant, le cycle licence affiche des résultats qui viennent en partie obscurcir cette vue d'ensemble. La licence *Administration économique et sociale* et la licence *Droit* enregistrent en effet, en première année, des taux de réussite vraiment très faibles et, corrélativement, des taux d'abandon très importants. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il semble que les efforts réalisés jusqu'à présent pour favoriser la réussite des étudiants en première année de licence n'ont produit que peu d'effets. On en veut pour preuve l'exemple offert par la licence *Economie et gestion* où, en dépit de la mise en place d'un parcours de mise à niveau, le taux de réussite a diminué, certes faiblement, et le taux d'abandon augmenté. Il faut toutefois faire remarquer ici les difficultés rencontrées en matière de réussite des étudiants tiennent en grande partie à des éléments qui échappent à la maîtrise des

équipes pédagogiques, comme le fait, par exemple, que de nombreux étudiants doivent exercer un emploi pour financer leurs études.

Le suivi des diplômés repose essentiellement sur les enquêtes réalisées par l'OVE de l'Université, enquêtes qui sont ensuite transmises aux responsables de composantes et de formations. Comme l'indique l'établissement lui-même, les résultats collectés sont souvent imprécis ou incomplets du fait, principalement, des difficultés rencontrées pour obtenir un taux de réponse significatif de la part des étudiants, diplômés ou non, qui ont quitté l'université (difficultés qui affectent tout particulièrement les licences). En conséquence, si la volonté d'assurer un suivi du devenir des étudiants le plus rigoureux possible ne saurait être remise en cause, la procédure de collecte des informations mise en œuvre pour cela produit des résultats d'une qualité extrêmement variable d'une formation à l'autre (au point qu'un état des lieux circonstancié conduirait à dresser ici un inventaire sans doute trop long). L'hétérogénéité qui en résulte est d'autant plus grande que, pour des raisons qui se comprennent parfaitement, certaines équipes pédagogiques ont pris le parti de compléter les enquêtes de l'OVE par des dispositifs de suivi adossés aux réseaux et à des associations du type « bureau des étudiants ». Les résultats obtenus en pareil cas laissent à penser que le développement, à grande échelle, d'un réseau d'anciens étudiants du domaine serait sans doute d'une grande aide pour résoudre en partie les difficultés rencontrées pour obtenir des taux de réponse significatifs.

Ces difficultés n'empêchent pas pour autant la plupart des formations de disposer d'informations suffisamment précises pour mesurer l'insertion professionnelle des diplômés. De manière générale, celle-ci se situe à des niveaux satisfaisants (au sens où ceux-ci sont conformes à ce qu'il est de coutume d'observer dans les formations du domaine *Droit, économie, gestion*). C'est le cas pour la majorité des mentions de masters et d'un peu plus de la moitié des licences professionnelles du champ (étant entendu que, dans certains cas, l'information disponible ne permet pas de se prononcer pour des raisons déjà évoquées). Plus d'un tiers des licences professionnelles présentent toutefois des taux d'insertion professionnelle qui paraissent réellement faibles pour ce type de formation, ainsi que, parfois, des fonctions occupées par les diplômés dont l'adéquation avec les métiers visés est faible. Ces faibles taux d'insertion s'expliquent manifestement bien souvent par des taux de poursuite d'études bien trop élevés, atteignant même 70 %, pour des diplômes dont la visée principale est une insertion professionnelle immédiate. Il y a sans doute là matière à s'interroger sur le positionnement et les finalités des formations concernées, même si, dans certains cas, la faiblesse des taux de réponse des diplômés aux enquêtes de suivi fait planer un doute sur la réalité de l'ampleur du problème. Enfin, les masters enregistrent un nombre très faible de poursuite en doctorat.

POINTS D'ATTENTION

Comme cela a déjà été évoqué, les difficultés rencontrées par les licences du domaine en matière de réussite des étudiants semblent suffisamment importantes pour qu'y soit accordée une vigilance toute particulière. Toutes les licences sont en effet affectées par des taux d'abandon élevés au cours de la première année (dont certains sont même en augmentation). Il s'ensuit très logiquement des baisses d'effectifs très conséquentes à l'entrée de la deuxième année, au point que le nombre d'inscrits en devient parfois vraiment réduit. Si l'on comprend très bien qu'il y a une limite - notamment en termes de moyens humains et financiers – au déploiement d'une aide à la réussite renforcée en première année, il n'en demeure pas moins qu'une réflexion approfondie sur les facteurs principaux de l'abandon en première année (selon les profils des bacheliers, ou encore selon les disciplines proposées) permettrait sans doute de mettre en œuvre des actions très ciblées à destination de certains étudiants (seule la licence *Economie et gestion* semble s'être engagée dans cette voie).

Le positionnement de quelques licences professionnelles fait quant à lui également question, soit parce que celles-ci enregistrent des baisses d'effectifs, soit en raison de faibles taux d'insertion professionnelle consécutifs à des poursuites d'études trop importantes. Il conviendrait en particulier de s'interroger sur les raisons qui expliquent de tels taux de poursuite d'études, *a fortiori* si celle-ci s'effectue dans un master du domaine, afin de déterminer, notamment, si cela résulte de l'absence de perspective d'insertion professionnelle au sortir de la licence, ou bien de contenus et d'objectifs de formation qui s'écartent de ce qu'est la finalité d'une licence professionnelle.

Dans un autre registre, la dimension internationale du domaine, clairement déficiente, et d'ailleurs lucidement diagnostiquée, justifierait une action résolue, transcendant les périmètres étriqués des composantes, à l'échelle certainement de l'établissement mais d'abord d'un véritable champ de formation assumé tel quel.

Enfin, quelques formations nécessitent une vigilance particulière. C'est notamment le cas de la filière science politique (licence et master). La restructuration de celle-ci est certes engagée, notamment en master, mais il conviendrait de repenser le positionnement au sein de la politique de formation de l'établissement et de s'interroger sur l'attractivité, ce faisant sur les objectifs assignés, au regard d'une préoccupante dégradation des effectifs. La licence professionnelle *Management et gestion des organisations* souffre pour sa part de nombreuses fragilités (faible attractivité, forte poursuite d'études, absence de partenariats professionnels, existence de formations concurrentes), au point de conduire à s'interroger sur la pertinence de ses objectifs de formation et ses perspectives de développement. Enfin, on se doit d'attirer ici l'attention sur le cas de deux licences professionnelles – *Métiers de l'entrepreneuriat* et *Métiers du marketing opérationnel* - qui ont en commun, non seulement de n'afficher aucun partenariat socio-économique dans le secteur d'insertion visé, mais aussi de ne faire état d'aucunes données en matière d'insertion professionnelle des diplômés (ce qui est pour le moins étonnant s'agissant de ce type de formation et constitue un point faible de grande importance).

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Le domaine *Droit, économie, gestion* de l'Université Paris Descartes comprend 24 formations (2 licences, 10 masters et 13 licences professionnelles-LP) relevant des sciences juridiques, économiques et de gestion, la dominante santé de l'université permettant des déclinaisons dans l'un et l'autre de ces domaines, tant au niveau des licences générales qu'au niveau de certaines mentions de master.

En sciences juridiques, l'offre est composée d'une licence mention *Droit* et de six mentions de master : *Droit privé* ; *Droit notarial* ; *Droit des affaires* ; *Droit public* ; *Droit de la santé* ; *Histoire du droit*. Elle ne comporte pas de licence professionnelle.

En sciences économiques et de gestion, les formations sont structurées autour d'une licence générale *Économie gestion*, de deux masters en *économie (Monnaie, banque, finance, assurance* cohabilité avec l'Université Paris 13 et *Économie de la santé*), de deux masters en gestion (*Management* et *Comptabilité, contrôle, audit* (*CCA*)), et de treize LP en gestion (*Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; *Management des activités commerciales* ; *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle* ; *Sécurité des biens et des personnes* ; *Métiers de la GRH : assistant* ; *Intervention sociale : accompagnement social* (cohabilitée avec l'Université Paris 13) ; *Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable* (cohabilitée avec l'Université Paris 13) *; Gestion des structures sanitaires et sociales* ; *Métiers du commerce international* ; *E-commerce et marketing numérique* ; *Métiers du tourisme : conception des produits touristiques* ; *Services à la personne*, cette dernière LP n'ayant ouvert qu'à la rentrée 2017 et n'étant donc pas concernée par la présente évaluation.

Pour l'essentiel, les formations sont ouvertes à des publics de formation initiale classique ; elles sont parfois ouvertes à des publics de formation continue ou à l'apprentissage. En ce qui concerne plus spécifiquement les LP, elles sont fréquemment proposées en alternance (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation), et souvent ouvertes à la formation continue (avec toutefois des effectifs plus réduits).

Les formations sont proposées par la Faculté de droit et par l'Institut universitaire de technologie (IUT) Paris Descartes, cette dernière composante portant l'essentiel des licences professionnelles.

AVIS GLOBAL

L'inscription dans la politique de l'établissement en matière de formation

Université pluridisciplinaire se définissant comme « l'Université des sciences de l'homme et de la santé », Paris Descartes, pour le domaine Droit, économie, gestion, a su tirer parti de cette dominante santé pour valoriser plusieurs formations (parcours bi-diplômant *Droit-santé* de la licence *Droit*, parcours bi-diplômant *Économie-gestion/Sciences pour la santé* pour la licence *Économie-gestion,* master *Droit de la santé*, master *Économie de la santé)*. Il existe également des interactions possibles à l'intérieur du domaine, avec en particulier un parcours bi-diplômant de licence *Droit – économie - gestion*. Les LP sont groupées autour de thématiques identifiées, comme les activités du secteur sanitaire et social (3 LP), les activités commerciales (4 LP), et les activités bancaires (2 LP). Deux LP ont des positionnements plus isolés (LP *Gestion des ressources humaines* et LP *Sécurité des biens et des personnes*).

L'attractivité de la plupart des formations, les taux de réussite et l'insertion professionnelle des diplômés – même si cette dernière pourrait être mieux suivie et s'avère très insuffisante dans le cas de certaines LP – montrent une bonne inscription des formations dans la politique de l'établissement.

La pertinence et la cohérence propres de l'ensemble

L'offre de formation apparaît globalement cohérente. Elle est valorisée par une transversalité bienvenue, dont les parcours bi-diplômants de niveau licence portent témoignage.

Cette cohérence se vérifie pour les formations en sciences juridiques, dont la situation paraît satisfaisante, y compris dans les déclinaisons internationales proposées (délocalisations ; adossement international du

master *Droit de la santé*...). Pour autant, au niveau master, certaines spécialités pourraient être repositionnées (par exemple la spécialité *Droit et gestion bancaire du patrimoine* du master *Droit privé*).

Concernant les formations en sciences économiques et de gestion, le master *Économie de la santé,* du fait de la faiblesse de ses effectifs et sa structure pédagogique, interroge sur son positionnement. L'absence d'un département dédié en économie et gestion au sein de la Faculté de droit représente un handicap en termes de lisibilité. Par ailleurs, certaines mentions, spécialités ou parcours, de licence ou de master, sont portées par l'IUT (par exemple le master *CCA*), ce qui se traduit par un adossement insuffisant à la recherche. Pour ces formations, le déficit en termes d'enseignants-chercheurs, notamment en sciences de gestion, constitue une autre source de fragilité. La grande majorité des LP sont portées par les départements *Carrières sociales*, *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA) et *Techniques de commercialisation* (TC) de l'IUT Paris Descartes, et correspondent à leurs domaines d'expertise respectifs. *A contrario*, le portage de la LP *Métiers du tourisme* par la Faculté de droit interroge, compte tenu de l'importance des enseignements en management dans cette formation.

Le potentiel d'affichage stratégique

Certaines formations bénéficient d'un ancrage solide au sein du domaine. Elles ont su tisser des liens étroits avec le milieu professionnel et, plus largement, avec le milieu socio-économique. Tel est le cas notamment des LP et de plusieurs mentions de master, aussi bien en droit qu'en gestion. Les liens se traduisent par l'intervention significative des professionnels dans l'offre de formation – au risque, parfois, d'un déséquilibre de l'équipe pédagogique –, par des partenariats souvent institutionnalisés et par la participation fréquente de professionnels aux conseils de perfectionnement. Pour d'autres formations, les liens avec le milieu socio-économique sont moins établis.

L'ouverture et le développement à l'international revêtent des formes diverses : délocalisations, double-licence, mobilités enseignante et étudiante, adossement à des laboratoires d'institutions universitaires étrangères... Généralement de qualité, ils ont toutefois une intensité variable suivant les formations. Plusieurs formations proposent à leurs étudiants de passer des certifications en anglais. Certaines formations intègrent les langues étrangères dans les cours de spécialité, parfois en dispensant ces cours en anglais (LP *Management des activités commerciales* par exemple), parfois en intégrant la dimension interculturelle. La LP *Management international appliqué au développement durable* s'appuie sur des partenariats académiques pour développer des échanges internationaux.

L'environnement recherche des formations apparaît dans l'ensemble solide au niveau master, comme en témoignent les différents laboratoires d'adossement labellisés. Le lien des LP à la recherche est très inégal. Dans certains cas, les équipes pédagogiques comptent un nombre satisfaisant d'enseignants-chercheurs, parfois très impliqués sur des thématiques d'enseignement en lien avec leurs domaines de recherche ; dans d'autres cas, ce nombre est anormalement faible (LP *Management des activités commerciales*, LP *Assurance, banque, finance : supports opérationnels*).

La capacité de coordination et/ou de mutualisation(s) à l'intérieur de l'ensemble des formations

Il existe une bonne coordination entre le niveau licence générale et le niveau master, avec de fortes poursuites d'études (près de 95 %) en particulier au sein de l'Université Paris Descartes (environ 75 % des étudiants poursuivent en droit et 60 % en gestion à Paris Descartes, ce qui peut s'expliquer par la diversité des mentions de master en droit plus importante qu'en gestion). En revanche, la liaison est souvent faible, voire inexistante, entre les deuxièmes années de licence (L2) et les LP. La progressivité des parcours et la mutualisation sont globalement satisfaisante. Cependant, on observe peu de collaborations entre LP parfois voisines.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité des formations

Dans leur ensemble, les formations du domaine *Droit, économie, gestion* de l'Université Paris Descartes exposent clairement les connaissances attendues et les compétences personnelles et professionnelles correspondantes. Les débouchés (professionnels ou poursuite d'études) sont clairement identifiés. Les enseignements proposés sont bien adaptés aux objectifs scientifiques et professionnels poursuivis. La finalité professionnelle des LP est avérée par le choix fréquent de l'alternance, la forte place de l'apprentissage, la présence des professionnels, les contenus pédagogiques, etc.

Les objectifs des formations délocalisées sont bien renseignés (licences *Droit* et *Économie et gestion*, master *Droit des affaires*, spécialité *Droit du développement durable* du master *Droit public*, master *Économie de la santé* délocalisés à Abu Dhabi). Ces formations sont comparables à celles proposées par l'établissement tout en étant adaptées en fonction des spécificités locales. Une convention a été passée avec l'Université de La Réunion depuis la rentrée 2017 pour la LP *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative, et socioculturelle*.

Cependant, les objectifs de certaines formations mériteraient d'être précisés ou font apparaître quelques incohérences :

- l'objectif affiché de professionnalisation des LP est contredit par le nombre important des poursuites d'études en master, même s'il s'agit souvent de masters réalisés en alternance à la demande des entreprises d'accueil ;
- la LP *Sécurité des biens et des personnes* s'appuie sur un nombre d'heures de formation insuffisant ;
- la LP *Métiers du tourisme – conception de produits* vise des métiers proches d'un niveau master, et les compétences visées par cette LP ne sont pas clairement définies ;
- le master *Économie de la santé* comporte une forte mutualisation (première année - M1 et deuxième année - M2) avec la spécialité *Risque, assurance, décision* (RAD) du master *Monnaie, banque, assurance, décision* de l'Université Paris 13, ce qui laisse à penser qu'il s'agit plutôt d'un parcours de cette mention ;
- la diversité des parcours visés par le master *Management* entraîne un manque de lisibilité.

Positionnement des formations dans l'environnement

Les licences *Droit* et *Économie et gestion* prennent place dans un environnement fortement concurrentiel, sans nuire à leur attractivité. Certains parcours bi-diplômants (*Droit – économie - gestion* ; *Droit - santé*) sont intéressants. Les LP se justifient pleinement, soit par une spécificité leur donnant une plus-value indéniable, soit parce que le bassin d'emploi est à très fort potentiel. Les LP correspondent à la demande des entreprises et des collectivités grâce à des partenariats nombreux, actifs et pertinents. Les masters sont aussi soumis à un environnement concurrentiel fort dans le domaine juridique (spécialement les mentions *Droit privé*, *Droit notarial* et *Droit des affaires*), mais aussi en gestion (masters *Management* et *CCA*).

Les liens avec le milieu socio-économique sont souvent importants et se traduisent par des interventions de professionnels et des partenariats avec divers organismes, institutions ou entreprises (masters *CCA*, *Droit des affaires*, *Droit notarial*, *Droit public*, *Droit de la santé*). À l'inverse, certaines formations doivent plus développer ces liens (masters *Droit privé*, *Histoire du droit* et *Management*, principalement). Concernant les licences, les liens avec le tissu socio-économique sont plus développés pour la licence *Droit*, qui bénéficie de nombreux partenaires, que pour la licence *Économie et gestion.* En ce qui concerne les LP, les nombreux partenariats professionnels se manifestent à travers les interventions pédagogiques prises en charge par les professionnels, mais aussi à travers une association étroite à la définition et à l'actualisation des contenus pédagogiques en fonction des transformations des métiers. Cependant, ces LP fonctionnent le plus souvent sans lien particulier avec l'offre de formation locale (pas de passerelle L2/LP).

Au niveau master, les liens avec la recherche sont satisfaisants. Ils se manifestent essentiellement par l'adossement à des laboratoires de recherche, le plus souvent Équipes d'Accueil. Ils se traduisent aussi par la participation des étudiants à des colloques (par exemple masters *Droit privé* et *Droit public*). Cependant, l'adossement à la recherche est très faible pour le master *CCA* : il y a certes une initiation à la recherche sous forme de cours de méthodologie permettant d'aborder la réalisation d'un mémoire, mais les intervenants sont essentiellement des professionnels et des enseignants de l'IUT ou de lycée, et la dimension théorique de la formation n'est pas mise en exergue. Pour les LP, l'implication des enseignants-chercheurs est très inégale d'une formation à l'autre et il serait enrichissant d'inclure plus de travaux issus de la recherche, notamment sur la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), le *e*-commerce, l'impact du numérique, etc.

L'ouverture à l'international pour les licences *Droit* et *Économie et gestion* se fait grâce à une délocalisation à Abu Dhabi et, pour la licence *Droit*, à un partenariat avec l'Université de Turin (double diplôme). Cependant, si de nombreux accords de coopération ont été passés, notamment dans le cadre d'Erasmus, la mobilité internationale des étudiants de licence est relativement faible. Pour les masters, l'ouverture à l'international est satisfaisante : elle se traduit par la mobilité des étudiants, notamment via Erasmus, par la délocalisation de certaines spécialités à Abu Dhabi, mais aussi par des partenariats avec des institutions d'autres pays (par exemple, le Brésil, l'Argentine et le Canada pour le master *Droit privé*). Dans l'ensemble, il existe très peu de

collaborations et de mobilités à l'international au niveau des LP, ce qui s'explique du fait de l'alternance. Néanmoins, l'intérêt pour certaines formations de développer la dimension internationale est évident.

Organisation pédagogique des formations

L'organisation pédagogique de la majorité des formations repose sur la spécialisation progressive des étudiants. C'est le cas pour les licences générales, organisées autour de semestres de tronc commun permettant une orientation des étudiants vers les parcours de L3, ainsi que pour la majorité des formations de master : le M1 a pour objectif de consolider les connaissances conceptuelles et techniques et conduit à une spécialisation en M2 clairement identifiée. C'est également le cas pour les LP, avec l'enseignement des fondamentaux suivis de mises en pratique (projets, stages ou périodes en entreprise).

La professionnalisation est mise en œuvre la plupart du temps à travers des stages (d'un à six mois). Toutefois, ils demeurent encore facultatifs en licence *Droit*, pour deux des parcours de la licence *Économie et gestion* (*Économie et gestion des entreprises*, *Gestion des ressources humaines dans les organisations*), ainsi qu'en première année de certains masters de droit. L'apprentissage constitue un autre levier de professionnalisation, mais peu de masters sont ouverts à l'alternance (à l'exception du master *CCA* ; de la spécialité *Ingénierie des ressources humaines* du master *Management*, des spécialités *Droit et gestion du patrimoine* et *Droit des activités numériques* de la mention *Droit privé*, des spécialités *Droit des industries et des produits de santé* et *Santé, prévoyance et protection sociale* de la mention *Droit de la santé*). La professionnalisation se fait aussi par l'intervention de professionnels dans les enseignements ; au niveau licence générale et LP d'unités d'enseignement contribuant à la construction des compétences professionnelles et pré professionnelles (ateliers CV, projets tuteurés...) ; pour les formations de droit, de modalités pédagogiques basées sur des mises en situation (clinique juridique, exercices d'arbitrage, de négociation, exercices d'éloquence, approche par projet, quiz...) et enfin par la large place faite à l'alternance et à l'apprentissage en LP.

La même diversité d'approche se traduit sur la place accordée au numérique au-delà de l'ENT (espace numérique de travail). Certaines formations, comme la licence *Économie et gestion,* ont commencé à généraliser la mise en ligne des cours ; le master *Management* a ainsi mis en place un module d'*e learning* pour les langues étrangères. Certaines LP commencent à développer un usage plus ambitieux des outils numériques (deux LP liées au commerce et la LP *Métiers de la GRH*). Au regard du label « Grande école numérique » de l'IUT de Paris Descartes, il serait intéressant de mieux intégrer les enjeux du numérique en fort développement dans certains secteurs d'activité (métiers de la GRH, Assurance banque finance, Commerce et Tourisme).

La place de la recherche, dans certaines formations, se réduit à l'intervention des enseignants-chercheurs, en nombre parfois insuffisant. C'est le cas pour la licence *Economie et gestion*, les LP et, ce qui est préoccupant, pour les masters *CCA* ou *Management*. Ces deux masters se caractérisent par la faiblesse du nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans les enseignements, mais aussi par l'absence de formation à la recherche et par la recherche. Les masters *Droit privé*, *Droit notarial* et *Droit des affaires* laissent une place relativement faible accordée aux activités en lien avec la recherche. Dans d'autres masters, le lien entre enseignement et recherche est relativement fort (par exemple masters *Économie de la santé*, *Droit de la santé* et *Histoire du droit)*.

Pilotage des formations

Les équipes pédagogiques présentent des disparités importantes : satisfaisantes et équilibrées entre enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels, pour plusieurs d'entre elles, principalement liées aux disciplines juridiques ou laissant une place excessive aux professionnels ou à l'inverse, accueillant trop peu de représentants du monde professionnel (masters *Histoire du droit* et *Économie de la santé*).

Une faiblesse récurrente réside dans l'absence de conseils de perfectionnement conformes à la règlementation : soit qu'un tel conseil n'existe pas (master *CCA* par exemple), soit qu'il ne se réunisse que trop rarement (réunion tous les deux ans seulement pour le master *Histoire du droit*), soit qu'il ne soit pas correctement composé (pas de représentants des milieux professionnels pour le master *Droit des affaires* ; pas de représentants des étudiants pour le master *Droit de la santé,* LP *Sécurité des biens et des personnes*, LP *E-commerce et marketing numérique*) ; soit qu'il soit prévu au niveau des parcours, mais manque au niveau de la mention (masters *Droit public* et *Droit privé*, par exemple). Le processus d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants est clairement défini pour la licence *Économie et gestion* et le master *Droit de la santé* ; les résultats en sont transmis au conseil de perfectionnement pour analyse. Les autres formations pourraient s'en inspirer.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances sont globalement satisfaisantes. Pose cependant question l'absence d'évaluation des stages dans le master *Histoire du droit*. L'approche compétence commence à être mise en place dans certaines formations ; elle mérite d'être généralisée et approfondie. Pour les LP, les modalités d'évaluation des étudiants renvoient le plus souvent au contrôle continu ; sauf exceptions, le suivi des compétences est sérieux et régulier (présence de livrets d'étudiants ou d'alternance qui récapitulent les compétences et les connaissances devant être maîtrisées).

Les recrutements, aux niveaux master et LP et pour les parcours bi-diplômants et d'excellence des licences générales, se font classiquement par une sélection sur dossier et éventuellement entretien oral. Cependant, il est difficile d'apprécier les modalités de recrutement au regard des informations contenues dans les dossiers.

Résultats

Pour les deux licences générales, les effectifs sont en augmentation et les résultats demeurent comparables aux moyennes nationales avec des taux de réussite meilleurs pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat général. Dans leur grande majorité, ces étudiants poursuivent leurs études en master ; encore peu optent pour une année de césure, une insertion professionnelle ou même une spécialisation dans les LP proposées par l'établissement.

Concernant les LP, les effectifs annuels sont de l'ordre d'une vingtaine d'étudiants, à l'exception des deux LP de la mention *Assurance, banque, finance* dont les effectifs annuels sont compris entre 100 et 130. Dans leur ensemble, ces LP constituent des formations attractives. Cependant, la majorité des étudiants recrutés proviennent des filières IUT et BTS, et de ce fait les recrutements n'apparaissent pas suffisamment diversifiés, à deux exceptions près (LP *Gestion des ressources humaines* et LP *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* qui accueillent une part significative d'étudiants de L2). Les taux de réussite sont très bons et les taux d'abandon en cours de formation sont très faibles voire nuls la plupart du temps.

Concernant les masters, l'offre de formation est attractive, comme le montre l'importance des effectifs notamment en M2, à l'exception des masters *Économie de la santé* et *Histoire droit*, qui voient leurs effectifs, déjà faibles, baisser. Les taux de réussite sont satisfaisants en M1 et en M2 (supérieurs à 90 %, sauf pour le M2 de la mention *Management* avec 80 %). Le suivi des diplômés est réalisé par des enquêtes de l'établissement à 6 mois et à 30 mois, mais la faiblesse du taux de répondants, surtout à six mois, ne permet pas de mener une analyse correcte de l'insertion professionnelle ou de la poursuite en doctorat.

Concernant les LP, à de rares exceptions près, les enquêtes de suivi des diplômés souffrent à la fois de taux de réponses plutôt faibles et d'un manque de données permettant de caractériser les emplois occupés par les diplômés. Considérant l'objectif prioritaire d'insertion professionnelle directe, les taux de poursuite d'études sont souvent trop importants (de 30 % à plus de 80 % des répondants aux enquêtes). De ce point de vue, les LP *Intervention sociale – accompagnement social, Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle,* et *Sécurité des personnes et des biens* constituent des exceptions notables avec des taux d'insertion satisfaisants.

POINTS D'ATTENTION

Points d'attention généraux au niveau du domaine :

- Un déficit de visibilité pour les formations en économie-gestion à l'intérieur de la Faculté de droit sans département d'économie-gestion, ou de gestion ;
- Une faible présence des enseignants-chercheurs, singulièrement en sciences de gestion, dans les formations relevant de ce domaine (licence *Économie et gestion*, masters *Management* et *CCA* et certaines LP) ;
- Pour toutes les LP (à l'exception des LP *Intervention sociale – accompagnement social*, *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle*, *Sécurité des biens et des personnes*), des poursuites d'études excessives en master ;
- Une composition des conseils de perfectionnement non conforme à la réglementation (hormis les LP) et ne s'emparant pas toujours des données des enquêtes (évaluation des formations et des enseignements, insertions professionnelles) pour en tirer des conclusions ;
- Informations insuffisantes sur l'insertion professionnelle, les débouchés et la poursuite d'études en doctorat ;

- Une formalisation parfois insuffisante de l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Une approche compétences qui commence à être mise en place dans certaines formations, et qui mérite d'être généralisée et mieux formalisée ;
- Un usage du numérique limité au regard des transformations importantes de certains métiers (GRH ; Assurance banque finance ; métiers du tourisme…).

Sur l'offre par formation :

- Master *CCA*, rattaché à l'IUT, non adossé à un laboratoire de recherche, ne respectant pas le référentiel diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) et à l'équipe pédagogique déséquilibrée avec une forte présence d'enseignants non titulaires et un trop faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion (cinq EC dont deux en sciences de gestion) ;
- Master *Économie de la santé* : faible insertion professionnelle et peu d'intervenants professionnels ;
- LP *Assurance, banque, finance – supports opérationnels et conseillers*, *Métiers du commerce international*, *Management des activités commerciales*, *E-commerce et marketing numérique*, *Métiers de la GRH : assistant*, *Gestion des structures sanitaires et sociales* faisant état de taux de poursuite d'études excessifs (entre 40 et 80 %) ;
- LP *Sécurité des biens et des personnes* : volume des enseignements insuffisant (324 heures) par rapport à la réglementation ;
- *LP Métiers du tourisme – conception de produits touristiques* : métiers ciblés proches d'un niveau master, compétences visées pas clairement identifiées, et dispositifs d'alternance à définir plus précisément.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

- Licence Droit
- Licence Économie et gestion
- Licence professionnelle Assurance, banque finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Assurance, banque finance : supports opérationnels
- Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique
- Licence professionnelle Gestion des structures sanitaires et sociales
- Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement social
- Licence professionnelle Management des activités commerciales
- Licence professionnelle Métiers de la gestion des ressources humaines : assistant
- Licence professionnelle Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Métiers du tourisme : conception des produits touristiques
- Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes
- Master Comptabilité, contrôle, audit
- Master Droit de la santé
- Master Droit des affaires
- Master Droit notarial
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Économie de la santé
- Master Histoire du droit
- Master Management

Fiches d'évaluation des formations relevant de la synthèse de l'Université Paris 13 :

- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable
- Master Contrôle de gestion et audit opérationnel
- Master Monnaie banque finance assurance

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* est une formation généraliste en trois ans qui propose des connaissances et compétences fondamentales aux étudiants afin de leur donner une formation de juriste qui sera approfondie et perfectionnée en master. La licence *Droit* propose deux parcours bi-diplômants : *Droit-économie-gestion* et *Droit-santé*. En outre, un parcours d'excellence est offert aux étudiants à partir de la deuxième année. Les débouchés sont identifiés et accessibles une fois la licence acquise, mais les étudiants, dans leur très grande majorité (94 %), optent pour la poursuite en master. La licence est proposée par la faculté de droit de l'Université Paris Descartes et elle est également délocalisée à Abu Dhabi.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances et compétences attendues sont clairement exposées et distinguées par parcours. Elles sont accessibles sur support papier et en ligne. Le contenu de la formation est présenté dans le livret de l'étudiant remis à chaque étudiant à la rentrée. Des connaissances générales (écrit et oral) permettent aux étudiants d'acquérir une culture juridique, puis progressivement les étudiants acquièrent des compétences techniques et spécialisées. L'offre de formation distingue utilement les savoirs (concepts, compréhension, connaissance), des savoir-faire (rédaction, analyse, commentaire) et des savoir-être (organisation, travail en équipe, contacts avec le monde professionnel). Les emplois sont clairement présentés et leur accessibilité est précisée au terme de la licence ou du master. Ils correspondent à la formation proposée. Vu l'orientation généraliste de la licence, les enseignements et dispositifs proposés permettent aux étudiants d'avoir un niveau satisfaisant pour prétendre à un master ou passer des concours de la fonction publique voire pour s'insérer dans le marché du travail. Une formation délocalisée à Abu Dhabi est proposée, avec un contenu identique et les mêmes exigences scientifiques, mais des aménagements conduisent à proposer davantage de cours en anglais.
Positionnement dans l'environnement
En Ile-de-France, 11 universités publiques et deux établissements privés proposent une licence de droit. Compte tenu de la forte attractivité des formations en droit, l'existence de plusieurs offres de formation se justifie. Au sein de la ComUE (communauté d'universités et établissements) Sorbonne Paris Cité, Paris 13 propose une formation analogue, mais la licence *Droit* de Paris Descartes se démarque grâce à ses deux parcours bi-diplômants (*Droit-économie-gestion* et *Droit-santé*) et son parcours d'excellence.

Les enseignants-chercheurs qui dispensent des cours au sein de la licence sont rattachés aux laboratoires de droit de l'Université de Paris Descartes.

Les relations avec les partenaires socio-économiques sont bien présentes et explicitées via des stages (UE - unités d'enseignement - d'ouverture ou stage conventionné mais non évalué, 64 % des diplômés ont effectué un stage), ou via la Clinique du droit au sein de laquelle les étudiants sont en contact avec des avocats, notaires et magistrats.

La coopération internationale se matérialise par la délocalisation à Abu Dhabi de la licence et par un partenariat avec l'Université de Turin (double licence), des accords de coopération en Europe, Amérique et 43 accords dans le cadre d'Erasmus. Moins d'une trentaine d'étudiants effectuent une mobilité à l'étranger, ce qui semble faible compte tenu des effectifs globaux de la licence (2106 étudiants inscrits en cursus licence pour l'année 2016/2017). Elle accueille une centaine d'étudiants étrangers. Enfin, une quarantaine d'intervenants étrangers participent à la formation.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive s'opère à partir de la deuxième année par le choix des unités d'enseignements (UE) et s'approfondit en troisième année, après avoir bénéficié d'un tronc commun en première année. Les enseignements sont dispensés dans le cadre de CM (cours magistraux) et de TD (travaux dirigés) pour les trois années. Les étudiants ont trois TD par semestre, mais une réflexion est en cours sur le maintien des trois TD pour les semestres 4 à 6. Les ECTS (crédits européens) sont répartis de manière équilibrée sur les trois années et par UE et ECUE (éléments constitutifs d'une UE).

La double licence droit-économie et gestion est sélective ; elle offre un parcours original pour les étudiants intéressés par le droit et l'économie. Le parcours licence droit et santé existe depuis seulement deux ans et il est également sélectif ; il connaît un certain succès auprès des PACES (première année commune des études de santé), mais les effectifs mentionnés sont faibles. Enfin, le parcours d'excellence, qui propose des séminaires d'approfondissement au choix des étudiants, est accessible aux meilleurs étudiants à partir de la deuxième année et semble être une voie privilégiée pour intégrer un master sciences politiques. La licence propose des aménagements utiles et cohérents pour les étudiants à statuts particuliers (sport, handicap, salariés).

La professionnalisation est introduite via des stages optionnels. Le projet professionnel de l'étudiant (PPE) est une UE obligatoire, mais les résultats sont inégaux et le succès relatif, car insuffisamment exploité par les étudiants. Grâce au financement IDEX (initiative d'excellence), la faculté a réalisé un projet de présentation des métiers du droit, de l'économie et de la gestion afin que les étudiants définissent leur projet. Par ailleurs, l'atelier « carrière emploi » en troisième année permet aux étudiants de se repérer dans le monde professionnel et de rédiger des CV et des lettres de motivation.

La licence *Droit* bénéficie de nombreux dispositifs d'aide à la réussite : livret de l'étudiant, dispositifs d'accompagnement et de suivi, enseignant référent, tutorat d'accompagnement, perfectionnement rédactionnel…

Les interactions entre formation et recherche sont peu nombreuses en licence, même si les étudiants inscrits dans le parcours excellence reçoivent une initiation, et tous les étudiants qui participent à la Clinique juridique ont l'opportunité de collaborer avec des doctorants en vue de la rédaction d'articles ou de fiches de vulgarisation.

La place du numérique est tout à fait satisfaisante et se traduit par la présence d'un ENT (espace numérique de travail), de cours en ligne, de supports en ligne, etc. La licence se démarque par ses innovations pédagogiques : la clinique du droit, les exercices d'éloquence, l'approche par projet, l'existence de quizz. De plus, une attention particulière est portée à la formation des vacataires et statutaires en charge des travaux dirigés.

L'apprentissage des langues étrangères est satisfaisant (trois langues au choix,).

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est claire et complète.

Pilotage

Les enseignants qui dispensent les cours au sein de la licence *Droit* sont majoritairement des enseignants-chercheurs en droit, économie, sociologie, et un PAST (professeur associé à mi-temps). En revanche, les intervenants extérieurs ne sont pas présentés. L'équipe pédagogique paraît rencontrer quelques difficultés dans le recrutement des chargés de TD. L'équipe pédagogique est structurée par année, avec un directeur des études par année et travaille en lien avec le responsable de la licence. Une formation restreinte pilote

l'ensemble de la licence accompagnée par les responsables administratifs. Il n'est pas fait mention de représentants d'étudiants au sein des différentes instances. Un conseil de perfectionnement a été instauré, mais une réflexion est en cours sur le renouvellement de sa composition afin de le rendre plus opérationnel. L'évaluation par les étudiants a été lancée dans le cadre plus global de l'Université et une charte méthodologique a été élaborée dans le cadre du projet Idex « Amélioration de l'encadrement pédagogique des étudiants de la licence droit ». On ne dispose pas de plus d'informations sur l'évaluation ou l'autoévaluation. Sur le recrutement et les passerelles, les étudiants sont sélectionnés lorsqu'ils souhaitent intégrer les parcours bi-diplômants dès la première année et en deuxième année lorsqu'ils souhaitent intégrer le parcours d'excellence
Résultats constatés
L'attractivité de la licence *Droit* ne fait aucun doute : le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter (environ 825 en 2012 et près de 1100 en 2016 pour la première année). La progression est constante pour le site Paris Descartes, plus irrégulière pour la licence délocalisée. Sur le devenir des diplômés de la licence *Droit*, le taux de réponse est satisfaisant (70 %) et permet d'apprécier correctement les résultats. 94 % poursuivent les études en master, soit à Descartes (grande majorité 76 %) soit dans une autre université ou Ecole (Sciences politiques par exemple). 1 % d'étudiants s'engagent dans la vie active, et les autres font le choix d'une année de césure. Les taux de réussite en première année sont comparables à la moyenne nationale (plus de 30 %), la réussite étant inégale selon l'origine des étudiants (significative pour les bac S et ES, (51 % et 37 %), relative pour le Bac L (31 %) et très faible pour les baccalauréats technologiques ou professionnels (0 à 6 %). On ne connait pas précisément le taux de réussite pour les autres années.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation équilibrée, complète et attractive.
- Equipe mobilisée pour la réussite des étudiants, avec de nombreux dispositifs originaux et d'aide à la réussite.
- Des parcours originaux et pertinents pour la formation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Principaux points faibles :

- Absence de représentants étudiants dans le conseil de perfectionnement.
- Faible mobilité des étudiants à l'étranger.
- Modalité de mise en œuvre de l'UE « Projet professionnel de l'étudiant » à améliorer.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Dans les perspectives présentées par les responsables de la licence sont envisagées l'ouverture de deux nouvelles double licence : droit et psychologie et droit et technologies informatiques. Les deux parcours bi-diplômants existant et le parcours excellence participent à l'attractivité de la formation. Cependant, la faiblesse des effectifs du parcours Droit-Santé (7 étudiants en première année, 5 en deuxième année), il est vrai de création récente, questionne l'opportunité de l'ouverture de nouvelles doubles licences dont il conviendra d'évaluer le succès lors de la prochaine campagne d'évaluation.

La licence *Droit* de l'Université Paris Descartes est une formation équilibrée, attractive et dynamique. Elle se démarque par la qualité des enseignements proposés et les nombreux dispositifs d'aide à la réussite, ainsi que par les innovations pédagogiques mises en place grâce au financement IDEX.

Néanmoins, la licence gagnerait à perfectionner son pilotage et l'organisation de l'offre de formation (nombre de TD obligatoires par semestre), sachant qu'une réflexion est d'ores et déjà en cours. Enfin, il sera important de revoir les modalités de mise en œuvre du projet professionnel de l'étudiant afin de le rendre plus attractif et d'envisager une plus grande valorisation des stages.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie et gestion* de l'Université Paris Descartes est structurée autour d'un tronc commun sur les deux premières années (L1 et L2) et de quatre parcours en troisième année (L3). Si les deux premières années permettent l'acquisition de connaissances disciplinaires fondamentales et transversales en économie, en gestion ainsi que dans les disciplines connexes (droit, techniques quantitatives et sciences humaines), cette formation se positionnant comme professionnalisante permet en L3 une spécialisation à travers quatre parcours : *Économie et gestion des entreprises* (*EGE*) ; *Gestion des ressources humaines dans les organisations* (*RHO*) ; *Contrôle et systèmes d'information comptable* (*CSIC*) et *Sciences comptables et financière* (*SCF*).

La formation est dispensée sur les sites de Malakoff (92) pour le tronc commun et les parcours *EGE* et *RHO* rattaché à la faculté de Droit, et à l'IUT situé à Paris 16e pour les parcours *CSIC* et *SCF*. Elle fait également l'objet depuis 2008 d'une délocalisation à Abu Dhabi dans les Emirats Arabes Unis.

ANALYSE

Finalité
La licence *Économie et gestion* expose clairement les différentes connaissances et compétences attendues. La formation vise à transmettre des connaissances et des compétences devant permettre aux diplômés de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre leur cursus dans un master dédié au droit, à l'économie ou à la gestion. La formation distingue clairement les connaissances fondamentales et d'initiation aux spécialités des deux premières années, des connaissances spécialisées de la L3. La spécialisation progressive est ainsi bien identifiée et déployée. Les métiers et fonctions visés à l'issue des différentes spécialités sont précisés, même si la poursuite d'étude reste la principale voie suivie par les diplômés : 93 % de poursuites d'études d'après l'enquête devenir à 12 mois des étudiants diplômés de licence en 2015 dont 75 % dans l'établissement.
Positionnement dans l'environnement
Malgré un déficit de visibilité lié à son rattachement à une faculté de Droit sans département d'économie ou de gestion, la formation a su se développer au côté de la licence *Droit* et a noué des complémentarités à travers une bi-diplomation avec cette dernière. De même, au sein de son établissement, elle a établi des partenariats avec l'IUT (institut universitaire de technologie), la faculté des Sciences ou d'autres composantes. Au sein de la ComUE USPC (communauté d'universités et établissements Université Sorbonne Paris Cité), la formation fait clairement état de complémentarités et de convergence avec les autres formations en économie ou en gestion

des autres universités membres de cette ComUE. On peut cependant regretter qu'elle n'offre pas de passerelles vers les licences professionnelles proposées au sein de son établissement.

L'articulation avec la recherche se limite à l'intervention des enseignants-chercheurs qui appartiennent principalement au Centre d'études en droit des affaires et gestion (CEDAG EA1516) et au Laboratoire interdisciplinaire de recherches appliquées en économie de la santé (LIRAES EA4470).

Les relations avec le monde économique sont globalement faibles. En effet, à l'exception des deux parcours de troisième année portées par l'IUT (*CSIC* et *SCF*) où les liens sont avérés à travers un stage et/ou l'alternance ; les deux premières années de la licence et les deux parcours de L3 portés par la faculté de droit (*EGE* et *RHO*) les relations avec le monde économique se limitent à l'intervention des professionnels dans les enseignements. Ces relations gagneraient donc à être développées à travers des partenariats par exemple avec des associations professionnelles ou des entreprises.

L'ouverture à l'international se résume à la délocalisation de la formation à Abu Dhabi. Globalement, la place de l'international est faible avec peu d'étudiants en mobilité entrante ou sortante.

Organisation pédagogique

Les enseignements dispensés sont organisés autour d'UE (unités d'enseignement) avec une bonne répartition des ECTS (*european credit transfert system*). Il existe un bon équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés. Les volumes horaires favorisent la transmission des connaissances et des compétences visées. Toutefois, les volumes horaires de L1 et L2 sont insuffisants dans les disciplines comptables ne permettant pas aux étudiants de L2 Économie-Gestion d'accéder au parcours *SFC* dont le vivier de recrutement est constitué d'étudiants ayant un DUT (diplôme universitaire de technologie) *GEA* (Gestion des entreprises et des administrations option Finance Comptabilité) ou un BTS (Brevet de technicien supérieur) en comptabilité et gestion des organisations.

La formation s'appuie sur des dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants qui fonctionnent de façon satisfaisante. Différents dispositifs ont été déployés pour favoriser la professionnalisation des étudiants essentiellement pour les deux parcours gérés par l'IUT (*CSIC* et *SCF*), mais qui ne semblent pas mis en œuvre dans les parcours gérés par la faculté de Droit (*RHO* et *EGE*) où par exemple les stages sont seulement optionnels.

Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont de bonne qualité. L'équipe pédagogique montre une pluralité d'intervenants (enseignants-chercheurs, enseignants, professionnels) et fait ressortir une faible présence d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion.

Les dispositifs de VAE et de VAP (validation des acquis de l'expérience, validation des acquis professionnels) ne sont pas mis en œuvre.

L'internationalisation de la formation demeure à ce jour limitée à sa délocalisation à Abu Dhabi. Concernant l'apprentissage des langues (anglais, espagnol, allemand), le constat posé par l'équipe pédagogique sur son manque d'efficacité est pertinent. Les évolutions proposées devraient permettre de l'améliorer.

L'utilisation du numérique relève d'initiatives individuelles de la part des enseignants-chercheurs et la formation s'appuie sur les outils classiques (ENT - espace numérique de travail, plateforme Moodle).

Pilotage

L'équipe de pilotage est restreinte avec des responsabilités claires et organise des réunions de coordination au niveau de chaque parcours. Toutefois, les parcours gérés par l'IUT semblent peu connectés avec ceux gérés par la faculté de droit et fait ressortir un manque de lisibilité dans la coopération entre ces deux composantes. L'équipe pédagogique souffre d'un déficit d'enseignants-chercheurs en particulier en sciences de gestion (seulement 6 gestionnaires pour 9 économistes et 10 juristes). Pour le parcours *SCF* géré par l'IUT la part des enseignements assurée par des enseignants-chercheurs est inférieure à la moitié des heures d'enseignement. Même si la présence d'intervenants extérieurs contribue à la professionnalisation des étudiants, ils ne sauraient remplacer les enseignants-chercheurs.

Les étudiants à travers leurs représentants sont associés aux réflexions relatives à la vie et à l'évolution de la formation ; toutefois, aucun conseil de perfectionnement n'existe en tant que tel. Les modalités de suivi des connaissances sont précisées avec une place importante au contrôle continu. Le processus d'évaluation des enseignements est clairement défini et s'appuie sur une enquête réalisée par le biais de la plateforme Moodle.

Les enquêtes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études sont réalisées par l'OVE (observatoire de la vie

étudiante), mais seules les données relatives à 2014-2015 sont fournies.
Résultats constatés
En moyenne, 358 étudiants sont inscrits en première année avec une légère augmentation des effectifs au fil des années. Il en est de même des effectifs en L2 et L3 où on retrouve en moyenne 201 étudiants en L2 et 228 étudiants en L3. Les effectifs confirment l'attractivité de la formation qui évolue dans un environnement concurrentiel. Les taux de réussite sont corrects, de l'ordre de 47 % en L1, 75 % en L2 et 80 % en L3. Ces taux sont du même ordre que ceux généralement observés dans des formations similaires. Le redoublement n'est pas systématique. Le taux de réussite en L1 est plus élevé pour les titulaires d'un baccalauréat S et ES. Ceci invite à revoir le fonctionnement des cours de remise à niveau en pré-rentrée afin de les cibler davantage sur les difficultés des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique ou encore de leur proposer un passage par le DU PAREO. En L3, les résultats présentés portant sur l'ensemble des parcours, il est impossible d'apprécier l'attractivité de chacun d'entre eux. La délocalisation à Abu Dhabi accueille en moyenne 50 étudiants en L1, 40 en L2 et L3 avec des taux de réussite (72,8 % en L1 et 91 % en L2) meilleurs que ceux obtenus en France, dû très certainement à une sélection des étudiants à l'entrée. Les échanges étudiants entre sites (parisiens ou Abu Dhabi) sont limités. Un suivi des diplômés 2014-2015 à 12 mois (taux de réponse de 52 %) indique que 93 % d'entre eux poursuivent en master et 4 % sont en année de césure. Parmi les étudiants inscrits en master, seuls 58 % sont inscrits à l'Université Paris Descartes. Il conviendrait de comprendre pourquoi le reste des diplômés optent pour une autre université (17 %) ou des écoles (24 %). Le suivi des diplômés est pertinent en cherchant à cerner l'insertion professionnelle des diplômés ayant arrêté leurs études à l'issue de leur licence, et les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi. On peut néanmoins s'étonner du fait que seuls les résultats de l'enquête de l'année 2014-2015 soient fournis.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Effectifs et taux de réussite globalement satisfaisants.
- Recherche de cohérence avec les autres formations offertes au sein de l'USPC.

Principaux points faibles :

- Nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion trop faible (en nombre et en volume d'enseignements assurés).
- Manque de visibilité de la licence au regard de son rattachement à la Faculté de Droit (absence d'un département d'économie et de gestion).
- Faible mobilité des étudiants à l'international (étude ou stage).
- Faible professionnalisation des étudiants des parcours *ECE* et *EGE* (stage facultatif).
- Pilotage lacunaire de la mention (absence d'un conseil de perfectionnement, absence de coordination entre les parcours gérés par la faculté de Droit et ceux gérés par l'IUT).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier est clair et bien construit avec une analyse lucide de l'équipe pédagogique quant aux forces et faiblesses de la licence. La formation est attractive et a des taux de réussite globalement satisfaisants. Elle est en

relation avec différentes composantes au sein de l'établissement pour développer des parcours bi-diplômants et il y a une vraie recherche de cohérence avec l'offre des autres universités de la ComUE USPC.

Il est cependant impératif de réfléchir à une stratégie de communication pour augmenter la visibilité de la licence au sein de la Faculté de Droit. Cela pourrait se traduire par la création d'un département de Gestion ou d'Économie-gestion. Toutefois, le maintien d'une licence *Économie et gestion* suppose de réduire le sous-encadrement en enseignants-chercheurs en sciences de gestion.

Le développement de nouveaux partenariats avec des universités étrangères permettrait d'accroître la mobilité entrante et sortante des étudiants, tout comme l'incitation à réaliser des stages à l'étranger. Sur ce dernier point, et afin d'améliorer le caractère professionnalisant de la licence, des réflexions devraient être menées en vue de rendre obligatoire le stage en L3 dans tous les parcours et de développer des partenariats avec les acteurs du monde professionnel. Il serait aussi pertinent de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour aider les étudiants les plus en difficultés à réussir leur cursus.

Enfin, plus globalement, le pilotage de la mention doit être revu: la mise en place d'un conseil de perfectionnement intégrant l'ensemble des parties prenantes devrait permettre de mieux articuler le socle L1/L2 avec les différents parcours, dont certains semblent autonomes, mais aussi avec les LP (licences professionnelles) de l'Université.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE BANQUE FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* est portée par deux composantes de l'Université et est proposée sur deux sites :

- l'IUT (institut universitaire de technologie) avec quatre groupes en apprentissage en partenariat avec le CFA (centre de formation par apprentissage) des banques et assurance du Crédit Agricole Difcam et un groupe en formation continue (parcours *Conseiller expert*),
- l'UFR (unité de formation et de recherche) de Droit avec deux groupes en apprentissage en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) et deux groupes en formation continue dans le parcours *Conseiller expert*.

L'objectif de la LP est de former des conseillers-gestionnaires de clientèle de banques ou de sociétés d'assurance.

ANALYSE

Finalité
La formation repose sur l'alternance ; ses objectifs en termes de compétences sont clairement définis et en cohérence avec son intitulé. On distingue trois groupes de compétences : disciplinaires en économie et droit bancaire, techniques et commerciales. L'objectif de la LP *Assurance, banque, finance* est de former des conseillers-gestionnaires de clientèle, polyvalents et aptes à intégrer aussi bien les entreprises bancaires que les sociétés d'assurance. La LP s'adresse à un public étudiants titulaires d'une licence (L2) de droit, d'économie-gestion ou d'AES (administration économique et sociale), de DUT (diplôme universitaire technologique) GEA (gestion des entreprises et des administrations) et TC (Techniques de commercialisation) et des titulaires de BTS (brevet de technicien supérieur). En pratique, 70 % viennent de BTS, 25 % de DUT et donc seulement 5 % viennent de L2. Elle vise aussi le personnel bancaire en formation continue ainsi que certains diplômés du centre de formation de la profession bancaire (CFPB). Le dossier comporte un supplément au diplôme clairement renseigné.

Positionnement dans l'environnement

La LP s'inscrit dans la filière des métiers de la bancassurance qui couvre le niveau Bac+3 mais aussi plusieurs masters.

La Faculté de droit de Paris Descartes a une compétence reconnue en droit bancaire qui se traduit par des recherches et des colloques notamment organisés dans le cadre d'un de ses centres de recherche, le CEDAG (Centre d'études et de recherche en droit des affaires et de gestion EA1516). Les enseignants-chercheurs de la LP permettent d'établir un lien entre la pratique et la recherche dans ce diplôme.

Le partenariat avec le CFPB et le CFA des banques et assurance du Crédit Agricole (DIFCAM), les deux principaux CFA de la branche bancassurance, permet l'accès aux compétences de leurs spécialistes et à leurs systèmes de formation à la carte en ligne (banque des ressources pédagogiques). Les étudiants peuvent ainsi évaluer et valider leurs compétences, s'entraîner à la résolution de problèmes professionnels et mettre à jour leurs connaissances. La spécificité de cette formation réside dans l'articulation des enseignements théoriques et pratiques via l'alternance entreprise/IUT. Elle réside aussi dans sa capacité à assurer l'insertion professionnelle des diplômés. Plus de 74 % des diplômés se voient proposer un CDI (contrat à durée indéterminée).

Organisation pédagogique

La formation comporte 550 heures, dont 134 heures de projets tuteurés. La LP est construite de façon cohérente en deux semestres de 30 crédits européens (ECTS) regroupant chacun 3 UE (unités d'enseignement) de 10 crédits. Les UE disciplinaires sont logiquement placées au premier semestre. Les projets tuteurés avec mémoire et stage avec soutenance apparaissent au second semestre. Une UE dite de mise à niveau de 14 heures en économie générale est prévue en début d'année.

Les contenus de la LP ont été élaborés à partir d'une expertise du métier visé et en veillant à bâtir une progression pédagogique en matière d'acquis en rapport avec la progression des étudiants dans leur apprentissage en entreprise. A ce titre, l'alternance s'effectue pendant l'année universitaire par périodes de 15 jours pour l'apprentissage. Pour le parcours *Conseiller expert*, le rythme de formation continue est de 2 à 2,5 jours par mois.

Pour la rentrée 2017, des conférences sur la mutation des métiers de la bancassurance (banque à distance et banque en ligne), ainsi qu'une préparation à une certification attestant la maîtrise des outils numériques (Alternative Digitale) seront mis en place. Cela permettra de renforcer la part du numérique dans les enseignements. La préparation des étudiants à l'international se limite à l'enseignement de l'anglais (nombre d'heures inférieur à 10). Le passage de la certification TOEIC (*test of english in international communication*) est possible pendant la formation mais ne semble pas faire l'objet d'une préparation.

Pilotage

Un jury d'admission, composé du responsable de la formation, d'un enseignant et d'un professionnel, assure la sélection des étudiants à présenter aux entreprises via le CFA partenaire. La composition du jury intègre les recommandations formulées par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) lors de la précédente évaluation. Les responsables de cycles (deux à la faculté et deux à l'IUT) s'occupent du recrutement de l'équipe enseignante en partenariat avec le CFA pour les intervenants professionnels, valident les modalités d'évaluation proposées par les enseignants et les communiquent aux étudiants et aux stagiaires de la formation continue. Ils organisent les bilans de mi-parcours et les jurys de fin de formation. Ils assurent le suivi individuel des apprenants (assiduité, difficultés passagères...). La répartition entre intervenants académiques et professionnels fait apparaître que les enseignants chercheurs sont peu nombreux. Si ceux-ci sont mentionnés dans la composition de l'équipe pédagogique, ils sont surtout concernés par l'encadrement des projets et très peu par les enseignements.

Un conseil de perfectionnement se réunit au moment du bilan intermédiaire et après le jury de diplôme et se compose des professionnels, des représentants des directeurs des ressources humaines en charge de l'apprentissage, des enseignants de l'IUT et de l'UFR de droit, le directeur de l'IUT, le directeur du centre de formation continue et de l'apprentissage, des représentants du CFA et des représentants d'étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances sont remises aux étudiants et commentées à chaque début de session. En revanche, le dossier ne fait pas mention de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Résultats constatés
L'évolution des effectifs fluctue selon les modalités pédagogiques mises en œuvre : entre 100 à 130 étudiants pour le parcours en apprentissage de l'IUT avec un taux de réussite moyen de 89 % ; autour de 20 étudiants pour le parcours en formation continue de l'IUT (taux de réussite de 100 %) et autour de 45 étudiants (si on exclut l'année 2014/2015 qui ne comptait que 15 étudiants) pour le parcours en apprentissage porté par l'UFR de droit avec un taux de réussite de 66 %. En revanche, le dossier ne communique pas les effectifs et les taux de réussite pour le groupe en formation continue de l'UFR de Droit. Les données concernant l'insertion professionnelle fournies dans le dossier sont difficiles à interpréter. En effet, le tableau donnant la situation des diplômés six mois après l'obtention de la LP fait apparaître un fort taux de poursuite d'études soit en formation initiale soit en apprentissage ou contrat de professionnalisation (29 %, 37,5 %, 47 %, respectivement de 2014 à 2016). L'enquête dite « interne » fait apparaître un taux d'insertion professionnelle de 84 %, 74 %, 68 % pour les mêmes années. Cela peut signifier que cette insertion s'est faite après la poursuite d'études ce qui n'est pas la finalité d'une LP. Le nombre d'inscrits en validation d'acquis professionnels ou validation d'acquis d'expérience est faible, sauf dans le parcours « *Conseiller clientèle expert* » réservé aux étudiants en formation continue.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Objectifs clairement identifiés, construction cohérente de la formation.
- Existence de partenariats avec le CFPB et le CFA DIFCAM.
- Forte professionnalisation de la formation.

Principaux points faibles :

- Manque d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion.
- Poursuite d'étude forte à l'issue de la LP.
- Nombre d'heures en anglais insuffisant.
- Absence d'information sur les effectifs des étudiants FC de l'UFR de droit.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Assurance, banque, finance : chargée de clientèle* offre une formation professionnalisante proposée en partenariats avec les deux principaux CFA du secteur. Néanmoins, malgré des modalités pédagogiques favorisant l'alternance (contrat de professionnalisation, apprentissage), un tiers des diplômés poursuivent leurs études (taux en augmentation sur les trois dernières années), ce qui pose la question de l'origine de cette poursuite d'étude : est-elle liée au public accueilli ou à l'incomplétude de la formation.

Par ailleurs, il conviendrait de renforcer l'équipe pédagogique en intégrant des enseignants-chercheurs des disciplines fondamentales notamment en sciences de gestion, comme l'avait déjà suggéré le précédent rapport de l'AERES.

Une ouverture internationale de la formation pourrait être bénéfique aux étudiants, en particulier en renforçant l'apprentissage des langues vivantes notamment de l'anglais.

Enfin, il importe que l'UFR de droit se dote d'outils de suivi et de pilotage des étudiants relevant de la formation continue.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Assurance, banque, finance : supports opérationnels*, parcours *Gestion et contrôle des opérations et flux en back et middle office* (LP ABF) vise à former aux métiers d'assistant en *back* et *middle office* dans le secteur bancaire. Les enseignements sont dispensés à l'institut universitaire de technologie (IUT) Paris Descartes, sous le régime de l'alternance (apprentissage), la formation accueillant ponctuellement des étudiants en formation continue (FC).

ANALYSE

Finalité
La finalité, les objectifs professionnels et pédagogiques de la formation sont clairement exposés, et les enseignements proposés sont globalement adaptés à l'atteinte de ces objectifs, avec un apport de compétences techniques, commerciales et transversales permettant notamment d'analyser l'environnement. La diversité des postes occupés par les étudiants en stage et les diplômés, et plus encore le fait que la plupart des grandes banques nationales accueillent régulièrement des stagiaires, attestent de la bonne adéquation entre les contenus de cette formation et ses objectifs professionnalisants.
Positionnement dans l'environnement
Il existe de très nombreuses formations du même type tant au niveau national qu'en Île-de-France. Cependant, l'importance du bassin d'emploi et la demande du secteur bancaire permettent d'intégrer des effectifs importants de diplômés chaque année. L'adossement à la recherche est quasi inexistant (seulement deux enseignants-chercheurs en économie et en communication interviennent dans la formation), ce qui, même pour une LP, n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, aucun laboratoire de recherche n'est mentionné dans le dossier. Le positionnement dans l'environnement local est satisfaisant, en particulier via les liens étroits avec de nombreuses banques, l'intervention de professionnels dans la formation, des relations avec l'association française des titres interbancaires et l'existence d'un centre de formation par l'apprentissage (CFA). Il n'est pas fait mention de partenariats avec des établissements académiques étrangers.

Organisation pédagogique
Le souci de professionnalisation est affirmé via des dispositifs pédagogiques spécifiques, notamment une alternance cours/entreprise. Cependant, le dossier n'est pas clair sur la question des rythmes de cette alternance (confusion entre apprentissage (statut juridique) et alternance (rythme de la formation)). Les modalités d'enseignement mises en place sont variées (possibilité de validation des acquis de l'expérience, validation des acquis professionnels, apprentissage, formation continue), permettant à un large public de pouvoir accéder à la formation, y compris en cours de carrière et tout en travaillant. L'utilisation du numérique n'est pas très développée au-delà du recours aux outils classiques de travail collaboratif.
Pilotage
L'équipe pédagogique est bien adaptée à la professionnalisation de la formation : la place des professionnels est importante (40 % des heures d'enseignement) et leurs interventions semblent bien ciblées sur les aspects professionnels. Le pilotage de la formation est assuré par trois enseignants permanents et un vacataire dont les fonctions sont clairement identifiées. Les modalités de pilotage de la formation sont satisfaisantes, chaque année : différentes réunions pédagogiques informelles, un bilan individuel par étudiant avec le CFA et un conseil de perfectionnement par an, associant équipe pédagogique, représentants des professionnels et représentants étudiants. Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont assez clairement énoncées dans le dossier mais aucun dispositif d'accompagnement et de suivi de l'acquisition des compétences ne semble mis en place. Les modalités d'évaluation des étudiants relèvent du contrôle continu intégral ; elles sont variées et classiques (oraux, écrits, participation). Il est regrettable qu'il ne soit pas fait mention d'enquêtes d'évaluations des enseignements par les étudiants, alors que c'est obligatoire.
Résultats constatés
Les effectifs sont importants et d'un niveau satisfaisant mais varient entre 2012-2017 (103 inscrits en 2012, 138 en 2014, 108 en 2016). Les taux de réussite proches de 90 % chaque année sont également satisfaisants. Les enquêtes d'insertion professionnelle jointes au dossier semblent particulièrement déficientes, incomplètes et erronées. Ainsi, l'insertion professionnelle réelle à l'issue de cette formation est difficile à appréhender, le tableau joint semble comporter une erreur (nombre de diplômés en emploi parmi les répondants à l'enquête supérieur au nombre de répondants en 2013). Une part très importante des diplômés (plus de 70 % en 2012) semble poursuivre des études en master, ce qui est contraire à l'objectif d'insertion professionnelle directe des diplômés d'une LP. Un ratio de 40 % de diplômés poursuivant des études est fourni, mais on ne dispose pas de chiffres précis et de méthode de calcul pour en vérifier la pertinence.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Liens étroits avec la profession bancaire.
- Professionnalisation affirmée, grâce à la composition de l'équipe pédagogique et aux modalités d'enseignement.
- Un nombre d'apprentis important.

Principaux points faibles :

- Equipe pédagogique n'impliquant pas assez les enseignants-chercheurs et ne comportant aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion.
- Information très limitée sur l'insertion professionnelle des diplômés.
- Taux de poursuites d'études trop important.
- Absence de dispositif concernant l'évaluation des enseignements.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Assurance, banque, finance, supports opérationnels*, parcours *Gestion et contrôle des opérations et flux en back et middle office* fonctionne de manière satisfaisante. Son contenu et son organisation sont globalement bien adaptés à ses objectifs et permettent de former de nombreux alternants.

Toutefois, la formation gagnerait probablement à associer davantage les étudiants à son pilotage et à renforcer son équipe pédagogique avec des enseignants-chercheurs en sciences de gestion à l'avenir. Il est urgent d'améliorer les enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle, ce qui permettrait de réfléchir à la question des poursuites d'études trop importantes pour une licence professionnelle.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Lancée en 2014, cette licence professionnelle a pour vocation de former des étudiants au marketing digital, dans la perspective d'une insertion rapide sur le marché du travail. La formation est organisée en alternance et est accessible en formation initiale (contrat d'apprentissage) comme en formation continue. Elle est mise en œuvre par le département Techniques de commercialisation de l'IUT de Paris Descartes où ont lieu les cours.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont clairs et bien expliqués. Il s'agit de former des étudiants au marketing digital pour leur permettre d'exercer ensuite une diversité d'emplois dans ce domaine émergent : responsable site marchand, webmaster, chargé d'affaire e-business... La formation, en cohérence avec les objectifs annoncés, s'appuie sur une double approche, théorique et pratique. Des modules d'enseignements théoriques sont dispensés en marketing (stratégie marketing digital, comportement de l'internaute...), nouvelles technologies (technologies de l'Internet, création de site internet...) et gestion de projet, et sont complétés par une expérience de terrain consacrée à la mise en œuvre d'actions de marketing digital dans des entreprises. La complémentarité de ces approches permet aux étudiants d'acquérir la polyvalence souhaitée par leurs futurs employeurs. Le dossier, de même que la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), mentionnent clairement les débouchés professionnels de la formation. Ils paraissent nombreux, ce qui est logique dans ce domaine émergent et très important pour les entreprises.
Positionnement dans l'environnement
Seize établissements d'enseignement supérieur dispensent cette formation en France dont trois dans la région parisienne. Le développement de cette formation dans la région parisienne s'explique par une forte demande de la part des entreprises dans ce secteur géographique. Il n'est pas mentionné de fonctionnement en réseau avec les autres établissements, ni au niveau régional, ni au niveau national. La formation bénéficie d'un réseau d'entreprises partenaires avec qui une collaboration pérenne s'est installée pour l'accueil des alternants-apprentis, des interventions des professionnels dans la formation et, enfin, pour la réalisation des projets tuteurés. Les anciens étudiants de la formation sont invités à animer des conférences pour présenter leurs parcours. Il est envisagé de constituer un réseau des anciens qui apporterait aux futures promotions un appui dans la recherche de contrats d'apprentissage ou d'emplois. Cette évolution apparaît très positive.

Organisation pédagogique

Le programme témoigne de la richesse des enseignements. La licence est conçue selon une pédagogie active. Cependant, la répartition des UE au cours des deux semestres n'est pas précisée, ce qui est dommage car cela aurait permis de mieux comprendre la dynamique de spécialisation progressive. Il n'est pas proposé aux étudiants de remise à niveau spécifique en début d'année. L'ensemble des enseignements fait l'objet d'un contrôle continu. En plus des enseignements théoriques et de la période passée en entreprise qui constitue la mise en situation professionnelle, les étudiants doivent mener un projet tuteuré (travail de groupe) et un mémoire. L'implication des enseignants-chercheurs dans le suivi des différents projets est un point positif de la formation. La construction de ce programme est très bien pensée.

Une place importante est accordée au numérique dans la formation même si le dossier déplore une insuffisance des logiciels disponibles. La mise à jour et/ou l'acquisition de nouveaux logiciels paraît indispensable.

L'enseignement des langues est classique (un module de 42 heures d'anglais de spécialité est inclus dans le programme). Il n'est pas mentionné dans le dossier d'échanges internationaux.

En outre, au cours de la formation, les étudiants passent des certifications en informatique et en anglais.

Enfin, la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible.

Pilotage

L'équipe pédagogique de la formation est équilibrée. Elle est composée de six enseignants-chercheurs, un enseignant et deux enseignants vacataires, ainsi que de sept professionnels vacataires spécialistes des domaines concernés (consultants, chefs d'entreprises numériques...).

Les modalités de pilotage de la formation sont très clairement présentées et le suivi apparait à la fois très régulier et complet. Les intervenants (enseignants et professionnels) se retrouvent régulièrement (réunion de pré-rentrée, bilan intermédiaire, bilan annuel et conseil de perfectionnement). Le conseil de perfectionnement fonctionne, mais sa composition n'est pas conforme à la réglementation en l'absence d'étudiants. Un dialogue a lieu, en amont de ces conseils, entre la responsable pédagogique et les représentants étudiants, qui font remonter des informations. Les enseignements sont évalués, mais sans précision sur la méthodologie et la mise en œuvre.

Le livret de l'alternant et le carnet de liaison sont utilisés pour effectuer le suivi de la progression des étudiants tout au long de l'année. Le responsable de la formation semble également très impliqué dans le suivi individuel des apprenants et il organise avec chaque étudiant un bilan à mi-parcours afin de faire le point sur l'avancée des compétences. Ce bilan est aussi l'occasion de faire le point sur l'élaboration du projet professionnel des étudiants.

Résultats constatés

La formation est très attractive : environ 200 dossiers sont reçus chaque année depuis la création de la licence. Un effectif de 28 étudiants est visé (25 en 2014, 22 en 2015, 27 en 2016). Les étudiants recrutés sont majoritairement titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT). Quelques candidats issus d'une deuxième année de licence générale (L2) ainsi que de bac+3 souhaitant se spécialiser dans le marketing numérique ont également été recrutés. Très peu d'abandons sont à noter au cours de la formation et le taux de réussite est très bon (100 %).

Trois enquêtes (2014, 2015 et 2016) sur le devenir des diplômés ont été menées par l'université dans le cadre de l'évaluation de la LP (58 % de taux de réponse) montre que 6 mois après l'obtention du diplôme la très grande majorité des étudiants poursuit sa formation en master en alternance (22/27 répondants). Si ces premiers résultats révèlent l'intérêt des entreprises pour la formation ainsi que le souhait, souvent des deux parties, de prolonger l'expérience de l'alternance à un niveau supérieur, il n'en reste pas moins que ce diplôme de licence professionnelle ne répond pas à sa vocation d'insertion immédiate des diplômés. Quelques étudiants ont aussi créé leur entreprise dans ce secteur en plein développement.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un programme très complet et bien construit, avec une perspective professionnelle claire.
- Une équipe pédagogique bien équilibrée et une bonne implication des milieux professionnels.
- Une organisation claire des études comme du pilotage.
- Une attention forte accordée au suivi des étudiants.

Principaux points faibles :

- Une poursuite d'études beaucoup trop importante par rapport aux objectifs de la formation (81,5 %).
- Peu d'ouverture internationale en dépit du domaine d'activité visé.
- Un équipement qui reste insuffisant en logiciels spécifiques.
- Une absence de conseil de perfectionnement conforme à la réglementation (absence de représentants étudiants).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation, de bonne facture et bien conduite, allie judicieusement l'enseignement du marketing numérique avec le développement de compétences techniques en informatique. Alors que les étudiants semblent trouver assez facilement des contrats d'apprentissage à l'entrée dans cette formation, le très faible taux d'insertion immédiate à la fin de la formation et une bien trop forte poursuite d'études ne sont pas acceptables. Ce bilan, en décalage avec les objectifs affichés d'une licence professionnelle, doit être l'occasion de retravailler le projet en interne et avec les entreprises partenaires ; il est dommage que l'engagement dans ce travail n'apparaisse pas explicitement dans les perspectives d'évolution du diplôme. La structuration du réseau des anciens, envisagée par l'équipe pédagogique, est une piste intéressante à développer.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Gestion des structures sanitaires et sociales* (GSSS) vise à former des gestionnaires autonomes et polyvalents dotés de compétences managériales et techniques appliquées aux secteurs sanitaire et médico-social, avec un accent mis sur les aspects diversifiés de ces métiers et de cet environnement.

Les enseignements sont dispensés à l'institut universitaire de technologie (IUT) de Paris, principalement sous le régime de l'alternance (apprentissage). La formation accueille également quelques étudiants en formation continue (FC).

ANALYSE

Finalité
La finalité, les objectifs professionnels et pédagogiques de la formation sont clairement exposés, et les enseignements proposés semblent globalement adaptés à l'atteinte de ces objectifs. La LP GSSS apporte des connaissances dans le domaine de la gestion opérationnelle des établissements sanitaires et sociaux. La diversité des postes occupés par les alternants et la diversité des entreprises du secteur sanitaire et social dans lesquelles ils s'insèrent à terme, attestent de la bonne adéquation entre les contenus de cette formation et ses objectifs professionnalisants.
Positionnement dans l'environnement
L'environnement concurrentiel n'est pas vraiment décrit dans le dossier au-delà de quelques LP de la région Île-de-France qui, d'après le dossier, ne forment pas exactement aux mêmes métiers. L'adossement à la recherche est limité mais satisfaisant pour une LP (trois enseignants-chercheurs (EC) notamment en économie et langues intervenant dans la formation). Cependant, aucun laboratoire de recherche n'est mentionné dans le dossier. Des liens étroits sont noués avec l'environnement économique : d'une part, un centre de formation par l'apprentissage aide les étudiants dans la recherche puis la gestion des contrats d'apprentissage et, d'autre

part, des entreprises de la région (hôpitaux, groupes de cliniques, établissements d'accueil des personnes âgées) accueillent régulièrement des alternants. Ces liens attestent d'un ancrage satisfaisant dans le milieu économique.

Il n'existe pas d'accords internationaux, ce qui n'est pas rédhibitoire compte tenu de l'orientation et des secteurs visés par la formation.

Organisation pédagogique

Le souci de professionnalisation est affirmé via des dispositifs pédagogiques spécifiques, notamment une alternance tout au long de l'année d'une à deux semaines de cours à l'IUT et trois semaines de stage en entreprise conduisant à la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Les modalités d'enseignements mises en place sont variées (possibilité de validation des acquis de l'expérience, apprentissage, formation continue), et permettent à un large public d'accéder à la formation, y compris en cours de carrière et tout en travaillant. L'utilisation du numérique est limitée et assez classique sous la forme d'outils de travail collaboratifs.

Pilotage

L'équipe pédagogique est équilibrée et bien adaptée à la professionnalisation de la formation : la place des professionnels est importante (plus de 50 % des enseignements) et leurs interventions sont bien ciblées. Un enseignant et un professionnel se complètent pour assurer le pilotage de la LP.

Les modalités de pilotage de la formation sont satisfaisantes avec chaque année l'organisation de plusieurs réunions pédagogiques, d'une réunion avec le centre de formation par apprentissage et la tenue d'un conseil de perfectionnement dont la composition est conforme à la réglementation.

Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont clairement énoncées. Néanmoins, les dispositifs d'accompagnements et de suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas formalisés (absence de référentiel). Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas précisées.

Il est regrettable qu'il ne soit pas fait mention d'évaluations des enseignements par les étudiants, alors que c'est obligatoire.

Résultats constatés

Les effectifs sont satisfaisants pour une formation en alternance et sont stables sur la période 2012-2017 (environ 20 inscrits chaque année). Les taux de réussite proches de 100 % chaque année sont également satisfaisants. Le dossier fait état d'environ 150 candidatures par an, ce qui dénote la très bonne attractivité de la formation.

L'insertion professionnelle à l'issue de cette LP pose question. En effet, une part très importante des diplômés (plus de la moitié des répondants à l'enquête réalisée chaque année, 50 % en 2015 et 2016) poursuit des études en master, ce qui est contraire à l'objectif d'insertion professionnelle directe des diplômés d'une LP. Les responsables de la formation explicitent ces poursuites d'études par la volonté des diplômés de poursuivre en master en alternance sous la pression des entreprises cherchant des alternants au niveau master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne attractivité de la formation.
- Mise en place de modalités d'enseignement par l'alternance.
- Efforts de professionnalisation affirmés, pendant la formation, grâce à la composition de l'équipe pédagogique et aux partenariats.

Principaux points faibles :

- Poursuites d'études en master beaucoup trop importantes.
- Manque de formalisation des dispositifs de pilotage du suivi de l'acquisition des compétences.
- Information limitée sur l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Gestion des structures sanitaires et sociales* est bien positionnée dans le champ professionnel qu'elle couvre. Elle est caractérisée par une bonne attractivité. Son contenu et son organisation sont globalement bien adaptés à ses objectifs. Toutefois, la formation gagnerait probablement à mettre en place et à utiliser les évaluations des enseignements par les étudiants dans son pilotage.

Les perspectives du diplôme ne sont pas mentionnées explicitement dans le dossier, mais il semble urgent de réfléchir à la question des poursuites d'études. Ces dernières, bien que souvent effectuées en alternance, sont bien trop importantes pour une licence professionnelle dont l'objectif initial est l'insertion professionnelle à la suite du diplôme.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Établissements : Université Paris 13 ; Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Depuis 2015, la licence professionnelle (LP) *Intervention sociale : accompagnement social* parcours *Assistance sociale*, est cohabilitée entre le département Carrières sociales (CS) de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Bobigny (Paris 13) et celui de l'IUT Paris Descartes (Paris 5). Cette formation est accessible, sur les deux sites, aux étudiants en formation initiale. Le site de Bobigny accueille également des salariés en formation continue, hors contrat de professionnalisation. L'objectif de cette LP est de former des travailleurs sociaux, dont des assistants de services sociaux, avec une approche « politiques du logement et de l'hébergement » privilégiée sur le site de Paris Descartes. La LP a la particularité de permettre une double certification universitaire et professionnelle du fait de son ouverture aux étudiants inscrits parallèlement en troisième année du diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS). Dans les cas d'une double inscription en LP et au DEASS, les rythmes et contenus de formation sont alors adaptés.

ANALYSE

Finalité
Le parcours *Assistance sociale* de la LP est clairement défini en termes de savoirs et savoir-faire à acquérir. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) liste précisément les compétences que la LP permet d'acquérir. L'objectif de la LP est de former des étudiants aux fonctions de cadre intermédiaire du social, capables d'analyser les problèmes relatifs à l'insertion sociale, à établir des diagnostics et les plans d'actions afférents. L'insertion professionnelle de travailleurs sociaux autonomes, capables d'accompagner des publics en difficultés est la priorité de la formation. Les perspectives d'emploi sont nombreuses, les diplômés pouvant s'insérer dans toute organisation qui a pour domaine d'intervention l'inclusion sociale. Par ailleurs, les deux IUT sont les seules institutions universitaires habilitées par la région pour la préparation conjointe du diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) que délivre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). De fait, la LP s'inscrit dans une démarche de double certification universitaire et professionnelle pour les étudiants ayant commencé le cycle DEASS en parallèle au DUT *Carrières sociales*, option *Accompagnement social* (AS).

Positionnement dans l'environnement

La LP s'inscrit dans la poursuite d'études des titulaires du diplôme universitaire de technologie (DUT) de carrières sociales (CS).

Le lien entre la formation et la recherche est nourri par les enseignants-chercheurs (EC) qui interviennent dans la formation (quatre sur le site de Bobigny et trois sur le site de Paris Descartes). Certains EC participent aux travaux d'expertise de la commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale, et prennent part aux instances de réflexion du Ministère de la cohésion sociale sur l'évolution des métiers du social.

La LP est parfaitement intégrée dans son environnement socio-économique. Des partenariats privilégiés ont été mis en place sous la forme de conventions cadre de reconnaissance de site qualifiant avec de nombreuses institutions : caisses d'allocations familiales (CAF), directions de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) ou encore le centre communal d'action sociale de la ville de Paris (CASVP).

La mobilité internationale estudiantine est envisageable du fait de nombreux accords de coopération bilatéraux passés entre le département carrières sociales de l'IUT de Bobigny et, entre autres, les universités de Berlin, Munster, Debrecen, Bucarest, Madrid, Bilbao, Bruxelles, Bergen, New York ou Chicoutimi. Cependant, le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants ayant déjà profité de cette mobilité entrante ou sortante.

Organisation pédagogique

La formation s'organise autour de sept unités d'enseignement (UE), dont deux correspondent à la mise en pratique des connaissances et techniques acquises dans les autres UE.

L'UE stage est modulée en fonction des deux publics accueillis par la formation : 27 semaines pour les étudiants inscrits en double certification DEASS/LP (75 à 80 % des inscrits sur le site de Bobigny et 100 % sur le site de Paris Descartes) et 10 semaines au minimum, pour les salariés inscrits en formation continue qui ne préparent pas conjointement le DEASS, soit 20 à 25 % des inscrits sur le site de Bobigny.

L'UE projet consiste à réaliser un accompagnement social. La professionnalisation est très présente du fait de l'intervention d'acteurs du travail social dont les compétences sont reconnues.

Le lien avec les activités de recherche se fait à travers les enseignements dispensés par les enseignants chercheurs, et sur le site de l'IUT de Bobigny, l'organisation de journées d'études et de séminaires consacrés aux mutations du travail social.

Les étudiants bénéficient de l'espace numérique de travail (ENT) mis en place par l'université. Une attention particulière est accordée à l'accompagnement des étudiants par le biais d'un référent désigné parmi les membres de l'équipe pédagogique, et des groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) organisés tout au long de l'année.

La formation est accessible par le biais de la validation des acquis professionnels (VAP) ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sur la période 2013-2016, 22 étudiants ont bénéficié d'une VAP et 20 d'une VAE. Le dispositif n'est sollicité pour le moment qu'à l'IUT de Bobigny.

Pilotage

Sur le site de Bobigny, la formation est pilotée par le chef du département Carrières sociales assisté par la coordinatrice de la filière « accompagnement social » et les cadres pédagogiques qui préparent au DEASS. A l'IUT de Paris Descartes, c'est le directeur de la composante qui gère la LP, assisté par la responsable de l'école de service social de l'IUT. La composition des équipes pédagogiques est équilibrée. L'équipe pédagogique de l'IUT de Bobigny compte 19 membres, dont 6 universitaires assurant près de 40 % du volume de formation. L'équipe pédagogique de l'IUT de Paris Descartes compte une quarantaine d'intervenants, dont 4 universitaires et 3 ingénieurs de recherche assurant au total plus de 50 % des enseignements.

Un conseil de perfectionnement, unique et commun aux deux sites, réunit deux fois par an les membres des équipes pédagogiques, des professionnels, et les étudiants des deux sites de formation. Il dresse un bilan de la formation et a un rôle de veille quant aux évolutions des métiers d'assistant de service social afin d'adapter le programme de formation, le cas échéant. Il n'existe pas de dispositif formalisé d'évaluation des enseignements. L'évaluation de la formation s'effectue lors des rencontres mensuelles entre le responsable de la LP et les délégués étudiants de la formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée. Le suivi de l'acquisition des compétences se fait dans le cadre d'un suivi individuel par le référent de la promotion et un suivi du stage par l'enseignant référent.
Résultats constatés
L'admission en LP *Intervention sociale : accompagnement social* est réalisée selon des modalités distinctes selon que les candidats souhaitent préparer en parallèle le DEASS ou non. Chaque année, de 75 à 80 % des étudiants s'inscrivent dans le double cursus (LP/DEASS), les 20 à 25 % restants sont des salariés inscrits en formation continue, le plus souvent déjà titulaires du DEASS, et venant compléter leur formation avec la LP. Compte tenu de la spécificité de la LP, double cursus avec la certification DEASS, les étudiants qui intègrent la formation sont principalement, voire exclusivement titulaires d'un DUT *Carrières sociales* (CS), option AS de l'IUT de Bobigny ou Paris Descartes. Le taux de réussite au diplôme est de l'ordre de 90 %, excepté pour l'année 2013-2014 où il était de 62 %, mais le dossier n'apporte pas d'explication à ce phénomène. Les effectifs sur le site IUT de Paris Descartes sont satisfaisants, malgré une ouverture récente (2016). Sur le site de Bobigny, les effectifs sont en baisse sur les deux dernières années, passant de 40 à environ 30 étudiants, baisse liée à la chute des effectifs inscrits en formation continue (hors contrat de professionnalisation). Le dossier n'apporte pas d'explications à cette baisse d'effectifs. Le suivi des diplômés est mené par le pôle relations entreprises de l'IUT. Les résultats montrent un taux de retour à l'enquête limité de 50 % conduisant à interpréter avec prudence les taux d'insertion professionnelle annoncés (96 % à six mois avec 90 % des diplômés trouvant un emploi dans l'administration publique, dans le secteur de la santé et dans l'action sociale). Les diplômés occupent des postes de chargés de missions ou de projets au sein de collectivités territoriales, dans le secteur associatif ou le milieu hospitalier, lesquels sont en cohérence avec les objectifs de la formation. Moins de 10 % des diplômés poursuivent les études dans le master des organisations sanitaires et sociales (MOSS) ou encore celui d'interventions sociales urbaines (MISU).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La préparation au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS).
- Un effort de spécialisation sur le logement et l'hébergement pour Paris Descartes.
- Un taux d'insertion professionnelle de l'ordre de 96 % à six mois.
- Une place importante à la professionnalisation avec la mise en place de partenariats privilégiés sous forme de convention-cadre.
- Une équipe pédagogique équilibrée.

Principaux points faibles :

- La baisse des effectifs étudiants en formation continue sur le site de l'IUT de Bobigny depuis 2015.
- L'absence de dispositif formalisé d'évaluation des enseignements.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est parfaitement intégrée dans le contexte socio-économique, et dispose d'un atout majeur : la possibilité de double cursus LP et préparation au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS). Cependant, l'attractivité sur le site de Bobigny pourrait être pénalisée à terme pour deux raisons : une concurrence potentielle avec les instituts régionaux du travail social proposant une troisième année de licence générale avec le DEASS, une baisse des effectifs salariés en formation continue pouvant conduire à une trop forte homogénéité des effectifs (DUT *Carrières sociales*).

Ce constat invite à engager une réflexion en termes de communication hors site pour diversifier le public de la LP et par là même agir sur l'attractivité de la formation. Afin de mieux profiter de l'expérience du site de Bobigny, il serait peut-être intéressant de mutualiser l'organisation de séminaires ou journées d'études entre les deux sites, ou transférer le savoir-faire pour les adapter à la thématique politique de logement de l'IUT Paris Descartes.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ouverte en 2014, la licence professionnelle (LP) *Management des activités commerciales* parcours *Management des équipes commerciales* a pour vocation de former des étudiants aux fonctions de pilotage d'équipes commerciales et de gestion d'un centre de profit. La formation est proposée exclusivement par la voie de l'apprentissage, avec une alternance de semaines de cours et d'activités en entreprise. La responsabilité pédagogique de cette formation est confiée au département Techniques de commercialisation de l'institut universitaire de technologie (IUT) Paris Descartes où ont lieu les cours.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont clairs. Il s'agit de former des étudiants aux métiers du management commercial et de la vente : gestion de la relation client, pilotage d'une équipe commerciale et gestion d'un centre de profit. Ces métiers, en tension sur le marché du travail, intègrent une dimension de management et d'encadrement intermédiaire de plus en plus forte, pour lesquelles les entreprises recrutent aujourd'hui à un niveau supérieur au Bac+2, ce qui justifie pleinement l'existence de cette LP. La formation s'appuie sur une double approche théorique et pratique : des modules d'enseignements théoriques en gestion, marketing, management de la relation client et management des compétences sont complétés par une expérience professionnelle sur le terrain. La complémentarité de ces approches permet aux étudiants de s'insérer directement après la formation dans le secteur commercial dans les métiers de manager commercial, chef des ventes, chef de secteur... Les enseignements sont cohérents avec les objectifs professionnels de la formation. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est conforme.
Positionnement dans l'environnement
Au niveau national, 13 LP « management des activités commerciales » existent. Celle de l'Université Paris Descartes est la seule sur Paris à proposer un parcours *Management des équipes commerciales*, compétence recherchée par les entreprises. L'articulation avec la recherche est limitée et on note une absence d'enseignants-chercheurs spécialisés en sciences de gestion dans cette formation. Cela remet en cause le caractère universitaire de la formation.

Un point fort de la formation est le partenariat avec les entreprises et la fédération des Dirigeants Commerciaux de France qui ont soutenu l'ouverture de la licence et qui s'impliquent activement dans la formation (interventions professionnelles, recrutement des étudiants, participation aux conseils de perfectionnement...).

Organisation pédagogique

Le programme pédagogique témoigne de la richesse des enseignements et d'une bonne adéquation entre la finalité de la formation et les contenus pédagogiques. Une grande place est accordée au management dans cette formation. Les étudiants s'inscrivent dans une dynamique de spécialisation progressive grâce à l'alternance de semaines de cours et de semaines passées en entreprise. A cet égard, l'organisation de l'alternance (une semaine en formation et deux semaines en entreprise) semble bien adaptée à la fois aux étudiants et aux entreprises. Les étudiants doivent également réaliser un projet tuteuré dans le cadre de l'entreprise ainsi qu'un mémoire sur des thématiques de management en lien avec les sciences de gestion. La richesse de la formation est aussi liée à la proposition de compétences additionnelles via des modules originaux tels que le module *explore work* (mieux se connaitre pour mieux s'orienter et développer son employabilité) ainsi que le module *management de la diversité*. Il n'existe pas d'enseignements optionnels, mais des dispositifs d'aide à la réussite et mise à niveau sont présents.

Le numérique a une place importante dans la formation notamment via des enseignements dédiés aux outils de gestion informatisés. Une certification en informatique est également proposée aux étudiants.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, et contiennent plusieurs innovations pédagogiques intéressantes : cours transversaux anglais-négociation, anglais-management, *serious games*, atelier théâtre.

L'ensemble des enseignements fait l'objet d'un contrôle continu.

La dimension internationale est intégrée dans les enseignements (dimension interculturelle, quelques cours en anglais, possibilité de certification en anglais). La LP est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de façon équilibrée d'enseignants de l'IUT et d'intervenants professionnels spécialistes du domaine commercial. Toutefois, l'équipe ne compte qu'un seul enseignant-chercheur, et aucun en sciences de gestion, ce qui constitue une lacune importante, notamment pour l'encadrement des mémoires sur des thématiques de management en lien avec les sciences de gestion.

L'animation de l'équipe pédagogique et le suivi de la formation au cours de l'année sont bien organisés (réunion de pré-rentrée, réunion bilan intermédiaire, réunion bilan annuel, réunion avec le CFA, et conseil de perfectionnement, qui se réunit une fois par an et dont la composition est conforme à la réglementation). Les outils de suivi des étudiants (livret d'accueil et carnet de liaison de l'apprentissage) sont bien en place. Il est proposé aux étudiants d'évaluer les enseignements mais la méthodologie n'est pas connue. La formation ne bénéficie pas encore de dispositifs pilotés par l'université en matière d'évaluation des enseignements ou des formations, ou de suivi d'insertion. Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place pour accompagner les étudiants tout au long de l'année : des cours de remise à niveau sont proposés la première semaine de la rentrée, encadrement et suivi des étudiants par des enseignants référents, bilan à mi-parcours.

Résultats constatés

La formation est attractive : entre 250 et 400 dossiers parviennent à la scolarité chaque année.

Les effectifs des trois premières années (21/24/31 étudiants) sont satisfaisants. Il faut noter que la majorité des étudiants proviennent d'IUT, même si la formation est aussi ouverte aux étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou issus d'une deuxième année de licence (L2). Le taux de réussite est de 100 %.

Le tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle dont les chiffres sont issus d'une enquête portée par l'IUT (22 réponses seulement sur les diplômés des deux dernières années, soit seulement 51 %) révèle que 6 mois après l'obtention du diplôme plus de la moitié des étudiants poursuivent leur formation (15/22 répondants) alors que la finalité de la licence professionnelle est une insertion immédiate des diplômés ; seuls 4 étudiants sur 22 sont en emploi et 1 en recherche d'emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation claire, cohérente et pertinente.
- Un programme complet avec plusieurs modules originaux et des innovations pédagogiques.
- Des partenariats forts et formalisés avec les entreprises.

Principaux points faibles :

- L'absence d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion.
- Un très faible taux d'insertion professionnelle six mois après l'obtention du diplôme.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les entreprises recrutent des commerciaux ayant des compétences en management d'équipe à un niveau bac+3, ce qui a justifié l'ouverture de cette licence largement soutenue par les professionnels du secteur. Alors que les étudiants semblent trouver assez facilement des contrats d'apprentissage à l'entrée dans cette formation notamment grâce aux partenariats forts et formalisés avec les entreprises investies dans cette LP, on doit déplorer le fort taux de poursuite d'étude au détriment d'une insertion professionnelle immédiate à la fin de la formation, sans oublier le trop faible taux de réponse aux enquêtes sur le devenir des diplômés. Même si les pistes de travail évoquées à la fin du dossier semblent pertinentes, ce bilan est en décalage avec les objectifs affichés d'une licence professionnelle. Il doit être l'occasion de retravailler le projet en interne et avec les entreprises partenaires. Il est important également de repenser l'implication des enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans cette LP afin qu'elle en conserve le caractère universitaire.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : ASSISTANT

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion des ressources humaines (GRH) : assistant*, est portée par le département de gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Paris Descartes. Elle accueille plusieurs types de public, à savoir des étudiants en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation et des salariés en formation continue. La LP se donne comme objectif de former des gestionnaires polyvalents dans la fonction ressources humaines.

ANALYSE

Finalité
La liste des savoirs et des savoir-faire ou comportements professionnels apportés par la formation est clairement établie et est en cohérence avec le contenu de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La formation permet d'accéder à un ensemble de connaissances et de compétences qui ouvre à un spectre professionnel large dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Les métiers accessibles correspondent à des emplois d'assistant dans la gestion du recrutement, de la paie, des carrières, de la formation et/ou des dossiers administratifs du personnel. L'organisation, la structuration et les objectifs de la formation sont en adéquation avec les attentes de la profession. A la sortie de la LP, le nombre de compétences acquises est significatif et permet aux diplômés d'être opérationnels depuis la rédaction du contrat de travail jusqu'au solde de tout compte en passant par tous les aspects du suivi administratif des dossiers des personnels.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit dans l'ensemble des formations en GRH de l'Université Paris Descartes. Elle accueille des étudiants issus de l'IUT Paris Descartes, mais aussi venant d'autres établissements, au sein de Paris Descartes, de Sorbonne Paris Cité et également plus largement d'autres établissements. La LP s'effectue en partenariat avec le centre de formation d'apprentis (CFA) Cerfal Campus Montsouris, CFA qui développe les partenariats avec les entreprises. A ce titre, le dossier mentionne une liste d'une soixantaine d'entreprises, dont un certain nombre de grandes entreprises (Air France, Accor Hôtels, AXA, etc.), entreprises intervenant dans des secteurs variés (banques, assurances, bâtiment, énergie, hôtellerie, transports, etc.).

L'articulation entre la formation et la recherche existe du fait de l'intervention de quatre enseignants-chercheurs (EC) dans 6 des 15 modules de la maquette. Le dossier ne précise pas leur laboratoire de rattachement ; cependant, il souligne pour chaque EC le lien direct entre les types de cours assurés et les thématiques de recherche respectives.

Globalement, le positionnement de la LP est cohérent sur les trois aspects : articulation avec les cursus universitaires, avec la recherche et l'environnement socio-économique.

Il n'existe pas de partenariats internationaux spécifiques à la LP ; les expérimentations visant à développer des détachements à l'étranger dans le cadre de l'apprentissage montrent un certain nombre de difficultés, dont la réticence des entreprises et des difficultés de financement de la mobilité.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est cohérente. Elle s'organise autour de sept unités d'enseignement (UE), dont trois UE sont plus spécifiquement centrées sur l'acquisition de connaissances et de compétences techniques en RH pour la gestion administrative et le pilotage du personnel. La formation accueille deux types de publics : étudiants en alternance et formation continue. Les dispositifs de validation des acquis professionnels (VAP) et validation des acquis de l'expérience (VAE) facilitent la reprise d'études pour les non titulaires d'un bac+2.

Les liens de la formation avec la recherche se font à travers les enseignements des enseignants-chercheurs, et la rédaction d'un mémoire, lequel intègre une revue de littérature visant à permettre un travail réflexif de terrain.

La place de la professionnalisation est très développée. Elle se matérialise, pour les apprentis, par une alternance au rythme de 2,5 à 3 semaines d'immersion professionnelle après 1 à 1,5 semaines de cours. Elle correspond, pour le public salarié inscrit en formation continue, à une immersion de 4 mois consécutifs en entreprise. La place prépondérante de la professionnalisation apparaît également au travers de certaines modalités d'enseignements et/ou d'évaluation, par exemple : des simulations d'entretiens d'embauche, l'utilisation d'outils spécifiques au métier tels que le test Myers-Briggs Type Indicator (MBTI) utilisé dans le cadre des recrutements et de la gestion des mobilités internes.

La formation intègre les usages du numérique (études de cas et jeux de simulation, création d'une page LinkedIn...). Cependant, l'équipe pédagogique indique en piste d'amélioration qu'elle doit mieux intégrer les enjeux d'une GRH de plus en plus affectée par l'impact des usages du numérique.

L'internationalisation de la formation se fait uniquement à travers l'enseignement de l'anglais, spécialisé en GRH. Les étudiants sont par ailleurs incités à passer le *test of english for international communication* (TOEIC).

Pilotage

La direction du diplôme est assurée par un EC qui gère la formation en alternance, et par un enseignant détaché de l'enseignement secondaire en ce qui concerne le public inscrit en formation continue. L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée au contenu de la formation. L'équipe comprend 13 intervenants académiques et 16 praticiens : avocats, consultants ou responsables RH dans des secteurs d'activités diversifiés (transport aérien, téléphonie, restauration, distribution alimentaire et non-alimentaire, etc.)

Le pilotage de la formation se fait à travers les différentes réunions (réunion des maîtres d'apprentissage, réunion de fin de formation avec les apprentis), l'évaluation des enseignements et le conseil de perfectionnement. Les évaluations donnent lieu à discussions lors du conseil de perfectionnement annuel, auquel l'ensemble de l'équipe pédagogique est convié ainsi que les apprentis et les étudiants de formation continue, les maîtres d'apprentissage et ceux de stage. Cette organisation gagnerait à être davantage formalisée (liste de membres bien identifiés et en nombre restreint pour favoriser un travail de réflexion sur les contenus et objectifs de formation).

Si le suivi de l'acquisition des compétences est plutôt bien formalisé et adapté sur la partie expérience professionnelle, le dossier mentionne deux voies d'amélioration possibles : mieux formaliser le suivi de l'acquisition des compétences théoriques, et détailler les compétences par grandes activités RH dans l'annexe descriptive au diplôme (ADD).

Des mises à niveau portant sur le droit et l'utilisation des logiciels informatiques sont organisées la première semaine de formation. De plus, le module d'approche globale de la fonction RH est dispensé en premier pour que les connaissances de base soient les mêmes pour tous. Ces dispositifs d'aide à la réussite sont bien adaptés.

Résultats constatés
L'importance et la stabilité des effectifs aux alentours de 20 apprentis et de 9 salariés en formation continue en moyenne, le taux de sélectivité (400 dossiers de candidature pour 30 à 50 places), l'éclectisme des parcours préalables des candidats démontrent l'attractivité de la formation. Le recrutement est réellement diversifié avec selon les années : 18 à 43 % des effectifs titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, 16 à 44 % d'un brevet de technicien supérieur, 14 à 26 % de licence 2, 11 à 27 % d'autres diplômes. Sur la période 2012-2017, 12 inscrits ont bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP). Le taux de réussite au diplôme est proche de 100 %. L'enquête interne, menée sur le devenir des diplômés, indique que la durée d'insertion professionnelle est inférieure à 6 mois pour ceux qui font le choix d'aller travailler. L'information concernant les métiers occupés par les diplômés est traitée de façon agrégée (16 % cadres, 33 % agents de maîtrise et 51 % employés), avec des types d'emplois occupés correspondant aux objectifs de la formation. Cependant, pour une formation dont la finalité est l'insertion professionnelle immédiate, les résultats de l'enquête montrent un taux de poursuites d'études élevé, en moyenne de 43 % des répondants sur la période, en quasi-totalité dans des formations en alternance hors Université Sorbonne Paris Cité (USPC).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation attractive et professionnalisante.
- Une formation proposée en apprentissage et en formation continue.
- Une équipe pédagogique équilibrée et complémentaire.
- Un fort taux de réussite.
- Un recrutement diversifié.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'études assez élevé.
- Une formalisation insuffisante dans la définition du conseil de perfectionnement.
- Une prise en compte insuffisante dans les enseignements des évolutions vers une GRH affectée par les usages numériques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le contenu de la formation et les exigences du programme sont clairement définis. La licence professionnelle s'intègre bien dans l'offre de formation régionale, et dans son environnement socio-économique. La formation est réellement professionnalisante tant par son contenu que ses modalités : formation en alternance et accueil de salariés en formation continue. Le pilotage est adapté, mais la composition du conseil de perfectionnement pose question quant à son rôle en termes d'évolution de la formation. La formation apparaît attractive, les effectifs sont stables et le taux de réussite est élevé.

Au regard du fort développement de la GRH digitalisée, il est important de mieux intégrer ces aspects dans le contenu de la formation, par exemple à travers des partenariats avec des associations régionales ou nationales de direction des ressources humaines DRH. Il est également nécessaire d'engager une réflexion sur la formalisation du conseil de perfectionnement, et sur les moyens possibles pour réduire le taux des poursuites d'études.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ANIMATION SOCIALE, SOCIO-ÉDUCATIVE ET SOCIOCULTURELLE

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* de l'Université Paris Descartes est une formation d'une année, qui destine ses étudiants à l'ingénierie de projet social et les prépare à identifier les besoins des populations fragiles et à y répondre. Elle est à la fois généraliste (en termes de méthodologie de projet) et spécialiste (en termes de réponse à des publics et des problématiques spécifiques) avec l'objectif de permettre à ses étudiants une insertion professionnelle directe après la fin de la formation dans le secteur de l'intervention sociale et socioculturelle (politique, institutionnelle ou associative). Elle est délivrée en formation initiale classique et en formation continue (sans alternance actuellement) au sein du département Carrières Sociales de l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Paris Descartes.

ANALYSE

Finalité
La LP *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle* est construite autour d'un programme généraliste (la gestion des projets et la conduite d'actions sociales au sein des différentes structures liées au développement local et social) et spécialisé afin de sensibiliser les étudiants à des publics et des problématiques sociales variées dans ce secteur. La formation est à l'écoute des évolutions du secteur comme en atteste l'intégration d'enseignements liés à l'économie sociale et solidaire (ESS). Le contenu de la formation correspond à ce positionnement dans la mesure où l'on retrouve aussi bien des enseignements concernant les institutions porteuses des actions, les publics ciblés par ses actions, les bases fondamentales à la compréhension des enjeux du secteur et les méthodes et techniques nécessaires pour y répondre. Les compétences à acquérir sont clairement renseignées et correspondent aux métiers visés par la formation. Une convention de délocalisation engagée avec l'Université de La Réunion (IUT de Saint-Pierre) depuis la rentrée 2017, témoigne du dynamisme de cette formation.

Positionnement dans l'environnement

Si cette LP peut ressembler à un certain nombre d'autres LP au niveau national (Angers, Grenoble, Bordeaux…) ou local (Paris 13 Villetaneuse ; Paris Est Créteil), elle trouve aisément sa place parmi ces formations au positionnement souvent différencié. Elle offre de très nombreux débouchés à ses étudiants en Île-de-France (zone géographique particulièrement demandeuse) et au-delà. Il n'est pas fait mention d'un éventuel travail en réseau de la part de ces formations, proches à la fois en termes de positionnement et de débouchés sur cette région.

Ces débouchés sont d'autant plus facilités que cette LP bénéficie de relations privilégiées depuis sa création avec de nombreuses collectivités (comme les communes d'Argenteuil, d'Aulnay-sous-Bois, de Bobigny, de Boulogne-Billancourt, de Montreuil…), avec des centres sociaux et culturels à Paris (Danube, Petite Roquette, Belleville…), avec l'Ecole Polytechnique (Palaiseau). Elle développe de nouveaux partenariats (le Crédit Coopératif, le réseau BGE PaRIF et le Centre d'Etude International pour le Développement Local) et démontre sa bonne intégration dans son environnement. Ces collaborations ne font cependant pas l'objet de convention formalisée.

La LP a aussi su nouer des relations avec son environnement scientifique : on relève une bonne participation des enseignants-chercheurs (EC) de l'IUT Paris Descartes à la formation ainsi que l'existence de lien entre leurs thématiques de recherche et le positionnement de la licence professionnelle.

Organisation pédagogique

La LP est constituée uniquement d'enseignements en tronc commun, sans parcours spécifique avec une bonne progressivité sur l'année.

La professionnalisation est bien présente grâce à de nombreux dispositifs : la présence d'intervenants professionnels dans les enseignements, un projet tuteuré en groupe (commanditaire professionnel) et enfin un stage de 15 semaines. Une attention particulière est donnée aux définitions des missions dans le cadre de ces deux derniers dispositifs avec un accompagnement important des étudiants quant à leur choix de structure. Néanmoins, l'information est lacunaire sur le contenu du rapport et les modalités de la soutenance.

Les étudiants doivent passer trois certifications : informatique (certificat informatique et Internet (C2i niveau1)), linguistique de langue anglaise (certification en anglais obligatoire pour tous les étudiants de troisième année de licence-L3 de l'Université Paris Descartes) et de langue française (Certificat Voltaire). Ils suivent un enseignement de langue étrangère et le stage peut se dérouler à l'étranger.

Pilotage

L'équipe pédagogique apparaît équilibrée avec plus de 47 % des heures d'enseignement réalisées par des professionnels « cœur de métiers ». Le reste des enseignements est réalisé en intégralité par les EC et les enseignants en poste au département « carrières sociales ». Cette composition témoigne d'un important engagement des enseignants permanents de ce département dans la formation. Les enseignants-chercheurs prennent en charge environ 30 % des enseignements et assurent ainsi le lien entre leurs activités scientifiques (liées à la thématique de la LP) et la formation.

Les réunions sont régulières pour assurer un pilotage de la formation. Le conseil de perfectionnement est composé conformément aux textes et se réunit annuellement. Le pilotage de la LP est réellement ouvert aux différents acteurs impliqués et l'équipe de direction est à l'écoute des remarques des parties prenantes pour faire évoluer au mieux les contenus de la formation.

Les modalités d'évaluation des enseignements sont classiques et sont communiquées aux étudiants dans un livret d'accueil qui présente également les enseignements, les compétences et les connaissances visées par la LP.

L'évaluation des enseignements et de la formation de façon plus générale par les étudiants n'est pas communiquée et ne semble pas mise en œuvre.

Résultats constatés
La LP accueille en moyenne 24 étudiants par an et ses effectifs sont stables depuis 5 ans (entre 22 et 29 étudiants). Ces étudiants sont en grande majorité en formation initiale classique, quelques-uns (entre 3 et 6 selon les années) relevant de la formation continue et quelques-uns (entre 1 et 3) de la validation des acquis de l'expérience. Ces chiffres attestent de son intérêt pour un public professionnel. Le taux d'attractivité de la formation est bon, puisqu'elle reçoit entre 170 et 230 dossiers de candidature chaque année. Elle attire des candidats de la région parisienne mais également de province. Ses promotions sont composées d'étudiants aux origines variées : principalement des diplômés d'IUT (DUT) (46 % en 2015), mais aussi des étudiants venant de deuxième année de licence (L2) (26 % en 2015) et des titulaires de brevet de technicien supérieur (BTS) (26 %). Les taux de réussite sont excellents (100 % sur les 4 dernières années). Le suivi des diplômés est assuré par les services centraux de l'université et est complété par des évaluations réalisées en interne (à 6 mois). Un travail doit être mené pour sensibiliser les étudiants à répondre à ces enquêtes dans lesquelles le taux de réponse est relativement faible (entre 35 et 45 % seulement sur les promotions 2014, 2015 et 2016 pour les enquêtes internes). Celui-ci est meilleur sur les enquêtes à 18 mois pilotées par l'université. Globalement, le nombre de poursuite d'études est assez faible (aucun diplômé de 2013)) mais mérite d'être surveillé (7 poursuite d'études pour 2012). Le taux d'insertion professionnelle est plutôt satisfaisant à 18 mois (presque 89 % des répondants diplômés en 2013) mais sans information sur les métiers effectivement occupés, le niveau de rémunération, le type de contrat de travail signé (CDD, CDI, service civique…).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un fort engagement des professionnels dans et en soutien de la formation.
- Une bonne participation des enseignants-chercheurs et ce en lien avec leur thème de recherche.
- Un positionnement pertinent par rapport aux besoins du secteur.
- Un réel souci d'évolution de la formation pour répondre aux attentes du secteur.
- Des compétences et des métiers visés très bien identifiés.
- Une bonne intégration des étudiants venant d'une licence généraliste.

Principal point faible :

- Un taux de retour et un contenu des enquêtes d'insertion à améliorer.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette LP est une formation solide à l'écoute des attentes de ses partenaires et des évolutions de son secteur. Elle bénéficie d'une équipe pédagogique équilibrée, de promotions d'étudiants aux origines variées qui s'insèrent de façon satisfaisante. L'accent nouvellement mis dans la formation, sur le secteur de l'ESS associé aux compétences centrales (ingénierie de projet notamment) est à maintenir comme, de manière générale, les efforts engagés dans le fonctionnement, le pilotage de cette LP et son insertion dans son environnement socio-économique. De ce point de vue, une réflexion sur l'ouverture de la formation à l'alternance ne peut qu'être encouragée.

Une collaboration entre les différentes formations positionnées sur cette thématique de l'animation sociale pourrait être envisagée pour enraciner encore davantage les LP dans leur environnement. Pour défendre sa capacité à insérer professionnellement ses étudiants, il est important de suivre de façon plus précise le devenir des diplômés (informations qualitatives).

Les perspectives d'évolution de la formation sont trop peu évoquées dans le dossier.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Métiers du commerce international* parcours *Management du développement durable* ou *Management international appliqué au développement durable* (LP MIADD) vise à former des commerciaux évoluant en environnement international dans les domaines de l'import-export et des achats avec un accent mis sur les aspects de responsabilité sociale et environnementale (RSE) liés à ces métiers. Les enseignements sont dispensés à l'institut universitaire de technologie (IUT) Paris Descartes, sous le régime de l'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), la formation accueillant ponctuellement des étudiants en formation continue (FC).

ANALYSE

Finalité
La finalité, les objectifs professionnels et pédagogiques de la formation sont clairement exposés, et les enseignements proposés semblent globalement adaptés à l'atteinte de ces objectifs, avec une double compétence : commerce international et RSE. La formation apporte des connaissances opérationnelles dans le domaine du commerce international et apporte des savoirs transversaux permettant notamment d'analyser l'environnement. Par ailleurs, un fort accent est mis sur l'apprentissage des langues (70 % des volumes de cours sont enseignés en anglais et l'allemand ou l'espagnol sont obligatoires en seconde langue). La grande diversité des postes occupés par les alternants et des entreprises dans lesquelles ils s'insèrent à terme atteste de la bonne adéquation entre les contenus de cette formation et ses objectifs professionnalisants.
Positionnement dans l'environnement
Il existe de nombreuses formations du même type tant au niveau national qu'en Île-de-France. Cependant, la LP MIADD est la seule intégrant dans son programme des préoccupations RSE, ce qui en fait une formation originale. Il existe plusieurs accords avec des partenaires académiques étrangers (Allemagne, Europe Centrale et de l'Est notamment) permettant des échanges d'étudiants à l'international. L'adossement à la recherche est satisfaisant pour une LP (plusieurs enseignants-chercheurs (EC) en marketing et langues intervenant dans la formation). Cependant, aucun laboratoire de recherche n'est mentionné dans le dossier. Le positionnement dans l'environnement local est satisfaisant, en particulier via les liens étroits avec des entreprises, l'intervention de professionnels dans la formation, ou l'organisation d'une « rencontre métiers ». On

constate néanmoins une certaine dépendance au secteur automobile qui fournit un grand nombre de contrats en alternance.
Organisation pédagogique
Le souci de professionnalisation est affirmé via des dispositifs pédagogiques spécifiques, notamment une alternance (deux jours de cours à l'IUT et trois jours en entreprise) le tout pour l'équivalent de 35 heures par semaine, la rédaction d'un mémoire tuteuré et un projet d'apprentissage intégrant une dimension RSE. Les modalités d'enseignements mises en place sont variées (possibilité de validation des acquis de l'expérience, apprentissage, contrats de professionnalisation, formation continue), permettant à un large public de pouvoir accéder à la formation, y compris en cours de carrière et tout en travaillant. L'utilisation du numérique est classique sous la forme d'outils de travail collaboratif. Les échanges internationaux sont bien développés du fait de partenariats avec des universités étrangères.
Pilotage
L'équipe pédagogique est équilibrée et bien adaptée à la professionnalisation de la formation : la place des professionnels est importante (50 % des enseignements) et leurs interventions sont bien ciblées. Deux EC en sciences de gestion et en langues germaniques assurent le pilotage de la LP. Les modalités de pilotage de la formation sont satisfaisantes : trois réunions pédagogiques, une réunion avec le centre de formation par apprentissage et un conseil de perfectionnement par an, associant enseignants-chercheurs, représentants des professionnels et représentants étudiants. Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont assez clairement énoncées dans le dossier, des dispositifs d'accompagnement sont mis en place (remise à niveau lors de la semaine de rentrée, cours de méthodologie). Les modalités d'évaluation des étudiants relèvent du contrôle continu ; elles sont variées et classiques (oraux, écrits, participation). Il est regrettable qu'il ne soit pas fait mention d'enquêtes d'évaluations des enseignements par les étudiants, alors que c'est obligatoire.
Résultats constatés
Les effectifs sont satisfaisants et marquent une progression sur la période 2012-2017 (passant de 15 à 29 inscrits). Les taux de réussite proches de 100 % chaque année sont également satisfaisants. L'insertion professionnelle à l'issue de cette formation pose question. En effet, une part très importante des diplômés (plus de la moitié des répondants à l'enquête annuelle, plus de 70 % des répondants en 2015) poursuit des études en master, ce qui est contraire à l'objectif d'insertion professionnelle directe des diplômés d'une LP. Les responsables de la formation explicitent néanmoins ces poursuites d'études par des années de césure à l'étranger non comptabilisées en insertion professionnelle et la volonté marquée des diplômés de poursuivre en master également sous le format de l'alternance sous la pression des entreprises cherchant des alternants niveau supérieur à la LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Positionnement original à l'échelle nationale.
- Volume conséquent d'enseignements fondamentaux professionnels dispensés en anglais.
- Professionnalisation affirmée, aussi bien grâce à la composition de l'équipe pédagogique que grâce aux modalités d'enseignement.

Principaux points faibles :

- Poursuites d'études en master trop importantes remettant en cause la finalité d'insertion professionnelle de la LP.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du commerce international* parcours *Management du développement durable* ou *Management international appliqué au développement durable* est originale par le champ professionnel qu'elle couvre. Son contenu et son organisation sont globalement bien adaptés à ses objectifs. Toutefois, la formation devrait mettre en place l'évaluation des enseignements par les étudiants et gagnerait à poursuivre la formalisation de partenariats avec des entreprises de divers secteurs d'activité. Enfin, il semble urgent de réfléchir à la question des poursuites d'études, ces dernières étant bien trop importantes pour une licence professionnelle. Les perspectives du diplôme ne sont pas mentionnées explicitement dans le dossier, mais il serait intéressant de concrétiser le positionnement original avec des enseignants-chercheurs dans le domaine du développement durable.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU TOURISME : CONCEPTION DE PRODUITS TOURISTIQUES

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du tourisme : conception de produits touristiques* de l'Université Paris Descartes est une formation, plutôt généraliste dans la mesure où elle aborde les différentes disciplines nécessaires à la gestion de projets touristiques (Environnement du tourisme, Management, Conception et communication), avec l'objectif de permettre à ses étudiants une insertion professionnelle dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie ou de l'événementiel. La LP est proposée en formation initiale classique et en apprentissage au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit.

ANALYSE

Finalité
La LP *Métiers du tourisme : conception de produits touristiques* est construite autour d'un programme généraliste afin de permettre à ses diplômés d'évoluer dans les différentes activités du tourisme (tourisme institutionnel ou tourisme privé, tourisme hôtelier ou événementiel...). Le contenu de la formation correspond à cet objectif avec des enseignements en droit (public et privé), en management (finance-comptabilité, marketing, gestion des ressources humaines...), en économie, en langues et communication. Les compétences personnelles et professionnelles ne sont pas clairement définies tout comme le lien avec les emplois visés. Certains des métiers visés semblent davantage relever d'un niveau master (responsable développement de projet, responsable services « groupes », responsable communication ; directeur d'Office du Tourisme – OT) que d'un niveau licence professionnelle.
Positionnement dans l'environnement
Si cette LP *Métiers du tourisme : conception de produits touristiques* peut ressembler à un certain nombre d'autres LP tourisme au niveau national, son positionnement généraliste lui permet de s'en distinguer. Cette ouverture lui permet d'être en lien aussi bien avec des acteurs du secteur de l'hôtellerie (groupe ACCOR), du voyage (TRANSAT), de l'événementiel (Association des Agences de Communication Evénementielle), des loisirs et de la culture (Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels) ou encore avec le MEDEF 92. Elle démontre donc une bonne intégration dans son environnement socio-économique sur un territoire particulièrement dynamique en termes de tourisme.

En revanche, les liens avec son environnement scientifique sont faibles : même si l'organisation d'une journée d'études sur le thème du tourisme par l'équipe pédagogique et les étudiants est à noter, on ne relève qu'une participation assez faible des enseignants-chercheurs (EC) à la formation.

La formation entretient un partenariat avec deux lycées (l'Institut Supérieur Clorivière et le Lycée Grégor Mendel) qui lui permet d'assurer une continuité avec les études courtes en Tourisme (DUT - diplôme universitaire de technologie- et BTS - brevet de technicien supérieur).

Organisation pédagogique

La LP est constituée uniquement d'enseignements en tronc commun, sans parcours spécifique. La LP est construite avec une logique de progressivité dans la mesure où les enseignements liés à la compréhension du secteur sont dispensés au début de l'année afin d'harmoniser les acquis des étudiants venant de formations différentes ; les enseignements d'approfondissement et de professionnalisation interviennent dans un second temps. La mise en place d'une organisation spécifique (par exemple un régime long sur deux années) est possible pour les étudiants salariés, ou handicapés ou encore sportifs de haut niveau.

La professionnalisation est très présente grâce à de nombreux dispositifs : la présence d'intervenants professionnels dans les enseignements, une alternance d'octobre à mars (trois jours de présence en entreprise et deux jours de cours par semaine) puis cinq mois d'avril à septembre en entreprise. On peut regretter une information lacunaire sur les attendus de la période en entreprise. Les étudiants sont aidés dans leur recherche de stage par le bureau des stages.

La place du numérique dans la formation reste traditionnelle avec la mise à disposition pour les étudiants d'une plateforme de cours en ligne.

L'internationalisation de la formation se fait via deux enseignements de langues (anglais et espagnol). D'autres langues (cours optionnels) sont proposées sans que l'on connaisse le nombre d'étudiants optant pour ces enseignements optionnels. Les étudiants ont également la possibilité de passer le test du TOEIC (*Test of English for International Communication*). La LP accueille chaque année quelques étudiants étrangers.

Pilotage

L'équipe pédagogique apparaît plutôt équilibrée avec 21 % des heures d'enseignement assurées par des EC, 36 % des heures réalisées par des enseignants de l'enseignement secondaire et 43 % par des professionnels. S'il est important que ces professionnels interviennent dans une formation de type LP, on peut cependant s'interroger sur le nombre conséquent d'heures pris en charge par 3 consultants (en charge de plus de 56 % des heures confiées aux intervenants professionnels) alors qu'ils n'apparaissent pas comme des professionnels intervenant spécifiquement dans le cœur des métiers visés par cette formation.

Les réunions sont nombreuses et régulières pour assurer un pilotage de qualité de la formation. Un conseil de perfectionnement conforme à la réglementation se réunit. La LP fait l'objet d'une évaluation annuelle par les étudiants. Il est cependant regrettable que des exemples d'amélioration suite aux problèmes soulevés lors de ces réunions ne soient présentés ainsi que le résultat de l'évaluation de la formation par les étudiants pour pouvoir juger de l'effectivité et de l'efficacité de ces dispositifs.

Résultats constatés

La licence accueille chaque année en moyenne une vingtaine d'étudiants, en grande majorité en formation initiale classique, et selon les années de zéro à cinq étudiants en apprentissage. On peut s'interroger sur la faiblesse de cet effectif, étant donné l'insertion de la formation dans un environnement touristique dynamique. *A priori*, le taux d'attractivité de la formation est très bon, puisqu'elle affirme recevoir entre 200 et 400 dossiers de candidature chaque année (sans plus de précision).

Concernant les étudiants recrutés, ils sont très peu nombreux venant de DUT (de zéro à deux) ou de licence 2 (L2), alors même que la LP se présente comme une alternative pour ces étudiants de L2 de l'Université Paris Descartes désireux de poursuivre leurs études dans ce secteur. Les étudiants provenant de BTS sont largement majoritaires, mais leur nombre diminue très curieusement depuis 2014 (il n'y en avait aucun en 2015 et seulement quatre en 2016), sans que cette chute soit explicitée. Il est regrettable que ces informations ne soient pas fournies pour pouvoir évaluer la diversité du recrutement.

Les taux de réussite (entre 86 et 90 %) sont très satisfaisants.

Il est également délicat de se prononcer sur le suivi des diplômés et sur la qualité de leur insertion professionnelle dans la mesure où seule la situation à 6 mois des étudiants diplômés en 2016 est fournie. Il aurait été apprécié de pouvoir statuer sur les données des promotions depuis 2011, sur les données à 6 mois, mais également à 18 et 30 mois. Il conviendrait de renforcer ce suivi du devenir des diplômés en interne afin également d'améliorer le taux de retour à l'enquête à 6 mois (13 répondants sur 19) et de mieux qualifier le devenir des diplômés (métiers, niveau de rémunération, type de contrat). Cette information d'autant plus importante que certains des métiers indiqués comme potentiels pour les diplômés semblent plutôt correspondre à un devenir d'étudiants titulaires d'un master. L'enquête de 2016 montre que 30 % des répondants sont en poursuite d'études et seulement 46 % des répondants occupent un emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un positionnement généraliste qui peut permettre une certaine polyvalence.
- Un fort engagement des professionnels dans la formation et en soutien de la formation.

Principaux points faibles :

- Une absence de définition des compétences à acquérir et des modalités précises d'acquisition (notamment dans le cadre des dispositifs de professionnalisation).
- Une absence de données précises sur l'insertion professionnelle des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si cette LP a su prendre en considération un certain nombre des recommandations émises lors de sa dernière évaluation (redéfinition de certains contenus de cours pour intégrer davantage la dimension numérique, renforcement de la présence des professionnels et des partenariats…), son évaluation actuelle souffre du manque de certaines informations importantes.

Les perspectives d'évolution de la formation ne sont guère évoquées dans le dossier. Il importe de préciser les modalités d'évaluation des dispositifs professionnalisants et de suivre en interne de façon plus continue et précise le devenir des diplômés. Il apparaît également judicieux d'expliciter davantage en quoi consiste la période dite « d'alternance » pendant l'année, de développer l'apprentissage afin de renforcer encore davantage sa portée professionnalisante, et d'être vigilant sur le taux de poursuite d'études des diplômés.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Sécurité des biens et des personnes* de l'Université Paris Descartes se présente comme étant une formation généraliste abordant quatre domaines d'activité : la sécurité intérieure en coopération avec la sécurité publique, les techniques financières et contractuelles relatives à la sécurité privée, le management des agents de sécurité et la maîtrise des techniques de sécurité.

La LP est délivrée uniquement en présentiel et en alternance à des étudiants essentiellement en formation continue, au sein de l'unité de formation et recherche (UFR) de Droit.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels de la LP sont clairement exposés. Au regard de ces objectifs professionnels, cette LP est en phase avec l'évolution des préoccupations dans les métiers de la sécurité privée et répond de manière pertinente aux besoins des entreprises dans ces domaines. Cependant, le nombre total d'heures de formation (324h) hors projet tuteuré (120h) et stage ne semble pas suffisant pour couvrir les différents domaines de compétences disciplinaires (droit et gestion). De plus, ce nombre d'heures est en deçà du volume horaire prévu par la réglementation. Cette faiblesse du volume des enseignements avait déjà été relevée par la précédente évaluation. Par ailleurs, la LP vise à former des étudiants destinés à devenir cadres alors que les entreprises du secteur recrutent plus à ce niveau d'étude des cadres intermédiaires.
Positionnement dans l'environnement
Il y a peu de LP en France portant sur le même domaine de formation. La LP offre de nombreux débouchés professionnels selon sa fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Son positionnement est bon au sein de la région parisienne avec un vivier important d'entreprises partenaires. Il pourrait toutefois être utile de conclure des conventions spécifiques ou des accords avec des branches professionnelles.

La LP a un adossement à la recherche grâce aux travaux et ouvrages de ses principaux intervenants, et par la participation des étudiants aux colloques organisés à la faculté de Droit de Paris Descartes. Les enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation appartiennent à des laboratoires de recherche mais aucune liaison entre ceux-ci et les domaines de compétence de la LP ne fait l'objet d'un développement.

L'ouverture à l'international de la LP n'est pas évoquée excepté l'accueil d'étudiants étrangers. Or, sur le domaine de la sécurité des biens et des personnes, avec la mondialisation des échanges, il pourrait être judicieux d'intégrer des enseignements couvrant ces spécificités, même si la réglementation en matière de sécurité privée a une dimension essentiellement nationale.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique comporte 324 heures de cours réparties en six UE (unités d'enseignement) dont seulement les titres généraux sont mentionnés. Aucune information n'est fournie pour pouvoir apprécier le contenu des UE au regard des objectifs de la LP. Il en est de même pour le stage de 12 semaines au minimum et le projet de 120 heures, alors que la règlementation impose 150 heures de projets.

Il est indiqué que le programme des enseignements évolue en fonction des besoins des entreprises de sécurité privée tels qu'ils peuvent être appréciés par le comité de pilotage, sans qu'une information soit mise à disposition pour apprécier ces évolutions et leurs impacts sur le contenu de la LP.

L'enseignement linguistique comprend seulement 18 heures d'anglais et même s'il est possible pour les étudiants de passer le TOEIC (*test of english in international communication*), le volume horaire semble insuffisant pour les préparer.

En termes d'innovations pédagogiques, certains enseignements sont proposés sous forme de jeux de rôles. De même, le projet tuteuré est organisé comme une réponse à un appel d'offres d'une entreprise de sécurité privée avec mise en place d'un contrôle continu et d'une soutenance devant un jury dont la composition n'est pas précisée.

Pilotage

Il n'est pas possible d'apprécier la structure de l'équipe enseignante étant donné que celle qui est fournie concerne la LP *Métiers du tourisme* de Paris Descartes. La précédente évaluation AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) avait relevé « un nombre réduit d'enseignants universitaires avec un volume horaire d'intervention très déséquilibré par rapport à celui des professionnels ». En l'absence d'annexe il n'est pas possible d'apprécier s'il a été tenu compte de cette évaluation. Toutefois, la composition du comité de pilotage (avec 2 enseignants-chercheurs et 11 professionnels) semble indiquer que ce déséquilibre a perduré.

Le comité de pilotage tient lieu de conseil de perfectionnement (CP). Au-delà de la sous-représentation numérique des enseignants-chercheurs, ce conseil de perfectionnement n'intègre pas d'étudiants ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Il se réunit une fois par an pour dresser le bilan de l'année écoulée et pour définir les perspectives de l'année à venir. En particulier, il peut être source de proposition pour adapter le contenu de la formation en fonction des besoins des entreprises de sécurité privée. Il aurait été intéressant que ces propositions d'adaptation soient communiquées.

L'évaluation des connaissances repose principalement sur le contrôle continu. Ce contrôle s'applique, au stade de la première session, à toutes les unités d'enseignement, excepté au projet tuteuré et au rapport, qui donne lieu à une soutenance. Les notes de seconde session ou de rattrapage sont décernées par un jury à la suite d'une épreuve d'exposé-discussion.

L'aide à la réussite prend la forme d'ateliers d'expression écrite ou orale, concentrés en début d'année pour aider les étudiants qui rencontreraient des difficultés en la matière. L'utilisation des outils numériques semble peu développée à l'exception d'un enseignement d'initiation à la sécurité informatique.

Résultats constatés

Les informations fournies sur la sélection des étudiants, leur nombre et leur structure concernent la LP *Métiers du tourisme* de Paris Descartes. Il est néanmoins mentionné, dans le dossier d'évaluation, qu'il existe une sélection à l'entrée de la LP et que l'effectif est compris entre 20 et 25 étudiants. Le taux de réussite est important (près de 100 %)

Concernant le suivi des diplômés, seule est disponible l'enquête à 30 mois réalisée auprès de la promotion 2012-2013 qui comporte un taux de réponse assez faible (seulement 11 répondants pour 20 diplômés). Parmi eux, 10 occupaient un emploi dont 7 un emploi stable (contrat à durée indéterminée). Une étude à 6 mois a été réalisée sur les diplômés de 2015/2016 montrant que sur 13 répondants seulement 7 étaient insérés professionnellement, 3 étaient en recherche d'emploi et 3 en poursuite d'étude.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Peu de formations en France sur le même domaine.
- Construction et évolution des programmes en relation avec le tissu industriel de la Région.

Principaux points faibles :

- Insuffisance des heures de cours et de langue.
- Équipe pédagogique déséquilibrée.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence d'informations permettant une analyse complète de la formation.
- Faible utilisation des moyens liés au numérique.
- Taux de réponse aux enquêtes d'insertion à six mois assez faibles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier soumis à évaluation est lacunaire en l'absence d'informations concernant l'équipe pédagogique, les contenus des UE et les effectifs de la LP. Ce manque d'informations ne permet pas d'apprécier la viabilité de cette formation ni la pertinence pédagogique (adéquation du profil de l'équipe pédagogique aux enseignements et finalités des enseignements par rapport aux objectifs professionnels de la LP). Malgré tout, des indices montrent que les déséquilibres et faiblesses constatés lors de la précédente évaluation de l'AERES persistent en matière de volumes horaires insuffisants et de déséquilibre de l'équipe pédagogique qui compte seulement deux enseignants-chercheurs. Dans le cadre d'une éventuelle demande de renouvellement de cette formation, il importerait qu'elle soit en mesure d'apporter les informations manquantes.

Par ailleurs, il conviendrait que soit mis en place un conseil de perfectionnement conforme à la réglementation en vigueur. Il pourrait être également utile que les enseignements de la LP s'emparent davantage des problématiques liées aux usages du numérique et affectant la sécurité des biens et des personnes. Enfin, il importerait de mener des actions de sensibilisation auprès des étudiants sur l'importance de répondre aux enquêtes afin d'améliorer le taux de réponse.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER COMPTABILITÉ CONTRÔLE AUDIT

Établissement: Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA) proposé par l'Université Paris Descartes vise à former des étudiants aux métiers liés à la profession comptable en général et aux métiers de l'expertise comptable et au commissariat aux comptes en particulier. Proposée dans les faits sur trois ans, cette formation permet sur les deux années de master de consolider les connaissances fondamentales en comptabilité, droit, finance, fiscalité et disciplines connexes. La formation est ouverte en formation initiale classique et en formation par apprentissage (en partenariat avec le centre de formation des apprentis - CFA DIFCAM banque et assurance). Le master n'est adossé à aucun laboratoire en sciences de gestion. La formation est dispensée à l'IUT Paris Descartes et ne fait pas l'objet de délocalisation.

ANALYSE

Finalité
Les finalités de la mention *CCA* sont clairement énoncées et permettent d'acquérir et de renforcer les connaissances et les compétences techniques et conceptuelles dans le domaine de la comptabilité, de la finance et de l'audit comptable et financier des organisations. Les métiers et fonctions visés à l'issue de la formation sont précisément indiqués et les compétences et modalités pédagogiques mobilisées dans le cadre des enseignements permettent d'y accéder. En effet, les enseignements dispensés permettent de former des cadres débutants dans le domaine de l'audit et de l'expertise comptable. La formation permet également de préparer les diplômés aux deux unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG). Les objectifs de la formation et les compétences qu'elle permet de développer correspondent bien aux besoins des entreprises.
Positionnement dans l'environnement
Le master évolue dans un environnement concurrentiel aux côtés d'autres masters CCA proposés par des universités parisiennes et des formations de préparation au DSCG. Ceci n'entame en rien l'attractivité de la formation comme peut en témoigner le niveau de ses effectifs. Le dossier indique des liens avec l'INTEC (institut national des techniques économiques et comptables), institution avec laquelle elle conçoit des programmes communs. Cependant, aucun document ou convention ne vient préciser ce lien et sa base.

La formation a des interactions avec le monde professionnel mais celles-ci ne semblent pas être formalisées dans des conventions ou des accords-cadres. Ces interactions se traduisent dans le secteur de l'audit et de l'expertise comptable par les perspectives d'emploi offertes par de nombreuses grandes entreprises du secteur qui y recrutent des apprentis, des stagiaires et des futurs collaborateurs.

La place de l'international tout comme l'adossement de la formation à la recherche sont faibles. Les enseignants-chercheurs relèvent de laboratoires différents non spécialisés en sciences de gestion. Des unités d'enseignement d'initiation à la recherche existent sous forme de cours de méthodologie de recherche et permettent d'aborder surtout la méthodologie du mémoire. Les étudiants ne sont pas éveillés aux problématiques théoriques de la recherche en comptabilité contrôle audit. Aucune poursuite en thèse n'est mentionnée. Ceci s'explique par le rattachement de la formation à l'IUT et le fait que le corps enseignant se compose majoritairement de professionnels et d'enseignants de l'IUT ou de lycée, et non d'enseignants-chercheurs ce qui est problématique pour une formation de niveau master.

Organisation pédagogique

Les enseignements dispensés dans le master permettent de renforcer les connaissances techniques dans les domaines visés. L'ensemble des enseignements proposés sont en cohérence avec les objectifs visés par le master.

Les ECTS (*european credits transfert system*) et les UE (unités d'enseignements) sont bien repartis. Les volumes horaires de chaque enseignement sont assez conséquents, néanmoins il est difficile de vérifier si le référentiel du DSCG est couvert (intitulés de certaines matières flous ou relevant parfois du niveau diplôme de comptabilité et gestion - DCG) et d'autres montrent des déséquilibres (par exemple 40h de comptabilité publique qui est un point mineur du programme pour seulement 30h de consolidation qui est un point majeur du programme). Le contenu de la formation doit être mis en adéquation avec le référentiel du DSCG pour en conserver ses équivalences. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait d'envisager un changement d'appellation de la mention.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est bien remplie.

La liste de l'équipe pédagogique montre une place importante des professionnels dans la formation et d'enseignants vacataires venant de lycée, au détriment des enseignants-chercheurs (seulement cinq enseignants-chercheurs dont deux seulement relevant des sciences de gestion). Un tel déséquilibre s'apparente à de la sous-traitance de la formation à des extérieurs et n'est pas pérenne pour une formation de niveau master. La qualité et les fonctions des intervenants professionnels sont en adéquation avec les enseignements délivrés.

Les dispositifs de VAE (validation des acquis de l'expérience) et de VAPP (validation des acquis professionnels et personnels) n'existent pas. Le master n'est pas tourné vers l'international et n'a qu'un partenariat inactif dans les faits à l'international. Des cours d'anglais sont dispensés. Le dispositif lié au développement du numérique se résume à des cours de système d'information. Sur ce point des efforts doivent être réalisés à l'heure où la profession comptable met le numérique au cœur de son action.

Pilotage

Le pilotage de la mention n'est pas précisé. La formation ne semble pas être dotée de conseil de perfectionnement qui associe l'ensemble des parties-prenantes, et notamment les étudiants, à la gouvernance de la formation.

Les modalités de suivi des connaissances sont précisées et sont satisfaisantes. Les modalités de recrutement des candidats sont satisfaisantes. La formation est attractive et sélective à l'instar de tous les masters CCA car elle reçoit un nombre important de candidatures de L3 (licence). Les statistiques sur l'origine des étudiants ne permetent pas de distinguer les titulaires d'une licence et d'une licence professionnelle.

A priori, seuls les enseignements de M2 font l'objet d'une évaluation par les étudiants.

Résultats constatés

Les effectifs oscillent entre 30 à 40 étudiants pour chacune des deux années. Les taux de réussite sont très satisfaisants (autour de 96 %). Aucune information n'est communiquée sur le taux de réussite aux UE1 et 4 du DSCG mais les étudiants relèvent dans l'enquête sur la formation un manque de préparation aux épreuves et des taux de réussites faibles.

Le suivi des diplômés est réalisé par le biais d'une enquête interne à l'établissement. Celle-ci n'a été réalisée que pour l'année 2012-2013. Elle permet de constater une très bonne insertion professionnelle des diplômés à 30 mois. Les salaires à l'entrée sont conformes à ceux proposés aux diplômés en CCA. Elle est complétée par une enquête réalisée par le responsable de la mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation attractive, avec des objectifs clairs.
- Bonne insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Equipe pédagogique déséquilibrée avec une forte présence d'enseignants non titulaires et un faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion.
- Non-respect du référentiel du DSCG.
- Pas d'adossement à la recherche.
- Formation de niveau master réalisée au sein d'un IUT.
- Manque de précision sur la gouvernance de la formation.
- Non réalisation régulière de l'enquête d'insertion professionnelle.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *CCA* a des objectifs clairs et en adéquation avec les attentes du monde professionnel. Les taux de réussite sont bons et le taux d'insertion professionnelle, au regard des résultats disponibles, est également satisfaisant même s'il aurait été intéressant de connaître le taux de réussite aux UE1 et 4 du DSCG.

Néanmoins, le master *CCA* souffre d'importantes faiblesses liées principalement à une sous-traitance de la formation à des enseignants non titulaires ou à des professionnels. En effet, la faiblesse des enseignants-chercheurs dont seulement deux sont spécialisés en sciences de gestion interroge sur la maîtrise pédagogique des enseignements proposés par l'Université Paris Descartes. Par ailleurs, la localisation de ce master au sein de l'IUT associée à une sous-représentation des enseignants-chercheurs en gestion se traduit par une absence d'adossement de ce master à un laboratoire de recherche en sciences de gestion.

Un renforcement de l'équipe pédagogique, une clarification des programmes et du respect du référentiel du DSCG doivent être envisagés si l'Université souhaite maintenir la mention *CCA* et les dispenses qu'elle accorde avec le DSCG.

La gouvernance de la formation doit aussi être clarifiée, notamment par la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Le suivi des diplômés et de leur insertion doit être effectué de façon régulière.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* se décline en première année (M1) en trois parcours (*Droit public*, *Droit privé* et *Droit des affaires*), et en deuxième année (M2) en cinq spécialités (*Droit des industries et produits de santé* ; *Activités de santé et responsabilité* ; *Santé prévoyance et protection sociale* ; *Médecine*, *Droit et politique de santé* en partenariat avec Sciences Po ; et *Droit comparé de la santé / Comparative health law* en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et le King's College à Londres).

La mention *Droit de la santé* est adossée à l'Institut de droit de la santé (unité mixte de recherche - UMR 1145). En outre, la spécialité *Droit comparé de la santé* repose sur deux centres complémentaires relevant des deux universités partenaires (l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel et le Centre of Medical law du King's college de Londres) et propose des co-diplomation avec ces deux universités.

Deux spécialités sont ouvertes à l'apprentissage : *Droit des industries des produits de santé* depuis 2010 et *Santé, prévoyance et protection sociale* depuis 2017.

ANALYSE

Finalité
Le master *Droit de la santé* expose clairement les objectifs scientifiques et professionnels et il apparaît cohérent et satisfaisant. Les matières fondamentales sont enseignées en M1 et un approfondissement progressif est proposé dans les différents parcours de M2. Il existe une forte interaction entre la théorie et la pratique afin d'orienter les étudiants vers une activité professionnelle et de favoriser leur insertion professionnelle. Parallèlement, la formation vise à former à la recherche sur les problématiques du droit de la santé en vue de la préparation d'une thèse de doctorat. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuites d'études sont clairs et bien renseignés. Les compétences professionnelles visées dans les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) correspondent bien à la formation. Ces compétences sont spécialisées selon les différents parcours choisis. Les emplois visés dans ces fiches correspondent à une insertion de niveau master (juriste du secteur public ou privé de la santé), ou de préparation à des concours ou écoles spécifiques (barreau, Ecole nationale de la magistrature). Les objectifs des délocalisations sont bien renseignés ; celles-ci s'inscrivent dans le processus de la spécialisation pour tenir compte des spécificités des universités : enseignement des produits de santé à l'Université Paris Descartes, enseignement de la bioéthique au King's College de Londres, et enseignement du dopage et du

droit des progrès scientifiques à l'Université de Neuchatel.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit de la santé* est classique par sa forme et son fonctionnement. De par la richesse et les spécificités de ses parcours couvrant l'ensemble des problématiques du secteur de la santé, il apparaît unique, et ne ressemble à aucune autre sur le territoire national ou au sein de la COMUE.

Il offre une excellente articulation avec la recherche avec un adossement à l'Institut de droit de la santé, labellisé INSERM (UMR 1145). En outre, la spécialité *Droit comparé de la santé* repose sur deux centres complémentaires relevant des deux universités partenaires (l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel et le Centre of Medical law du King's college de Londres). Ces trois centres sont ouverts à l'ensemble des étudiants de la mention, offrant ainsi un environnement de qualité en matière de recherche.

La mention *Droit de la santé* offre une très bonne articulation avec des partenaires socio-économiques : adossement aux différents milieux socio-professionnels, liens privilégiés et réguliers avec les entreprises et les industries de santé pratiquant les contrats d'apprentissage, convention entre la Faculté, l'Université Paris Descartes et le Medef 92, partenariat avec le cabinet Clifford Chance depuis huit ans.

Elle offre une très bonne coopération à l'international grâce à une convention signée en mars 2016 entre l'Université de Neuchâtel, l'Université Paris Descartes et le King's College à Londres. La mention *Droit de la santé* bénéficie également de toutes les conventions conclues par la Faculté et l'Université avec des partenaires ERASMUS, et de l'invitation de nombreux professeurs étrangers.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique apparaît lisible, bien structurée et satisfaisante avec une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année (M1) comportant des matières fondamentales et une spécialisation par parcours en M2. L'une des spécialités (*Médecine, droit et politiques de santé*) présente la spécificité d'être réservée aux étudiants du secteur santé. L'organisation des études est traditionnelle, s'appuyant sur des cours magistraux fondamentaux complétés par des séminaires pour lesquels les étudiants ont une préparation à effectuer. L'apprentissage a été ouvert pour une deuxième spécialité, conformément aux recommandations de la précédente évaluation. Un rapport de stage ou mémoire de fin d'année est exigé selon qu'il s'agit d'une voie professionnelle ou de recherche. Il est possible pour les étudiants de s'engager dans la préparation d'un doctorat mais on peut regretter le manque d'informations à ce sujet.

La professionnalisation est très satisfaisante que ce soit par la présence de projets individuels, l'intervention de nombreux professionnels ou l'obligation d'effectuer un stage ou l'apprentissage. Les étudiants peuvent suivre des ateliers de formation professionnelle. Les associations d'anciens organisent des ateliers de méthodologie d'entretiens de recrutement. On constate une bonne lisibilité des fiches RNCP.

La formation entretient des liens nourris avec la recherche grâce à son adossement aux trois centres de recherche précités. Tous les enseignants-chercheurs intervenants dans la formation (six professeurs et six maîtres de conférences) et les professionnels associés (trois) sont rattachés à cette unité et les étudiants bénéficient d'un important soutien pour la rédaction du mémoire ou la préparation d'une thèse. Ils ont la possibilité d'assister à de nombreuses conférences et débats organisés par les centres de recherche ainsi qu'à ceux de l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) (Chaire Santé de Science Po, Centre de sociologie des organisations, OFCE (observatoire français des conjonctures économiques) et Labex (laboratoire d'excellence) d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po Paris).

L'ensemble des étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail via la plateforme Moodle sur laquelle les enseignants doivent déposer les matériaux pédagogiques.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est bien prise en compte (accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, accueil d'enseignants étrangers, M2 *Droit comparé de la santé* en anglais). Les étudiants disposent d'un accès en ligne à des enseignements de langues étrangères.

Pilotage
L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs spécialisés. Elle est équilibrée et complétée par un grand nombre de professionnels (du secteur public et privé de la santé, secteur des assurances, ainsi que d'avocats spécialisés) Chaque spécialité est dirigée par un enseignant titulaire ou un professeur associé spécialiste du domaine et membres de l'Institut droit de la santé. Un conseil de perfectionnement a été mis en place au niveau de la mention. Sa composition comprend les responsables pédagogiques de la formation et un intervenant professionnel par spécialité, mais n'intègre pas de représentants étudiants. Ce conseil a pour objet de veiller à l'articulation entre les spécialités de la mention et les besoins professionnels. L'évaluation des enseignements par les étudiants est assurée au niveau de chaque spécialité et l'analyse de cette évaluation permet au Conseil de perfectionnement de faire des propositions d'évolution. Les modalités de l'autoévaluation de la formation sont décrites et satisfaisantes. Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits européens (ECTS) et du diplôme sont bien décrites, classiques et satisfaisantes. Les modalités de suivi des compétences sont décrites. Ce suivi est effectué dans le cadre du contrôle continu réalisé par chaque spécialité. Les compétences acquises correspondent à l'ensemble des informations fournies dans les fiches RNCP.
Résultats constatés
L'évolution des effectifs d'étudiants montre une répartition homogène des étudiants sur la période considérée (une soixantaine d'étudiants en M2 chaque année et 20 en M1 en 2016/2017 date d'ouverture du M1), avec une provenance géographique plus étendue que l'Ile de France. Le nombre important d'étudiants extérieurs à l'Université Paris Descartes, provenant notamment de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris II Panthéon-Assas montre l'attractivité de la mention comme en atteste aussi le nombre important de candidatures, de l'ordre de 700 en 2016. Le suivi des jeunes diplômés n'est réalisé que pour deux des cinq spécialités à 30 mois avec des taux de réponse variables (*Droit des industries des produits de santé* taux de réponse de 72 % ; *Santé, prévoyance et protection sociale* taux de réponse de 50 %). Pour l'ensemble des spécialités un suivi à 6 mois est réalisé avec en moyenne un taux de réponse satisfaisant. Les tableaux font apparaître une très bonne insertion professionnelle des jeunes diplômés ayant répondu aux enquêtes (80 % d'étudiants en emploi à cette échéance), dans le secteur public et le secteur privé sur les métiers ciblés par le master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Excellente cohérence et richesse de la formation.
- Ouverture à l'international.
- Bon taux de réussite.
- Bonne insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Conseil de perfectionnement au niveau de la mention n'intégrant pas de représentation étudiante.
- Manque d'informations détaillées sur la poursuite en thèse.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de la santé* a su se développer au sein de l'Université Paris Descartes à dominante santé. Il a su renforcer sa spécificité au fil des années pour couvrir toutes les problématiques et enjeux de ce champ. Le master offre aux étudiants de très bonnes conditions d'études et une insertion professionnelle satisfaisante.

Il conviendrait cependant d'ouvrir la composition du conseil de perfectionnement à la représentation étudiante. Par ailleurs, il serait opportun d'apporter des informations sur la poursuite en doctorat des diplômés du master.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris Descartes poursuit l'objectif d'apporter aux étudiants une formation théorique et pratique de haut niveau en droit des affaires en vue de leur insertion dans le secteur des avocats d'affaires et celui des juristes d'affaires en entreprise. Elle comprend une première année (M1), structurée en deux parcours (parcours *Général* et parcours *International et européen*), qui ouvrent sur cinq spécialités en deuxième année (M2) : *Juriste d'affaires*, *Juriste d'affaires internationales*, *Juriste d'affaires européen*, *Juriste fiscaliste* et *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier*. La formation est délivrée en présentiel au sein de la Faculté de droit. Elle est également présente aux Emirats Arabes Unis en vertu de sa délocalisation à Abou Dhabi dans le cadre de l'accord qui unit l'Université Paris Descartes et Paris Sorbonne pour la fourniture de formations en Droit, Economie, Gestion sur le site de Paris Sorbonne Abu Dhabi.

ANALYSE

Finalité
La formation expose clairement les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation, en déclinant celles-ci selon la spécialité considérée. Les enseignements dispensés au cours des deux années sont en adéquation avec les connaissances et compétences attendues puisque l'on y retrouve les enseignements classiquement rattachés au domaine du droit des affaires et la prise en compte des spécificités de chaque spécialité. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont précisés pour chaque spécialité et correspondent à la formation dispensée. Il en va de même pour la formation délocalisée, similaire à la formation délivrée par l'établissement pour le parcours de M1 et les deux spécialités de M2 concernés.
Positionnement dans l'environnement
Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris Descartes est similaire aux masters couvrant le même domaine sur le territoire national. Il connaît des équivalents en Ile de France et dans d'autres régions, sans que ce constat ne soit toutefois problématique dès lors que la formation a réfléchi à son positionnement et qu'une analyse fine des formations concurrentes a été menée notamment par référence aux établissements de la COMUE. Le master bénéficie d'un environnement recherche de qualité. Il est adossé à deux laboratoires de recherche pouvant concourir utilement à la formation selon la spécialité : le Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG EA1516) et le Centre de recherches Michel Hauriou (EA1515) qui bien qu'investissant le droit public peut venir en renfort pour les spécialités *Juriste fiscaliste* ou *Juriste d'affaires européen*. Les interactions réelles entre le

laboratoire et le master sont toutefois peu développées puisqu'ils sont limités à la participation à la formation des enseignants-chercheurs du laboratoire et à la participation des étudiants aux colloques et journées d'étude.

L'adossement au monde socio-professionnel est en revanche marqué via la participation de professionnels à la formation, mais aussi de partenariats plus institutionnalisés noués par certaines spécialités (liens avec des cabinets d'avocats, des banques, des organisations patronales ou la chambre de commerce et d'industrie de Paris).

Le master est partie prenante de la coopération internationale dont l'Université Paris Descartes est partenaire pour le développement de formations sur le site de Paris Sorbonne Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis. Dans ce cadre, le M1 ainsi que les spécialités *Juriste d'affaires international* et *Banque et finance* de M2 font l'objet d'une délocalisation.

Organisation pédagogique

Le master *Droit des affaires* présente une structuration générale lisible avec un M1 sous forme de tronc commun qui ouvre sur cinq spécialités en M2 dont le rattachement à la mention est indiscutable, même si l'une d'entre elles se démarque des autres de par son orientation bancaire et financière et son contenu qui n'est pas exclusivement juridique. La formation est conçue sur le mode d'une spécialisation progressive.

La structuration du M1, qui se compose de quatre unités d'enseignement (UE) par semestre est parfaitement lisible et traduit un bon équilibre entre enseignements affairistes, éléments d'ouverture et compétences transverses, avec notamment pour chaque semestre une unité d'enseignement dédiée à l'acquisition de compétences linguistiques. L'objectif de professionnalisation est présent avec en M1 la participation à la clinique juridique ou la réalisation d'un stage (pratique professionnelle).

La structuration des spécialités de M2 est également lisible avec, selon les spécialités, de 7 à 10 UE aux intitulés évocateurs en rapport direct avec la spécialisation annoncée. Toutes les spécialités ont mis en place des dispositifs professionnalisants sous la forme d'un stage obligatoire d'une durée de 3 à 6 mois, mais aussi pour certaines d'entre elles d'exercices de simulation (arbitrage, négociation…).

La place de la recherche résulte de l'investissement des enseignants-chercheurs. Les étudiants doivent réaliser un mémoire de recherche dans plusieurs spécialités du master, ce qui est susceptible de les conduire vers le doctorat, même si cela semble rare en pratique.

Les étudiants disposent d'un accès à l'ENT ; des documents peuvent leur être transmis via cet outil ; cependant, ces initiatives sont laissées à la discrétion de chaque enseignant.

Le master *Droit des affaires* a intégré la dimension internationale en prévoyant un apprentissage linguistique tout au long du M1 et dans les différentes spécialités de M2. Des séminaires thématiques sont également dispensés en anglais dans certaines spécialités de M2 et le stage peut être réalisé à l'étranger.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée et équilibrée avec la présence d'enseignants-chercheurs connus dans leurs domaines de spécialité et de praticiens dont l'activité est en lien direct avec les objectifs professionnels annoncés.

Le pilotage du master est assuré par un conseil de perfectionnement mis en place au niveau de la mention et d'instances de pilotage propres à chaque spécialité. Le conseil de perfectionnement propre à la mention ne semble pas faire appel à des personnalités extérieures ni à une représentation étudiante. Les modalités de pilotage, propres à chaque spécialité, divergent, notamment quant au degré de participation des étudiants, ce qui est regrettable. Il est dès lors malaisé d'apprécier la part des professionnels et des étudiants dans le pilotage de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances des étudiants sont classiques avec un bon équilibre entre les épreuves écrites et les épreuves orales, le contrôle continu et les épreuves terminales en première année. On ne note pas de déséquilibre entre l'attribution des crédits ECTS (*european credit transfert system*) et les volumes horaires. On regrette en revanche que le dossier ne donne aucune information sur la composition et le fonctionnement des jurys d'examens. L'approche par compétence est encore balbutiante, même si elle a été traduite au niveau de la description qui est faite de chaque spécialité. Les modalités de suivi des compétences ne sont pas décrites.

Les conditions d'accès, précisées pour la mention et pour chaque spécialité, sont classiques avec une sélection

sur dossier et/ou entretien. Il n'est pas fait état de dispositif d'aide à la réussite.
Résultats constatés
Les effectifs de la formation oscillent entre 107 et 134 étudiants en M1 et 120 et 147 étudiants en M2 (entre 20 à 30 étudiants par spécialités). Ils sont stables, ce qui lève certaines inquiétudes exprimées pour le M1 lors de la dernière évaluation. On note une attractivité réelle des spécialités de M2 avec une augmentation des effectifs entre les deux années. Les taux de réussite sont bons (entre 88 et 91 % en M1 et entre 84 et 91 % en M2). Le suivi des diplômés est assuré par les enquêtes réalisées par l'établissement à 6 mois et à 30 mois. Le taux de réponse à l'enquête à 6 mois est très faible (entre 0 % et 36 % selon la spécialité), ce qui en rend les résultats peu exploitables. Il est meilleur pour l'enquête à 30 mois (entre 26 % et 66 % de répondants). Les résultats n'ont pas été analysés par les responsables de la mention, que ce soit en terme d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études. Selon les spécialités entre 20 % et 30 % des diplômés sont en poursuite d'étude (pour la majorité d'entre eux dans des écoles d'avocats), très peu occupent un emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme (9 % pour la spécialité *Juriste d'affaires européen* et 4 % pour la spécialité *Juriste fiscaliste*, 0% pour les autres spécialités). A 30 mois, 54 % des répondants ont un emploi, 29 % sont en poursuite d'étude (doctorat ou école d'avocat) et 16 % sont à la recherche d'un emploi. Le dossier fait par ailleurs état d'un suivi assuré au niveau des spécialités par les réseaux d'anciens mais sans donner plus de précision. Le suivi des diplômés apparaît peu satisfaisant et largement perfectible.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation très solide, bien identifiée et avec une cohérence d'ensemble.
- Bon adossement au monde socio-professionnel et équipe pédagogique de qualité.
- Formation attractive.

Principaux points faibles :

- Pilotage insuffisamment harmonisé entre les différentes spécialités.
- Suivi des compétences à clarifier.
- Environnement recherche peu mobilisé.
- Taux de réponse aux enquêtes sur l'insertion professionnelle trop faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris Descartes est une formation bien identifiée qui a toute sa place dans l'offre de formation juridique de l'établissement. Sa cohérence d'ensemble est indiscutable même si la réflexion engagée sur l'autonomisation de la spécialité *Banque et finance* mérite d'être poursuivie, dès lors que cette spécialité a un domaine plus étendu que celui de la mention.

Le pilotage de la formation est encore perfectible avec une participation des étudiants à la réflexion sur les évolutions de la formation à renforcer. Le conseil de perfectionnement propre à la mention constitue le cadre attendu de cette participation. La composition de ce conseil se doit également d'intégrer des personnalités extérieures. Un suivi structuré des compétences doit aussi être déployé.

Le suivi des étudiants gagnerait à être mieux exploité, et en particulier il importera de plus sensibiliser les étudiants sur la nécessité de répondre aux enquêtes d'insertion. Enfin, si la formation peut s'appuyer sur un environnement recherche de qualité, il pourrait être davantage mobilisé.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris Descartes a comme objectif de former par la voie universitaire au diplôme supérieur du notariat et ainsi de permettre aux étudiants d'accéder à la profession de notaire. Il se présente comme une formation sans parcours différencié ni spécialité, qui permet l'acquisition sur deux ans des compétences théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de la profession de notaire. Délivré uniquement en présentiel, le master est dispensé à la Faculté de droit.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances et compétences attendues sont clairement présentées et correspondent à l'objectif de formation au diplôme supérieur du notariat et à l'accès à la profession notariale. L'originalité de la formation tient au fait que la deuxième année de master (M2) est la première année du diplôme supérieur du notariat (DSN). Les étudiants ont donc vocation à poursuivre leur formation, dans le cadre du centre de formation professionnelle des notaires de Paris (CFPNP), par un stage de deux ans en office notarial avant d'être diplômé notaire à échéance de trois ans. Les enseignements dispensés sont en adéquation avec les connaissances et compétences attendues au cœur des activités notariales ; la formation comportant également des enseignements d'ouverture (droit international privé, entreprises en difficulté, droit bancaire, droit des collectivités publiques). En M2, une unité d'enseignements est dédiée à la préparation à la vie professionnelle avec notamment l'enseignement de la déontologie professionnelle.
Positionnement dans l'environnement
Ce master est semblable aux autres masters droit notarial proposés au niveau national. Il en existe sept en région Ile de France, dont quatre à Paris intra-muros. Son articulation avec le DSN rend la formation spécifique. Le master bénéficie d'un environnement recherche de qualité. Il est adossé à un laboratoire de recherche spécialisé en droit des affaires et gestion (CEDAG EA1516) ayant investi le domaine de l'ingénierie patrimoniale qui est un des pans de l'activité notariale. Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique du diplôme sont membres de ce laboratoire. Le dossier annonce une participation des étudiants du master à la conception et à l'organisation de différentes manifestations scientifiques développées par le laboratoire (ateliers de droit notarial, conférences thématiques), mais les modalités de cette participation ne sont pas précisées, de sorte

qu'il est difficile de mesurer les interactions réelles entre la formation et l'environnement recherche.

Le master *Droit notarial* bénéficie d'un fort appui de la profession notariale qui est partie prenante de son fonctionnement en raison de l'intégration du M2 au cursus de formation professionnelle des notaires (première année du DSN). Ce partenariat permet aux professionnels investis dans les instances notariales de participer aux enseignements, mais aussi aux enseignants-chercheurs de participer à ces instances et aux activités de formation qu'elles développent en propre (formation continue des notaires).

La formation pratique une ouverture à l'outremer, notamment en accueillant des étudiants issus des universités des Antilles ou de la Nouvelle-Calédonie. De plus, le stage obligatoire est susceptible d'être réalisé à l'étranger dans une structure comparable à un office notarial.

Organisation pédagogique

Le master présente une structuration lisible avec une organisation des unités d'enseignement (UE) sur deux ans sur le mode d'une spécialisation progressive et d'une professionnalisation tout au long de la formation.

Le M1 se compose de quatre UE par semestre traduisant un bon équilibre entre enseignements généraux et spécialisés, éléments d'ouverture et compétences transverses, avec notamment pour chaque semestre une UE dédiée à l'acquisition de compétences linguistiques. L'objectif de professionnalisation est également présent avec la possibilité offerte aux étudiants de faire un stage. Celle-ci ne concerne toutefois qu'une partie des étudiants puisqu'elle est posée en alternative de cours. La formation a également recours à une pédagogie innovante à travers la possibilité offerte aux étudiants de participer aux activités cliniques de la Faculté (Clinique juridique). Le dispositif ne bénéficie toutefois qu'à une partie des étudiants.

Le M2 est structuré en sept UE aux intitulés évocateurs et dédiés à l'approfondissement des matières juridiques au cœur de la profession de notaire et à la mise en situation professionnelle. Les modalités d'enseignement sont classiques (séminaires disciplinaires) et sans pédagogie innovante, ce que l'on peut regretter au regard de l'objectif de mise en situation professionnelle. Il n'en demeure pas moins que la professionnalisation est présente à ce niveau avec une UE qui comprend un stage obligatoire de 1 à 3 mois.

La dimension internationale est peu présente dans cette formation. Elle se résume à un enseignement de langue en M1 (15 heures de travaux dirigés par semestre) et à un enseignement d'anglais juridique en M2 à hauteur de 20 heures. Il n'y a pas de mobilité des étudiants (entrante ou sortante), excepté l'accueil des étudiants venant des outremers. L'explication présentée faisant référence au caractère national des débouchés et des contraintes de la profession est cependant convaincante.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée et équilibrée avec la présence de huit enseignants-chercheurs de l'établissement connus dans leurs domaines de spécialité et de représentants de la profession de notaire en nombre suffisant. On peut également noter la présence d'avocats au sein de l'équipe.

La formation est codirigée par deux enseignants-chercheurs et a mis en place un conseil pédagogique faisant appel à des professionnels du secteur dont au moins un qui ne fait pas partie de l'équipe pédagogique du master. Au-delà de sa composition, le dossier ne donne que très peu d'information sur son fonctionnement et ses attributions, si ce n'est l'indication d'un rôle dans la sélection des étudiants et l'évaluation de la formation. La fréquence des réunions n'est pas mentionnée. La participation des étudiants au pilotage semble se limiter à une évaluation des enseignements sous la forme d'un questionnaire anonyme dont les résultats sont analysés par le conseil pédagogique et restitués à l'équipe pédagogique. Cette modalité d'association des étudiants au pilotage apparaît insuffisante au regard de la réglementation sur les conseils de perfectionnement.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques avec un bon équilibre entre les épreuves écrites et les épreuves orales, le contrôle continu et les épreuves terminales. On ne note pas de déséquilibre entre l'attribution des crédits ECTS (*european credit transfert system*) et les volumes horaires. Aucune information sur la composition et le fonctionnement des jurys d'examens n'est donnée.

L'approche par compétence est encore balbutiante, même si elle a été traduite au niveau du supplément au diplôme qui a été transmis. Les modalités de suivi des compétences sont à préciser.

Les conditions d'accès, précisées dans le supplément au diplôme, sont classiques avec une sélection sur dossier en M1 et un accès prioritaire en M2 pour les étudiants ayant validé leur année. Un accès en M2 est possible pour les étudiants des autres établissements dans la limite des places disponibles après sélection sur dossier et entretien. Il n'est pas fait état de dispositif d'aide à la réussite. Le dossier souffre globalement d'imprécision sur la

question du pilotage.
Résultats constatés
Les effectifs de la formation en M2 oscillent entre 17 et 28 étudiants. Sur les trois dernières années, les effectifs de M1 sont en baisse régulière : 19, puis 12 et 8. La formation ne livre aucune analyse sur cette évolution, ce qui est regrettable car le M2 a vocation à être alimenté par des étudiants de M1. Cela pose la question, au regard du choix fait d'une mention de master autonome et du niveau pertinent de sélection des étudiants (introduire la sélection en M1 plutôt qu'en M2). Les taux de réussite sont bons (entre 83 et 89 % en première année et 92 et 100 % en deuxième année). Le devenir des étudiants à 30 mois est connu pour une année (2012/2013) avec un taux de réponse de 61 %. Ils montrent une bonne adéquation entre la formation et les débouchés visés puisque 71 % des répondants exercent la profession de notaire, les autres étant en poursuite d'études. L'établissement a également procédé à une enquête sur le devenir des diplômés à 6 mois, mais le faible taux de réponse (11,76 %) ne rend pas les résultats exploitables. Au regard de l'effectif réduit de la formation, il est regrettable que le suivi du devenir des diplômés ne soit pas mieux assuré.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation en parfaite adéquation avec ses débouchés professionnels.
- Equipe pédagogique de qualité avec une forte association du milieu socio-professionnel.
- Bon taux de réussite.

Principaux points faibles :

- Effectifs de M1 en baisse.
- Pilotage perfectible (faible association des étudiants aux réflexions sur la formation et son évolution).
- Conseil de pédagogique ne pouvant tenir lieu de conseil de perfectionnement).
- Suivi insuffisant du devenir des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris Descartes bénéficie d'un fort soutien de la profession notariale et les taux de réussite sont bons. L'équipe pédagogique est de qualité et la réflexion sur les évolutions de l'organisation pédagogique permet d'identifier des pistes prometteuses telles la création en M1 d'une UE « Méthodologique technique et professionnelle » faisant davantage appel à la pédagogie innovante et la réorientation en M2 d'un certain nombre de séminaires disciplinaires en ateliers pratiques et professionnels.

Il parait en revanche nécessaire que la réflexion se poursuive, en premier lieu sur le pilotage, afin de mieux associer les étudiants, en particulier dans le cadre d'un conseil de perfectionnement ; en second lieu sur l'évolution des effectifs qui connaît une baisse significative en M1 et qui n'a pas été analysée. Cela pose la question de la pertinence de positionner cette formation en tant que mention et non comme un parcours d'une mention plus large avec des enseignements de spécialisation dès le M1 par exemple. Le suivi du devenir des diplômés apparait également à perfectionner surtout au regard de l'effectif réduit d'étudiants à suivre.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* de l'Université Paris Descartes poursuit le double objectif d'offrir à ses étudiants une formation généraliste en droit privé permettant l'accès aux différents métiers du droit et la possibilité de se spécialiser dans certains domaines du droit privé. Elle comprend une première année (M1), sous forme de tronc commun avec des enseignements laissés en grande partie au libre choix des étudiants (une matière imposée par semestre), qui ouvre sur cinq spécialités en deuxième année (M2) : *Droit des obligations civiles et commerciales*, *Contentieux et procédure*, *Common law*, *Droit des activités numériques* et *Droit et gestion bancaire de patrimoine*. La formation est délivrée en présentiel au sein de la Faculté de droit et pour certaines spécialités en apprentissage.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues à l'issue de la formation ne sont pas clairement exposées, ce qui est probablement la conséquence du large spectre couvert et de la diversité des spécialités proposées en M2. Le M1 propose de nombreuses matières relevant du droit privé suivant l'idée d'une formation à la carte en fonction du projet professionnel de chaque étudiant. Le contenu de la formation n'est ainsi pas imposé, à l'exception de deux matières jugées fondamentales (droit des successions et droit des régimes matrimoniaux et du pacs). La formation ne justifie pas le choix de ces deux matières qui paraît discutable au regard de certaines des spécialités proposées en M2 (*Droit des activités numériques*, *Common law et droit comparé*, *Droit et gestion bancaire de patrimoine* par exemple). Les compétences attendues sont en revanche clairement identifiées et pertinentes pour les métiers de juristes. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont dans l'ensemble bien précisés (peu d'indications sont fournies sur la spécialité droit des obligations civiles et commerciales). Le contenu des enseignements proposés apparaît adapté à ces objectifs.
Positionnement dans l'environnement
Le master est à la fois similaire et spécifique comparé aux masters couvrant le même domaine sur le territoire national. Le contenu de sa première année ne présente aucun particularisme et parmi ses spécialités de deuxième année, plusieurs connaissent une concurrence forte (*Contentieux et procédure*, *Droit et gestion bancaire du patrimoine*). La formation a analysé finement cette concurrence en se limitant toutefois à un établissement d'Ile de France : l'Université de Paris 13. Pour toutes les spécialités, sont mises en avant des

spécificités qui pour certaines sont réelles (spécialisation en droit des activités numériques ou en *common law* et droit comparé avec des enseignements intégralement délivrés en anglais).

Le master bénéficie d'un environnement recherche de qualité. Il est adossé à un laboratoire de recherche spécialisé en droit des affaires et gestion, le Centre de recherche en droit des affaires et gestion (CEDAG EA1516), dont les axes majeurs rejoignent les spécialités du master : financement et vie des affaires, relations d'affaires internationales, ingénierie patrimoniale et droit du numérique. Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont pour l'essentiel membres de ce laboratoire. Le dossier annonce des interactions entre la formation et l'environnement recherche, comme l'organisation de colloques, mais les modalités de participation des étudiants ne sont pas précisées. Au vu des informations données, il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure le laboratoire participe à la formation des étudiants.

Le master n'a noué aucun partenariat institutionnel avec le monde socio-professionnel. Le dossier ne fait état que de la participation de professionnels à la formation des étudiants. Ce point mériterait d'être renforcé en particulier pour les deux spécialités à finalité exclusivement professionnelle (*Droit des activités numériques*, *Droit et gestion bancaire du patrimoine*), d'autant qu'elles sont ouvertes en apprentissage.

Il existe des partenariats internationaux avec le Brésil, l'Argentine et le Canada. En outre, un partenariat spécifique est en cours de création concernant la spécialité de M2 *Droit des obligations civiles et commerciales* avec l'université de Casablanca. De plus, l'aide à la réussite internationale est favorisée grâce aux intervenants extérieurs et aux stages internationaux.

Organisation pédagogique

Le master *Droit privé* présente une structuration générale lisible avec M1 sous forme de tronc commun qui ouvre sur cinq spécialités en M2. Pour trois d'entre elles (*Common law et droit comparé*, *Droit des obligations civiles et commerciales, Contentieux et procédure*), le rattachement à la mention *Droit privé* apparaît approprié, dès lors que ces formations présentent encore un niveau de généralité permettant leur identification sous ce générique. En revanche, les spécialités *Droit des activités numériques* et *Droit et gestion bancaire du patrimoine* ont des objets beaucoup plus spécifiques que leur rattachement à la mention droit privé ne permet pas de rendre visibles. Il est envisagé de faire évoluer ces deux spécialités en mention de master. On peut néanmoins s'interroger sur l'opportunité de cette évolution au regard des effectifs.

La structuration du M1 traduit un bon équilibre entre enseignements généraux et spécialisés, éléments d'ouverture et compétences transverses, avec notamment pour chaque semestre une UE dédiée à l'acquisition de compétences linguistiques. L'objectif de professionnalisation est présent avec la possibilité offerte aux étudiants de faire un stage. Celle-ci ne concerne toutefois qu'une partie des étudiants puisqu'elle est posée en alternative de cours. La formation a également recours à une pédagogie innovante au travers de la possibilité offerte aux étudiants de participer aux activités cliniques de la Faculté (Clinique juridique). Pour l'essentiel, la formation des étudiants est à la carte, avec de multiples choix offerts, ce qui pose la question de l'information et de l'accompagnement du choix. Le dossier fait état d'une information institutionnalisée et continue des étudiants, mais sans que ses modalités en soient précisées, ce qui rend difficile l'appréciation de sa pertinence.

La structuration des différentes spécialités de M2 est également lisible. Les deux spécialités à finalité exclusivement professionnelle (*Droit et gestion bancaire du patrimoine* et *Droit des activités numériques*) sont ouvertes en apprentissage, mais les spécialités indifférenciées ont également mis en place des dispositifs de professionnalisation sous forme d'un stage obligatoire ou de séminaires professionnels. De manière plus générale, la place de la professionnalisation est satisfaisante.

La place du numérique n'est pas clairement exposée. Le master *Droit privé* a bien intégré la dimension internationale en prévoyant un apprentissage linguistique tout au long du M1 et dans les différentes spécialités de M2. Les enseignements de l'une des spécialités sont intégralement dispensés en anglais.

Pilotage

Le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique est incomplet puisqu'il ne mentionne que deux des spécialités rattachées au master *Droit privé*. L'expertise de ce point n'est dès lors pas possible.

Le pilotage du master est décrit dans ses grandes lignes mais on peine à s'y retrouver. Ainsi est-il fait état d'un comité de pilotage au niveau de chaque spécialité mais sans que sa composition exacte, ni son rôle ne soient précisés. La question de l'évaluation de la formation par les étudiants n'est pas abordée. Est simplement évoquée la participation d'anciens étudiants aux différents comités de pilotage et l'existence de délégués étudiants dans chaque spécialité. Le choix a été fait de ne pas constituer un conseil de perfectionnement au

niveau de la mention, le dossier évoquant à cet égard la spécificité des différentes spécialités. Cet argument milite au contraire en faveur de la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour assurer une cohérence d'ensemble de la mention.

Les modalités d'évaluation des étudiants et de fonctionnement des jurys sont classiques. On ne note pas de déséquilibre entre l'attribution des crédits ECTS (*european credit transfert system*) et les volumes horaires. L'approche par compétence est encore balbutiante, même si elle a été traduite au niveau des suppléments. Les modalités de suivi des compétences ne sont pas présentées.

Les conditions de recrutement en M2 sont classiques avec une sélection sur dossier et/ou entretien. Pour les deux spécialités ouvertes en apprentissage, l'entretien se fait en présence d'un professionnel. Il n'est pas fait état de dispositif d'aide à la réussite. Le dossier souffre globalement d'imprécision sur la question du pilotage.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 oscillent entre 144 et 63 étudiants avec une tendance à la baisse quasi constante et un creux en 2015/2016 avec seulement 63 étudiants inscrits (avec une remontée en 2016/2017 : 85 étudiants inscrits), ce qui peut s'expliquer en partie par le détachement du master *Droit notarial*. En M2, les effectifs sont plus stables (entre 105 et 132 étudiants) et sont supérieurs à ceux de M1. Le dossier ne livre aucune analyse de ces chiffres.

Les taux de réussite sont bons (entre 80 et 88 % en M1 et 80 et 90 % en M2).

Le suivi des diplômés est assuré par les enquêtes réalisées par l'établissement à 6 mois et à 30 mois. Le taux de réponse dans le cadre de l'enquête à 6 mois est faible (entre 25 et 40 % selon la spécialité), ce qui la rend peu exploitable. Il est meilleur pour l'enquête à 30 mois à l'exception de la spécialité *Common law* avec seulement 26 % de participants. Les résultats n'ont pas été commentés par les porteurs de la mention, mais ils révèlent que la plupart des répondants ont trouvé un emploi ou poursuivent leurs études.

De manière générale, le suivi des diplômés doit être amélioré.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation ouverte et diversifiée.
- Bon taux de réussite.
- Environnement recherche de qualité.

Principaux points faibles :

- Cohérence d'ensemble discutable avec deux spécialités insuffisamment visibles.
- Pilotage insuffisamment structuré.
- Appui du monde socio-professionnel insuffisant.
- Manque de données relatives à l'équipe pédagogique.
- Suivi des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* de l'Université Paris Descartes est une formation généraliste qui a toute sa place dans l'offre de formation juridique de l'établissement. Sa cohérence d'ensemble est toutefois perfectible avec deux spécialités qui pourraient être arrimées à d'autres mentions afin de créer une spécialisation progressive dès le M1 (*Droit des activités numériques* et *Droit et gestion bancaire de patrimoine*). La réflexion sur une autonomisation de ces spécialités est engagée ; elle mérite d'être poursuivie dès lors que les effectifs le permettent. Inversement, il

pourrait être opportun de rattacher à nouveau à la mention *Droit privé* la mention *Droit notarial* détachée en 2014.

Le pilotage de la formation est encore perfectible avec des instances mal identifiées dont il n'est pas possible, au vu du dossier, de connaître la composition et le fonctionnement. La mise en place d'un conseil de perfectionnement de la mention permettrait d'étudier avec l'ensemble des parties prenantes la pertinence de la structuration actuelle et déterminer le périmètre de la future mention et de ses parcours, voire identifier des parcours types M1/M2, permettant une pré-spécialisation en M1 affinée en M2. Enfin, si la formation peut s'appuyer sur un environnement recherche de qualité, des efforts doivent encore être entrepris pour donner à l'appui du monde socio-professionnel un caractère plus institutionnalisé.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* est une formation sélective sur deux ans qui poursuit comme objectifs la maîtrise des connaissances de droit public, puis la spécialisation des étudiants afin de mieux les préparer et les insérer dans la vie professionnelle. La première année (M1) comprend deux parcours, un parcours général et un parcours international et européen, et la deuxième année (M2) quatre spécialités avec *Droit public général*, *Administration et droit des collectivités territoriales*, *Droit du développement durable*, et *Politiques publiques et développement*. Le M1 est également proposé à Abu Dhabi, ainsi que l'une des quatre spécialités de M2 (*Droit du développement durable*).

ANALYSE

Finalité
La formation expose clairement les objectifs de chaque spécialité, les compétences génériques, spécifiques et les secteurs d'activités ainsi que les types d'emplois accessibles pour les étudiants diplômés. Pour la spécialité *Droit public général*, les étudiants sont formés pour devenir des spécialistes des institutions internationales, nationales, locales ou pour entreprendre un doctorat. Pour la spécialité *Administration et droit des collectivités territoriales*, les étudiants peuvent prétendre aux concours de la fonction publique territoriale, aux professions libérales (conseil, avocat) ou devenir juriste au sein d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'une association. La spécialité *Droit du développement durable* forme des juristes en développement durable, de droit public et de droit privé, les étudiants pouvant prétendre à l'exercice de la profession d'avocat, devenir magistrats ou responsables d'organismes professionnels. Enfin, la spécialité *Politiques publiques et développement* forme les étudiants à la connaissance du mode d'élaboration des politiques publiques, aux réformes et aux différents acteurs de ces deux domaines. Elle prépare les étudiants à devenir des experts et des cadres chargés de collaborer aux programmes de développement. Les quatre spécialités préparent de manière cohérente les étudiants. Les enseignements dispensés sont riches et en adéquation avec les objectifs affichés et les exigences des secteurs visés. La spécialité *Droit du développement durable* a été délocalisée à l'Université Paris Sorbonne Abou Dhabi ; certains projets sont en cours qui permettraient une collaboration entre les étudiants de Paris et ceux d'Abou Dhabi.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est difficile à préciser pour la mention *Droit public* tant les spécialités sont connexes mais très différentes dans leur organisation, leur fonctionnement et leur rayonnement, ce qui implique une évaluation séparée.

La spécialité *Droit public général* est demandée par les étudiants issus du M1 ou d'ailleurs. Elle est assez attractive (200 demandes) et permet la poursuite en doctorat. Elle est adossée à la recherche (séminaires, colloques). Il n'y a pas d'autres informations sur les liens avec le monde socio-économique.

La spécialité *Administration et droit des collectivités territoriales* est ancienne et s'appuie sur un important réseau d'anciens étudiants. Elle attire des étudiants du M1 et d'autres universités (seuls 5 étudiants issus du M1 pour une promotion de 20 étudiants). De nombreux intervenants extérieurs dispensent des enseignements, ce qui rend cette spécialité assez compétitive par rapport à son environnement.

La spécialité *Droit du développement durable* est originale puisqu'elle est ouverte à des étudiants de droit public et de droit privé, raison pour laquelle il est demandé dans le dossier d'autoévaluation de rattacher ce parcours à la mention *Droit public* et à la mention *Droit privé*. Elle est compétitive car l'offre de formation est plus large que « le droit de l'environnement » proposé par d'autres masters au niveau national. Par ailleurs, elle nourrit des liens étroits avec AgroParisTech et les secteurs d'activité via la place des intervenants professionnels.

La spécialité *Politiques publiques et développement* ne fait pas doublon avec la spécialité précédente puisque celle-ci insiste sur l'apport de la science politique et apporte une approche pluridisciplinaire. Anciennement rattachée au master science politique (depuis disparu), elle mériterait de nourrir des liens plus étroits avec la spécialité *Droit du développement durable* selon les responsables. C'est d'autant plus regrettable que, dans le même temps, la spécialité *Politiques publiques et développement* entretient des rapports avec d'autres masters de la faculté de sciences sociales : master *Expert population et développement* (cours mutualisés). Au niveau de la région parisienne, elle se démarque par une approche de droit public et politiste, contrairement aux autres masters qui insistent sur les dimensions économiques et sociologiques.

Organisation pédagogique

Il n'y a pas de tronc commun aux quatre spécialités, mais des matières communes par paires de spécialités (notamment *Droit public général* et *Administration et droit des collectivités territoriales*). En outre, s'agissant des semestres 1 et 2, certaines matières obligatoires dans le parcours droit public sont optionnelles pour le parcours droit international et européen, et réciproquement.

Le contenu des enseignements dispensés est bien détaillé, précis et cohérent. Les enseignements sont bien répartis et les ECTS (*european credits transfert system*) équilibrés.

La place de la professionnalisation est relativement importante, surtout pour les trois spécialités : *Administration et droit des collectivités territoriales*, *Droit et développement durable* et *Politiques publiques et développement*. Elle repose notamment sur la réalisation de stages d'une durée variable, qui donnent lieu à une soutenance. La place de la professionnalisation se traduit également par l'intervention des professionnels des secteurs visés et par l'atelier « Clinique du droit ».

La place de la recherche est peu présente, à l'exception de la spécialité *Droit public général* (2 voire 3 étudiants poursuivent en doctorat). Toutefois, les enseignants-chercheurs qui dispensent des cours au sein de toutes les spécialités sont des universitaires qui effectuent des recherches étroitement liées avec leurs enseignements (centre Maurice Hauriou EA1515, membres du groupement de recherche sur l'administration locale en Europe).

Il n'y a pas d'information sur le numérique ou les innovations pédagogiques (excepté la Clinique du droit). Il existe des enseignements en langues étrangères, avec un volume horaire classique et satisfaisant (20h).

L'ouverture à l'international du master est indéniable, notamment dans les spécialités *Droit du développement durable* et *Politiques publiques et développement* en raison des partenariats qui existent et de l'accueil des étudiants étrangers (1 sur 5 et 2 sur 3).

Pilotage

La composition de l'équipe enseignante est riche : des enseignants-chercheurs de l'Université, des enseignants-chercheurs spécialistes venant d'autres universités, des intervenants extérieurs experts et spécialistes. La

répartition des enseignements et des volumes horaires entre universitaires et professionnels est satisfaisante au regard de la richesse des disciplines enseignées dans les quatre spécialités. Il n'existe pas de pilotage commun de la mention et recouvrant les deux années du master, mais un projet est en cours afin d'instituer un Conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Il importera que ce dernier soit conforme à la réglementation en vigueur et intègre l'ensemble des parties prenantes : enseignants, étudiants et professionnels. A ce jour, chaque spécialité dispose de son propre conseil de perfectionnement ou conseil pédagogique dont les modalités de fonctionnement varient selon les spécialités ce qui n'est pas satisfaisant.
Résultats constatés
Les effectifs sont stables en M1 : une cinquantaine d'étudiants avec une légère diminution lors des deux dernières années (47 étudiants en 2016/2017 alors qu'ils étaient 54 en 2012/2013). A l'inverse, les effectifs sont bien plus importants et en augmentation en M2 (100 étudiants inscrits en 2016/2017 alors qu'ils étaient 83 en 2012/2013). Ces effectifs attestent de l'attractivité du Master, particulièrement en M2. Il est toutefois regrettable de ne pas connaître les effectifs par spécialité notamment pour le M2, alors que l'on sait que pour le M1 seule une dizaine d'étudiants (sur 45 environ) choisissent le parcours droit européen et international. Le taux de réussite est très élevé par spécialité (90 à 100 %). Un suivi sur l'autoévaluation par les étudiants et le devenir des étudiants est disponible à 18 mois et 30 mois. Ce suivi est réalisé toutes spécialités confondues ne permettant pas de faire une analyse différenciée selon les spécialités et les lieux d'enseignements, le taux de réponse est moyen et pourrait être amélioré (46 répondants sur un total de 90 diplômés soit un taux de réponse de 51 %). Parmi les 46 répondants 28 sont en emplois 30 mois après l'obtention de leur diplôme (soit 61 % d'insertion professionnelle) et 3 sont inscrits en doctorat (7 %). Ainsi, à 30 mois un tiers de la promotion est toujours à la recherche d'un emploi ce qui est insatisfaisant.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Master attractif, formation de qualité.
- Ouverture à l'international.
- Place de la professionnalisation.

Principaux points faibles :

- Taux d'insertion professionnelle faible.
- Un parcours international et européen à faible effectifs (12 étudiants en M1).
- Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une formation sélective qui parvient à atteindre ses objectifs, grâce à des enseignements et des intervenants de qualité qui ont su tisser des liens avec le monde-socioprofessionnel. L'équipe pédagogique est mobilisée pour la réussite des étudiants. Toutefois le master *Droit public* gagnerait en lisibilité en fusionnant les parcours droit public et droit européen et international (M1) et en tissant des liens plus étroits entre les quatre spécialités afin de maintenir une certaine unité de la mention. De plus, il semble nécessaire d'accroitre le taux de réponse des répondants en menant des actions de sensibilisation auprès des étudiants et d'examiner pourquoi un tiers de la promotion est sans emploi 30 mois après la fin de la formation. Enfin, il est nécessaire de mettre en place un conseil de perfectionnement au niveau de la mention afin de réfléchir à la cohérence d'ensemble du master.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER ÉCONOMIE DE LA SANTÉ

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie de la santé*, a pris la suite en 2014 du master « Économie et gestion des organismes de santé ». Il est proposé au sein d'une université à dominante santé. Sa particularité est d'être à orientation très économique et de préparer à des métiers requérant des connaissances en économie ou analyse des données, déployés dans le domaine de la santé *lato sensu*. Ce master comporte une première année (M1) mutualisée et est mono-parcours en deuxième année (M2). Il est enseigné à la Faculté de droit de Paris Descartes et il existe une délocalisation de ce master à Abu-Dhabi.

ANALYSE

Finalité
Ce master, qui a changé d'appellation en 2014 (master « économie et gestion des organismes de santé » précédemment), vise à permettre aux étudiants d'acquérir, via des cours en nouvelle micro-économie, d'économétrie, de méthodes quantitatives, etc, les savoirs fondamentaux liés aux problématiques de l'incertain. Ce master, à vocation recherche et professionnelle, facilite la poursuite d'études en doctorat ; à cette fin, trois séminaires de recherche doivent être suivis par les étudiants et font l'objet d'une évaluation. Son intégration au sein de la communauté d'universités et établissements « Université Sorbonne-Paris-Cité » (ComUE USPC) avec d'autres établissements du domaine de la santé favorise d'une part la poursuite d'études de ses diplômés, en recherche d'acquisition de compétences complémentaires, dans d'autres M2 connexes et, d'autre part, lui permet d'accueillir des primo diplômés en médecine ou en pharmacie qui ambitionnent d'acquérir des savoirs en économie. Les connaissances attendues et les compétences de métiers à acquérir sont clairement exposées. Les enseignements proposés, distinctement détaillés, permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur insertion dans les métiers ciblés comme ingénieur d'études en économie et statistiques, chargé d'études auprès d'organismes ou d'administrations de la santé, etc.
Positionnement dans l'environnement
Ce master a un positionnement cohérent au sein des formations existantes à Paris 5 dont plusieurs de ses composantes sont spécialisées en santé, et offre une complémentarité avec l'offre d'autres établissements (Paris Diderot et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes) également membres de la ComUE

USPC. En revanche, les partenariats noués par ce master sont insuffisants, ceux-ci ne concernant que des organismes de recherche ou de protection sociale mais nullement le monde de l'industrie. Il est en concurrence également avec le master « Économie et gestion de la santé » de l'université de Paris-Dauphine.

Ce master satisfait largement l'exigence d'un appui recherche de la formation : participation d'enseignants-chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée en économie de la santé (LIRAES - EA 4470). Le lien formation-recherche se trouve être renforcé par l'existence d'une convention avec l'école de santé publique de l'université de Montréal (ESPUM) qui précise les modalités d'échanges croisés d'étudiants.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du master est classique et bien équilibrée en quatre semestres avec un volume horaire en présentiel de 450 h (270h de cours magistraux - CM et 180h de travaux dirigés - TD) en M1 et de 360h CM en M2. La première année est commune avec d'autres masters d'économie, principalement avec le master *Monnaie, banque, assurance, décision* spécialité *Risque, assurance, décision* (*RAD*). Un stage obligatoire d'au moins trois mois en entreprise doit être fait en M1 et en M2, ce qui participe efficacement à la construction du projet professionnel des étudiants. Ce stage peut être remplacé en M2 par un mémoire de recherche. Les enseignements de ce master se structurent sur la base de quatre piliers : enseignements théoriques en économie, le traitement des données, l'évaluation économique et enfin la professionnalisation. Néanmoins, beaucoup de cours en M2 sont proposés en tronc commun avec la spécialité de master *RAD* (34,5 % du volume horaire total), voire mutualisés avec l'Université de Paris 13, ce qui pose la question du positionnement du master qui pourrait être un parcours au même titre que la spécialité *RAD*.

L'absence au sein de ce master, d'une offre en alternance ou en formation continue, de partenariat avec l'industrie, appauvrit son volet professionnel, lequel se limite à l'obligation d'un stage. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) jointe au dossier est claire et en parfaite cohérence avec la formation.

La délocalisation de ce master à Paris-Sorbonne à Abu-Dhabi n'est pas suffisamment présentée (conditions d'organisation du master, enseignement et équipe enseignante, modalités du pilotage...) et ne permet pas d'apprécier son organisation.

L'articulation avec la recherche est satisfaisante dans la mesure où les enseignants-chercheurs du LIRAES s'investissent en construisant un enseignement fondé sur leurs travaux de recherche et où est prévue pour les étudiants du master l'obligation d'assister à trois séminaires de recherche.

A l'exception de l'importance de l'enseignement (environ 200h) liés à l'acquisition de la maîtrise des logiciels des traitements de données, l'utilisation des outils numériques reste peu développée et peu innovante. L'enseignement de l'anglais est très limité avec seulement 30h en TD (15h au premier semestre et 15h au second) pesant 4 ECTS (crédits européens) sur les 120 du master et sans qu'elle soit associée à une certification linguistique.

Pilotage

L'équipe pédagogique, peu diversifiée, est composée très majoritairement d'enseignants-chercheurs en économie. En M1, la totalité du volume horaire (123 h) des cours spécifiques à la mention *Économie de la santé* (hors tronc commun) est enseignée par trois enseignants-chercheurs du LIRAES ; en M2, sur un volume total proposé de 354 h de cours, 96,6 % sont assurés par neuf enseignants-chercheurs et deux chercheurs, seulement 3,4 % (12 h) sont assurés par une professionnelle. L'homogénéité de cette équipe pédagogique offre l'avantage de pouvoir proposer aux étudiants des enseignements bien articulés aux thèmes de recherche du LIRAES, mais, a *contrario*, indique aussi sa faible pénétration du milieu socio-professionnel. La responsabilité du master est assurée par un enseignant-chercheur, aidé en M2 d'un de ses collègues co-responsable pédagogique.

Il ne semble pas que ce master soit en capacité de s'adapter rapidement aux attentes de la profession, dans la mesure où il ne s'est pas doté d'un réel conseil de perfectionnement, mais seulement d'une commission pédagogique, se réunissant une fois l'an, où siègent des enseignants et deux représentants étudiants du M2, sans la présence de représentants des milieux socio-économiques concernés. En revanche, le fait que l'équipe pédagogique, grâce à la mise en place d'une telle commission, soit à l'écoute de ses étudiants et ait su répondre à leurs desiderata en améliorant son offre pédagogique est appréciable.

L'évaluation des connaissances est classique. Les informations relatives à la tenue du (des) jurys ne sont pas présentées ni dans le dossier déposé ni dans le supplément au diplôme qui présente par ailleurs clairement les activités visées et les compétences attendues.

Peu d'étudiants de la licence *Économie gestion* de Paris-Descartes candidatent à ce master. Le master est ouvert aux étudiants en M1 après examen de leur dossier et en M2 sur dossier et/ou entretiens. On peut également y accéder via le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
Résultats constatés
Au regard du faible nombre d'inscrits pédagogiques en M1 (1 en 2014 date de sa création, 5 en 2015 et 17 en 2016) ce master est peu attractif, ce que confirme la baisse de ses inscrits pédagogiques en M2 (de 19 en 2014 on passe à 12 en 2015 et en 2016). En revanche, le taux de réussite au diplôme est correct (79 % en 2014-2015 et 83 % en 2015-2016). Le suivi des diplômés est assuré par une enquête menée 6 mois après l'obtention du master puis à 18 mois et 30 mois. L'enquête à 30 mois n'a eu que 3 répondants (sur 9 diplômés) et l'enquête la plus récente (à 6 mois) ne concerne que 10 répondants (taux de réponse de 70%), et indique un taux d'insertion en emploi de 30 % et un taux en poursuite d'études de 20 %. Les professions exercées sont la plupart du temps en lien avec le diplôme mais avec un statut précaire (stagiaire, contrat à durée déterminée).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne complémentarité avec l'offre de formation de l'Université de Paris Descartes.
- L'adossement à la recherche.
- Equipe pédagogique équilibrée.

Principaux points faibles :

- Effectifs très faibles.
- Insertion professionnelle insuffisante.
- Place de la professionnalisation insuffisante.
- Absence de conseil de perfectionnement intégrant des représentants des milieux socio-économiques concernés.
- Absence d'information sur la délocalisation à Abu Dhabi (taux d'insertion, modalités pédagogiques...)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Ce master est innovant au sens où il combine deux disciplines, l'économie et la santé. Néanmoins, ce master, qui a changé d'appellation par rapport au précédent contrat, n'a pas plus de succès auprès des étudiants, ce qui se traduit par des effectifs étudiants très faibles aussi bien en M1 qu'en M2. La faiblesse de ces effectifs et en même temps la forte mutualisation des cours avec la spécialité *RAD* de la mention *Monnaie, banque, assurance, décision* de Paris 13, aussi bien en M1 qu'en M2, laisse à penser que cette mention serait mieux positionnée en tant que parcours la mention *Monnaie, banque, assurance, décision*.

Néanmoins, au-delà du positionnement du master à un niveau mention ou parcours, il doit faire face à des faiblesses qui pourraient expliquer aussi la désaffection des étudiants. Ainsi, ce master se caractérise par une insertion professionnelle faible (que ce soit sous l'ancienne appellation via l'enquête à 30 mois ou la nouvelle appellation via l'enquête à 6 mois), faible insertion qui pourrait s'expliquer en partie par des liens avec les milieux socio-professionnels insuffisants. Sur le plan des contenus pédagogiques, la place des langues et du numérique sont également en retrait par rapport aux normes et pourraient être assortis de certification de compétence. Le souhait des responsables du master de faire évoluer la maquette en augmentant la part des cours en économie de la santé en M1 pour le rendre plus attractif et nouer des liens partenariaux avec l'industrie, va dans ce sens.

Enfin, il importe que la mention, si elle était reconduite, se dote d'un conseil de perfectionnement intégrant des représentants du monde de la santé en France comme à l'international. Il importe aussi de fournir les informations sur la délocalisation de la formation à Abu Dhabi.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER HISTOIRE DU DROIT

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire du droit* de l'Université Paris Descartes comprend en master 1 (M1) deux parcours (parcours *Droit public* et parcours *Droit privé*) et deux spécialités de master 2 (M2) : *Culture juridique européenne* (CJE) et *Histoire de la pensée juridique moderne*. Proposée en enseignement présentiel et accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE), la formation a vocation à initier les étudiants à la recherche en histoire du droit pour leur permettre d'entamer une thèse de doctorat pour devenir enseignant-chercheur. Le master mène également à certains métiers de la justice (magistrature et barreau), aux services juridiques d'entreprise ainsi qu'à l'administration publique. Les enseignements sont dispensés dans les locaux des universités Paris Descartes et Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi qu'à l'étranger, dans les universités européennes partenaires.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues apparaissent de manière détaillée et sont en adéquation avec les objectifs affichés par la formation où la recherche côtoie la voie professionnalisante. Les deux spécialités de M2 sont complémentaires, d'abord au vu de l'offre pédagogique variée, ensuite avec une focalisation sur la culture juridique européenne, étudiée à travers ses sources et ses différents systèmes. Elles offrent des formations adaptées aux publics accueillis. A ce titre, les partenariats établis au niveau national et international apportent de la diversité et contribuent à enrichir la formation juridique des étudiants, notamment dans la perspective des concours qu'ils sont amenés à passer. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont clairement identifiés, mais gagneraient à être affinés s'agissant notamment de ce que le dossier appelle la « dimension internationale de la carrière ».
Positionnement dans l'environnement
Le master *Histoire du droit* parvient à se démarquer de la concurrence par sa thématique. S'agissant du parcours *Culture juridique européenne*, il paraît opportun de donner suite au projet d'un nouvel intitulé (non encore formulé néanmoins) pour se différencier d'autres diplômes à l'intitulé presque similaire (Université Panthéon-Assas). Le partenariat conclu avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne donne de la solidité au parcours *Histoire de la pensée juridique moderne*. L'unité reste un atout fort de ce master, tant avec la fusion de deux équipes pédagogiques issues de deux établissements parisiens distincts qu'avec la réunion des étudiants

inscrits dans ces structures. Elle permet d'apporter de la qualité dans la formation à la recherche, renforcée par le rattachement à l'Institut d'Histoire du droit (EA 2515) de l'Université Paris Descartes. La mise en place des parcours de master 1, prônée par la précédente évaluation, permet de donner de la lisibilité à la formation. Bien que la réalisation d'un stage soit possible pour les étudiants, on peut regretter que de plus amples informations ne soient pas apportées en ce domaine, ce qui avait déjà été souligné dans la précédente évaluation. L'articulation avec d'éventuels partenaires socio-économiques mériterait d'être développée, surtout pour les étudiants inscrits dans la spécialité *Culture juridique européenne*. De même, on pouvait attendre que le terrain du partenariat culturel soit plus investi dans une formation d'histoire du droit. La coopération internationale reste néanmoins un des points forts du master qui se singularise par la forte mobilité des étudiants, via les accords Erasmus, et l'accueil régulier d'intervenants étrangers, pour des enseignements et des conférences.

Organisation pédagogique

La structure de la formation met en évidence des parcours et des spécialités qui, bien que s'adressant à des publics distincts, sont complémentaires et cohérents notamment avec les projets professionnels. Les cours proposés en M1 permettent aux étudiants de bien appréhender l'année de M2 et sa diversité d'offre pédagogique. Les modalités d'enseignement répondent aux règles fixées, en particulier s'agissant des étudiants en situation de handicap et des étudiants salariés qui peuvent effectuer leur M2 sur deux années. Bien que mentionnée, la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) pourrait être complétée pour encourager, ce qui n'a pas encore été le cas, les demandes en ce sens. L'environnement professionnel a toute sa place dans la formation par le biais des stages (dont on peut regretter qu'ils ne soient pas évalués) pouvant être effectués tant en M1 qu'en M2. Un atelier « clinique juridique » complète l'accès à cet environnement dans lequel l'intervention des professionnels, en nombre insuffisant, pourrait être plus renforcée et plus variée. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont élaborées de manière concise et claire. La recherche occupe une place importante. Au-delà de l'investissement de l'équipe enseignante, il faut relever plusieurs initiatives (rencontres, colloques, enseignements et conférences en langue étrangère) qui sont autant de supports utiles, au même titre que les ateliers voués à l'acquisition de la méthode pour la rédaction du mémoire de recherche. L'outil numérique est bien mis à profit, notamment par l'utilisation d'une plateforme de dépôts de contenus pédagogiques. Son accès vient en complément de la formation à l'utilisation des outils de la recherche, très bénéfique pour les étudiants étrangers. Cela confirme la réelle dimension internationale de ce master dans la spécialité *Culture juridique européenne*, aussi bien par le public accueilli (étudiants comme enseignants) qu'à travers l'apprentissage des langues étrangères.

Pilotage

La part des enseignants-chercheurs dans la composition de l'équipe pédagogique est importante. Il faut relever la pluridisciplinarité et les compétences de cette équipe dans les différents champs du droit, résultante du partenariat entre les universités Paris Descartes et Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'accueil de professeurs étrangers. Il apparaît nécessaire de renforcer, en M1 comme en M2, l'intervention de professionnels et de diversifier les secteurs qu'ils représentent. Le pilotage de la formation semble adéquat au vu du partenariat établi entre Paris Descartes et Paris 1 et ne paraît pas nuire à l'unité du master. Chaque université est représentée dans la direction pédagogique avec un esprit de consensus qu'il faut relever. Les réunions importantes se tiennent aux moments clés de l'année universitaire. Concernant le conseil de perfectionnement, sa composition devrait intégrer une représentation étudiante. De même, la réunion de ce conseil, prévue tous les deux ans, devrait être annuelle, ce qui serait utile pour améliorer le fonctionnement et la qualité du master. Il semble en revanche que l'évaluation des enseignements n'ait pas encore été mise en place. Les modalités de contrôle des connaissances apparaissent clairement ainsi que les règles de délivrance des crédits et du diplôme. On peut s'étonner de l'absence de session de rattrapage systématique pour les étudiants de M2. Les compétences transversales et les modalités de leur suivi sont convenablement précisées. Un même soin est apporté dans la rédaction du supplément au diplôme, clair et instructif pour tout lauréat de la formation.

Résultats constatés

La spécialité *Culture juridique européenne* est confrontée depuis quelques années à une baisse significative du nombre d'étudiants inscrits (en moyenne, sept inscrits par an au cours des cinq dernières années), déjà soulignée lors de la précédente évaluation. Il est donc nécessaire d'accentuer les démarches déjà engagées par le responsable de la spécialité auprès de potentiels partenaires étrangers. La spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* regroupe quant à elle en moyenne 13 étudiants chaque année, dont 5 de Paris Descartes.

Les taux de réussite sont bons dans le M2 *CJE*, mais le sont un peu moins pour le M2 *Histoire de la pensée juridique moderne* avec une moyenne de 71 % depuis l'année de sa création. La collecte d'informations sur le devenir des diplômés est bien en place, mais se heurte au faible taux de réponse des étudiants. Le nombre d'inscriptions en doctorat est cohérent pour le master Histoire du droit, mais les informations gagneraient à être affinées concernant l'avenir professionnel des étudiants des deux spécialités, en apportant plus de précision en particulier sur les taux de réussite aux concours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'apprentissage, large, de la culture juridique avec une dimension européenne.
- La mutualisation des enseignements et le partenariat entre universités françaises et étrangères.
- La mobilité étudiante qui se concrétise par un apprentissage du vocabulaire juridique des pays partenaires pour les étudiants français et l'accueil d'étudiants étrangers.
- La formation à la recherche.
- L'équipe d'enseignants-chercheurs, étoffée et variée concernant les branches du droit

Principaux points faibles :

- Manque d'informations concernant l'insertion professionnelle et les réussites aux concours.
- Liens insuffisants avec des partenaires socio-économiques et culturels, y compris dans la composition de l'équipe pédagogique.
- Absence d'évaluation des stages.
- Conseil de perfectionnement trop restreint dans sa composition et dans la périodicité des réunions.
- Nombre d'inscrits dans la spécialité de M2 *Culture juridique européenne* très faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Histoire du droit* est cohérent dans les spécialités qu'il propose et dans l'ambition qu'il nourrit de s'inscrire dans un cadre qui dépasse l'Hexagone.

L'un des enjeux majeurs qui se profile pour cette formation consiste à pouvoir apporter plus de lisibilité concernant l'articulation avec l'environnement professionnel, pour être fidèle aux objectifs et aux débouchés affichés. Si la formation doit rester une étape vers la poursuite d'étude, elle nécessite aussi d'être présentée, dans une plus large mesure, comme une voie d'accès plus professionnalisante, ce qui renforcerait la complémentarité des deux spécialités et étofferait certainement les effectifs. A ce titre, le partenariat avec les acteurs socio-économiques pourrait être investi plus largement, tout autant que l'information apportée aux candidats au master sur les débouchés, notamment la réussite aux concours.

Il serait encore opportun de renforcer et de diversifier la place des intervenants professionnels au sein de l'équipe pédagogique en sollicitant par exemple moins les avocats et plus les professionnels recrutés par le biais des concours. De même, le stage, s'il est présent, doit être valorisé par une évaluation systématique. L'accès par le processus de validation des acquis de l'expérience pour la spécialité « culture juridique européenne » représenterait elle aussi une bonne passerelle pour promouvoir le master et l'intérêt qu'il porte au monde professionnel.

Enfin, il paraît nécessaire d'accorder plus de place aux étudiants du master dans le pilotage de la formation en les associant, entre autres, au conseil de perfectionnement qui doit être réuni annuellement. La constitution d'un réseau d'anciens étudiants, français et étrangers, comme le suggère le responsable de la formation, est aussi une piste à privilégier pour apporter plus de rayonnement au master.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER MANAGEMENT

Établissement : Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management* est structuré autour d'une première année (M1) et de cinq parcours en deuxième année (M2) : *Entrepreneuriat*, *Pratique et politique de l'exportation*, *Méthodes d'anticipation pour la conception de projets*, *Ingénierie des ressources humaines* et *Éthique et organisations*. Le M1 offre une formation généraliste et fortement mutualisée entre les cinq parcours afin de permettre aux étudiants d'acquérir et de consolider les connaissances fondamentales en management. Les parcours de M2 visent à approfondir les connaissances et à donner une vision complète du fonctionnement de l'entreprise. Les parcours de M2 sont proposés en formation initiale classique et en formation continue et pour la spécialité ingénierie des ressources humaines en formation par apprentissage. La formation est dispensée sur le campus de l'Université Paris Descartes et ne fait pas l'objet de délocalisation.

ANALYSE

Finalité
Le master *Management* expose clairement les différentes connaissances attendues pour chacun des cinq parcours et pour la mention en général en distinguant les savoirs faire des savoirs être. La pluridisciplinarité entendue comme un élément fondateur est bien déclinée dans les différentes connaissances techniques, conceptuelles, théoriques et professionnelles. La mention distingue également les connaissances fondamentales de première année des sous-secteurs du management, des connaissances spécialisées de seconde année. La spécialisation progressive est ainsi bien identifiée et déployée. Elle aborde des thématiques originales qui sont aussi bien au cœur des questionnements des chercheurs en sciences de gestion que des acteurs du monde professionnel. Ceci dit, les métiers et fonctions visés par les différents parcours mériteraient d'être mieux précisés. En effet, le master affiche des débouchés possibles dans les domaines du management et de la finance, alors que la dimension finance n'est pas une spécialisation de M2. De plus, les débouchés métiers sont peu développés alors que cela faciliterait pourtant la lecture des résultats de l'enquête d'insertion.
Positionnement dans l'environnement
La mention fait clairement état de complémentarité avec l'Université Paris 13 qui porte trois parcours, mais aussi d'une gestion autonome pour les cinq parcours la concernant. La mutualisation complexe des huit parcours (y compris ceux de Paris13) est clairement expliquée et représentée. Le positionnement du master par rapport à

l'offre régionale n'est pas présentée (concurrence ou différenciation par rapport à l'abondante offre en management).

L'articulation avec la recherche est fondée sur l'adossement à trois laboratoires (Centre d'études en droit des affaires et gestion - équipe d'accueil 1516, Centre de recherche sur les liens sociaux – unité mixte de recherche 4470, Laboratoire de recherche appliquée en économie de la santé – équipe d'accueil 4470), renforce la pluridisciplinarité et la transversalité de la mention.

L'environnement économique est représenté dans la mention par les nombreux professionnels qui enseignent en M2. Les professionnels participent également à la gouvernance de la mention en prenant part au conseil de perfectionnement. Des forums et des séminaires sont organisés sans précision sur leur fréquence et impact. Les relations avec le monde économique sont faibles. Celles-ci gagneraient donc à être diversifiées sous la forme de partenariats ou encore de relations avec les associations professionnelles.

L'ouverture à l'international se limite à la possibilité de faire un stage à l'étranger, à des échanges Erasmus et à des cours d'anglais. La politique de coopération internationale gagnerait en lisibilité si les données chiffrées concernant la pratique des stages et échanges Erasmus étaient indiquées pour tous les parcours.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique, bien que complexe, est clairement explicitée avec une spécialisation progressive. L'augmentation des effectifs entre le M1 et le M2 montre que la formation reste ouverte. Par contre, les modalités pédagogiques ne sont pas toujours claires : ainsi, dans le dossier, l'apprentissage semble uniquement prévu pour le parcours *Ingénierie des ressources humaines* mais les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) les mentionnent également pour les parcours *Éthique et organisations* et *Pratique et politique de l'exportation*. Le Centre de formation en apprentissage sur lequel est adossé la mention n'est pas indiqué. Les proportions d'étudiants en formation initiale classique, continue et en apprentissage ne sont pas communiquées.

La professionnalisation est développée à travers des stages en M1 et M2. La mention propose également des outils d'insertion comme des enseignements spécifiques et des tutorats ; l'accompagnement spécifique est bien mis en place. Les fiches RNCP sont bien renseignées mais ne sont pas homogènes selon les parcours. Aucune certification professionnelle en lien avec les associations professionnelles n'est présentée.

L'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs, mais la place de la recherche dans la pédagogie est rapidement évoquée, sans préciser les formes d'enseignement à la recherche, par la recherche ou adossées à la recherche. La place du numérique est peu développée. L'innovation pédagogique majeure est la mise en place d'un module de e-learning en langues mais aucun autre projet d'innovation ou transformation pédagogique n'est présenté.

Enfin, la place de l'international est peu développée : au-delà des stages en M1 ou M2, de l'accueil des étudiants à travers le dispositif campus France, aucun accord ou dispositif spécifique n'est déployé. L'internationalisation est représentée par la diversité de provenance des étudiants présents mais sans faire mention de la répartition dans les parcours ou encore des actions et outils mis en œuvre pour capitaliser sur cette diversité. Le projet de préparation au TOEIC (*test of english for international communication*) est pertinent.

Pilotage

La formation s'appuie sur une équipe pédagogique diversifiée qui comprend 33 d'enseignants-chercheurs (dont seulement 9 en sciences de gestion, 5 d'entre eux seulement étant affectés à l'Université Paris Descartes : 2 à la faculté de Droit et 3 à l'IUT) et 25 professionnels, avec une répartition équilibrée entre les différents parcours. Les intervenants extérieurs et professionnels sont très nombreux. Il s'agit certes d'une formation qui se veut pluridisciplinaire mais à dominante gestion. Or la mention ne comporte pour les cinq parcours portés par Paris Descartes que 5 enseignants chercheurs en gestion ce qui est largement insuffisant. Le responsable de la mention n'intervient qu'au semestre 1, les responsables des parcours interviennent bien sur les deux années.

Le conseil de perfectionnement se compose d'enseignants-chercheurs, de professionnels et d'étudiants mais il n'est pas fait mention de la répartition. Le conseil de perfectionnement a bien lieu au niveau de la mention mais le pilotage de chaque parcours n'est pas renseigné. Le dossier ne fait pas état d'une évaluation des enseignements. Cependant, l'enquête réalisée par l'Université comporte bien des questions sur l'évaluation des parcours dont les réponses ne semblent pas exploitées. L'évaluation des connaissances est classique, mais le mécanisme de compensation n'est pas clair entre les UE et les semestres. La composition des jurys n'est pas renseignée. Le dispositif d'aide à la réussite est bien développé et satisfaisant.

Résultats constatés
La formation est attractive. Les effectifs en M1 sont en augmentation depuis 2014, + 3 % en 2015 et + 30 % en 2016 (93 étudiants). Environ 90 % des inscrits en M1 poursuivent en M2. Les effectifs en M2 sont plus importants et en augmentation également. Les taux de réussite en M2 sont relativement faibles en comparaison avec les taux généralement observés en M2, environ 80 % (l'information par parcours n'est pas communiquée). Le recrutement se fait sur dossier et entretien mais on regrette de n'avoir aucun chiffre sur le traitement des dossiers de candidatures. Le suivi des diplômés se fait sur la base de deux enquêtes ; l'une à 6 mois et l'autre à 30 mois. La seconde donne un excellent taux d'insertion pour les diplômés 2013 mais sans distinction par parcours. L'insertion à 6 mois est très variable selon les parcours : 14,3 % pour le parcours *Entrepreneuriat* (pour 28 % de répondants), 22 % pour le parcours *Éthique et organisations* (pour 33 % de répondants), 50 % pour le parcours *Ingénierie des ressources humaines* (pour 75 % de répondants), 27,8 % pour le parcours *Méthodes d'anticipation pour la conception de projets* (pour 38,89 % de répondants) et enfin 21,2 % pour le parcours *Pratique et politique de l'exportation* (pour 51,5 % de répondants). Sur la base des répondants, seul un étudiant poursuit en doctorat dans le parcours *Pratique et politique de l'exportation*.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention attractive.
- Dispositifs d'accompagnement à la réussite.
- Gouvernance de la mention globalement satisfaisante.

Principaux points faibles :

- Faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique.
- Faible internationalisation des parcours des étudiants.
- Fable articulation entre la recherche et la formation à la recherche.
- Faible lien avec les acteurs du monde professionnel.
- Absence de suivi des résultats par parcours (évaluation des enseignements, insertion professionnelle).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management* propose un choix de parcours diversifiés et pouvant s'adapter à des projets professionnels divers. Toutefois, cette mention souffre d'un manque d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion au sein de l'équipe pédagogique (seulement 5 enseignants-chercheurs pour 5 parcours de M2 visant des spécialisations éloignées les unes des autres et regroupant plus de 200 étudiants). Cela permettrait incidemment aussi de renforcer le positionnement de la formation dans les sciences de gestion.

Une ouverture à l'international avec des enseignements en lien et des partenariats avec des universités étrangères serait intéressante. Dans une optique de professionnalisation, la mention pourrait renforcer ses liens avec les acteurs du monde professionnel en mettant en place des partenariats avec des acteurs économiques et avec les associations professionnelles (dans une optique de certification). Il serait également possible d'accompagner les étudiants du master souhaitant poursuivre en doctorat en organisant des enseignements spécifiques et des rencontres ou les invitant aux activités des laboratoires auxquels la formation est adossée.

Enfin, pour un meilleur pilotage de la mention et des parcours, il serait intéressant d'avoir une analyse spécifique à chaque parcours concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude des étudiants.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : RÉVISION COMPTABLE

Établissement : Université Paris 13 ; Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) Saint Denis, département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), forme des collaborateurs de cabinets comptables ou de directions financières. Elle se déroule en contrats de professionnalisation sur un an, et repose sur une combinaison d'enseignements et de présence en entreprise selon le modèle d'une licence professionnelle en alternance.

ANALYSE

Finalité
Cette licence professionnelle (LP) permet la formation de collaborateurs de cabinets comptables ou de directions financières plus particulièrement aptes à détecter les risques et les problèmes liés à la production des informations comptables, dans une logique de révision ou d'audit. Les compétences ciblées sont bien identifiées alliant des compétences fondamentales liées aux métiers de la comptabilité et les compétences spécifiques nécessaires aux enjeux de la révision. Les profils de postes sont énoncés clairement mais semblent peut-être surdimensionnés pour un titulaire de LP (exemple : seconder un directeur financier dans une grande entreprise). Il serait souhaitable de les énoncer en deux temps : quels débouchés sont possibles directement après la licence professionnelle et quels métiers sont envisageables à terme. La mention de poursuites d'études n'est pas en cohérence avec l'objectif d'une LP. De fait, les débouchés professionnels cités semblent plus en lien avec les débouchés inhérents aux poursuites des études présentées qu'avec ceux d'une LP.
Positionnement dans l'environnement
La formation s'insère dans un ensemble de formations pilotées par l'IUT GEA et trouve son prolongement à côté du DUT GEA et de la LP fiscalité. Elle s'inscrit aussi dans un panel de LP dont une grande partie est dédiée aux métiers du chiffre et est portée par l'Université de Paris 13. Quatre formations analogues sont dispensées dans la région, ce qui, au regard des besoins probables de collaborateurs, est relativement peu.

Même si les LP n'ont pas vocation à être adossées à des équipes de recherche en gestion, la place des enseignants chercheurs en Sciences de Gestion est significative : 31 % des heures (hors animation des projets) sont assurées par des maîtres de Conférences relevant des laboratoires de l'Université Paris 13.

Le nombre précis et les thématiques de ces laboratoires ne sont cependant pas précisés.

Par sa nature, cette licence semble a priori bien insérée, trouvant sa place légitime dans l'environnement économique local et régional. Cependant, ce thème reste allusif. Aucune étude d'opportunité, de besoins n'est mentionnée et il est difficile d'apprécier la réalité de la demande du marché (aval). Le dossier fourni quelques précisions concernant les conventions annexées au dossier, mais rien ne détaille la variété et richesse des partenariats.

Aucune coopération internationale n'est évoquée pour cette licence en particulier, même s'il est fait mention des projets internationaux du département.

Organisation pédagogique

Elle s'adresse à des candidats ayant déjà des bases solides dans les domaines comptables et constitue a priori une dernière année de spécialisation avec des compétences bien ciblées en cohérence avec les objectifs annoncés. La formation assure une mise à niveau préalable intensive pour homogénéiser les profils d'origines variées (Diplôme universitaire de technologie (DUT), Brevet de technicien supérieur (BTS), licence deuxième année (L2). La formation dispense un enseignement professionnalisant permettant les dispenses des Unité d'enseignement (UE) 9, 10 et 12 du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG).

L'ensemble de la maquette est clair, strictement conforme à la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), bien que les volumes horaires mentionnés dans le dossier ne correspondent pas à ceux de l'annexe (477 heures dossier contre 415 heures en annexe).

Elle est a priori ouverte aux VAP (validation des acquis professionnels) et VAE (validation des acquis de l'expérience) même si cette configuration n'a pas été utilisée.

La formation repose sur des stagiaires en contrats de professionnalisation. A ce titre, les stages occupent une place importante de la LP par le système d'alternance trois jours en entreprise (cabinet, directions financières) pour deux jours à l'IUT. Le stage compte pour 16,7 % des coefficients de l'évaluation et fait l'objet d'un mémoire et d'une évaluation avec deux enseignants, le tuteur et un éventuel représentant de l'Ordre des Experts comptables (OEC). Il est encadré par un enseignant référent qui assure deux visites de son étudiant et de l'entreprise d'accueil.

Les projets tuteurés sont importants en pondération : 25 % des European credits transfer system (ECTS). En revanche le volume horaire dédié n'est pas précisé et la description des projets, de leur encadrement et des modalités d'animation est trop allusive.

La place des stages et des projets est donc significative, globalement bien orchestrée et conforte la dimension professionnalisante de cette licence. Elle mériterait plus de détails sur la partie projet qui peut être délicate pour un travail de groupe avec des alternants.

La LP propose par ailleurs le passage des certifications Voltaire et Test of English for International Communication (TOEIC). Cependant il semble qu'elles ne soient pas obligatoires et n'interviennent pas dans l'évaluation (notes).

Elle offre une part large aux intervenants professionnels (43 %) :180 heures animées par des professeurs associés (PAST) sur 415 heures.

Enfin, les étudiants bénéficient d'un atelier « projet professionnel » animé par deux coachs professionnels.

La licence propose l'ensemble des leviers de professionnalisation utiles à la bonne insertion des étudiants.

Hormis la méthodologie «mémoire » présentée, et l'intervention d'enseignants chercheurs, il n'y a pas de place particulière pour la recherche dans les enseignements, ce qui reste en cohérence avec l'esprit d'une LP.

L'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) n'est pas développée et le dossier insiste sur les travaux de groupe et l'acquisition de compétences élémentaires liées à la présentation de travaux avec des outils professionnels mais classiques. L'ensemble reste allusif.

L'ensemble des moyens pédagogiques semble classique et cohérent avec les objectifs de formation de type Licence professionnelle mais ne repose pas sur les outils numériques.

Le programme comprend un enseignement d'anglais significatif (75 heures, annexes du dossier) donnant l'équivalence de l'UE 12 du DCG et prévoit la possibilité de passer le TOEIC.

La formation n'est certes pas tournée vers l'international et ne semble pas le nécessiter compte tenu de ses débouchés professionnels.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée d'universitaires (36 %), de professionnels (43 %) qui assurent 31 % du volume horaire. Elle est cohérente avec la formation et ses objectifs. La LP bénéficie par ailleurs d'un secrétariat dédié.

La qualité des professionnels est en cohérence avec la variété des thèmes du programme.

Cependant, le fonctionnement de l'équipe n'est pas développé hors la régularité de ses réunions (hebdomadaire).

Un conseil de perfectionnement existe mais sa présentation est sommaire. Il est dédié à la résolution des problèmes pédagogiques des étudiants en difficulté ce qui ne devrait pas être sa fonction. Il est présenté comme dispositif d'aide à la réussite des étudiants et non comme outil de pilotage de la formation.

Il se réunit une fois par an semble-t-il.

Sa composition n'est pas précisée.

Aucun outil spécifique d'auto évaluation n'est mentionné, et les retours d'évaluations par les étudiants ne sont pas présentés, hormis la grille d'évaluation vierge qui leur est soumise (annexe).

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques, fondées sur le contrôle continu ; les stages font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance déjà évoqués. L'introduction à venir d'une simulation d'entreprise a pour but de développer les compétences transverses d'autonomie, travail de groupe, coopération.

Un dispositif anti plagiat est mis en place.

Il n'est pas fait mention explicitement d'un livret d'étudiant ou de portefeuille de compétences

Les recrutements sont basés sur l'étude de dossiers puis entretiens. Le fonctionnement en commission de sélection n'est pas précisé mais il semble que seul le responsable d'année soit en charge de cet aspect. Les critères d'appréciation des candidats sont détaillés.

L'accès par Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou *Validation des acquis professionnels* (VAP) est possible mais aucun dossier n'a été déposé pour l'instant.

Les dispositifs d'aide sont ceux d'une formation classique : tuteurs, espaces de travail.

Résultats constatés

Les effectifs ont été de 14, 9 et 10 pour un nombre de dossiers de 60, 80, 100. Le nombre de candidats augmente chaque année, mais l'effectif de la promotion s'est réduit. Par ailleurs, l'origine BTS est stable, alors que le nombre de DUT et L2 baisse : une analyse de cette situation est utile.

Les taux de réussite sont bons pour peu que ce soit pertinent sur des promotions aussi restreintes : 93 % en 2014-2015 et 89 % en 2015-2016.

Le suivi fait l'objet d'une enquête interne : téléphone et mails. Cependant le taux de retour semble faible (50 % et 55 %) compte tenu des effectifs (de 15 à 10 par an). Une cérémonie de remise des diplômes permet de réunir et suivre les anciens. La poursuite d'étude est élevée au regard des chiffres fournis et du taux de retour (34 % sur 2015-16, calculés sur une base de 55 % de retour et un effectif de 9 stagiaires). Elle ne correspond pas à la finalité d'une licence professionnelle.

Au regard des données fournies, l'insertion reste faible (21,5 %, avec un taux de réponse de 50 %) en 2014-2015 (part significative des poursuites d'études 14 %). Pour l'année 2015-2016, il n'y a aucun chiffre concernant l'activité professionnelle des diplômés. Cette situation mérite une analyse à l'occasion des travaux du conseil de perfectionnement. Cela peut s'expliquer partiellement par la poursuite en DCG pour la validation des dernières UE de l'examen d'état. La nature précise des postes et type d'entreprises (cabinets, etc.) n'est pas précisée. En lien avec les remarques précédentes, la part de poursuite d'études n'est pas en cohérence avec l'objectif déclaré de la formation.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Programme bien ciblé donnant des équivalences du DCG.

Principaux points faibles :

- Faiblesse des effectifs.
- Taux trop important de poursuite d'études (entre 30 et 45 % selon les années).
- Suivi et pilotage trop sommairement présentés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette licence bien qu'ayant les atouts de ce type de formation semble souffrir d'un vrai problème de positionnement ou de reconnaissance. L'accroissement des poursuites d'études (sans ignorer que certaines sont liées à une poursuite en contrat de professionnalisation) et la désaffection (relative) des DUT GEA et L2 éco-gestion en est une trace. L'écart entre le nombre de dossiers croissant et l'érosion (relative) des promotions en est une seconde : elle mérite une investigation ou un éclaircissement sur les débouchés locaux, la concurrence des écoles et des formations au DCG, car les licences professionnelles comptables offrent en général de bons débouchés et connaissent un succès régulier en région. Une analyse des moyens promotionnels mis en œuvre serait souhaitable.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Établissements : Université Paris 13 ; Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master Contrôle de gestion et audit opérationnel est décliné en deux parcours sur les deux années de master (M1 et M2) : Contrôle de gestion et finance d'Entreprise Université Paris 13 et Audit des organisations et maîtrise des risques Université Paris 5. Il a comme objectif de former des professionnels dans les domaines de l'audit, du contrôle de la gestion et de la finance d'entreprise. Le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques* est proposé en alternance en deuxième année de master (M2), avec un portage par la Faculté de droit de l'Université de Paris Descartes, les enseignements ont lieu à Malakoff. Le parcours *Contrôle de gestion et finance d'Entreprise* a lieu sur le campus de Villetaneuse.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances et compétences attendues sont clairement exprimées et détaillées par parcours. L'interdisciplinarité est mise en valeur en croisant la comptabilité, l'audit, le contrôle de gestion et la finance. Les compétences transverses sont par contre bien développées. Les sources d'information accessibles par les étudiants sont clairement explicitées. Les métiers visés par cette formation sont bien explicités et en lien avec les enseignements dispensés avec un développement spécifique appréciable par mission. L'entrepreneuriat est explicitement exclu des débouchés possibles ce qui s'entend au vu des parcours proposés mais on peut s'interroger sur le débouché possible en recherche.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement en Ile-de-France est seulement brièvement expliqué et les niveaux local et national ne sont pas du tout présentés. L'articulation avec la recherche est développée même si cela ne représente pas un enjeu majeur. L'adossement aux différents laboratoires est clair pour chaque parcours, les deux parcours mobilisent également les enseignants chercheurs de ces laboratoires et la pratique du mémoire.

L'environnement socio-économique est globalement en cohérence avec les associations professionnelles de chaque parcours. Ceci est particulièrement le cas du parcours *Contrôle de gestion de finance d'entreprise* qui met en avant des partenariats avec l'association nationale des Directeurs Financiers et du Contrôle de Gestion, l'association national des masters Contrôle de Gestion et Audit Opérationnel ou encore l'Association Française de Finance. On regrette ainsi que les relations avec le monde socio-professionnel ne soient pas plus explicitées pour le parcours Audit des organisations et maîtrise des risques.

La coopération à l'international est par contre uniquement adossée aux dispositions classiques comme la possibilité, mais non l'obligation, de faire un stage à l'étranger ou le programme European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus) Mundus. Pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise*, il est fait état d'un certain nombre de cours en lien avec l'international mais sans développer davantage ou même préciser si certains sont réalisés en anglais. On remarque ici un premier développement important sur les perspectives d'améliorations notamment le partenariat envisagé avec l'association *Chartered Institute of Management Accountants*.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est lisible avec une spécialisation progressive. Les champs disciplinaires des deux parcours sont bien justifiés et détaillés. Les modalités d'enseignement sont clairement explicitées, en formation initiale uniquement pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* et en alternance en seconde année pour le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques*. On s'interroge sur l'opportunité de développer d'autres modalités d'enseignements (tout en alternance par exemple).

La professionnalisation prend une place importante dans cette formation en raison tout d'abord de son organisation en alternance pour l'un des parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques* et pour l'adossement aux associations professionnelles pour l'autre parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise*. On regrette toutefois que le stage ne soit pas obligatoire en master 1 Contrôle de gestion et finance d'entreprise. On s'interroge de plus sur l'existence d'une Unité d'enseignement (UE) « Entreprenariat – création d'entreprise » alors même que le dossier stipule clairement ne pas inclure l'entreprenariat dans les préoccupations du master. Enfin, si l'objectif de l'alternance à 100 % est atteint pour le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques*, il n'est fait mention d'aucun outil ou dispositif particulier pour le suivi de ces apprentissages. Les dispositifs d'aide à la réussite présentent deux éléments marquants, l'individualisation pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* et une UE de méthodologie de l'insertion en entreprise pour le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques*. On regrette que le dossier ne contienne pas plus d'informations sur la fréquence et le contenu des manifestations ponctuelles organisées avec les professionnels.

La place de la recherche se limite à l'exercice du mémoire dans l'organisation pédagogique pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* et est davantage développée pour le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques* avec un enseignement à la recherche et un programme d'incitation à la recherche.

Les seuls outils ou supports présentés pour justifier de la place du numérique et les innovations pédagogiques sont Moodle et le *serious game*. S'il est rapidement évoqué la possibilité de faire appel à d'autres outils en perspectives d'améliorations, aucun projet n'est présenté en lien avec les enseignements des deux parcours.

Du point de vue international, on remarque la volonté pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* de proposer de nouveaux enseignements orientés vers l'international. Mais le développement des langues est insuffisamment institutionnalisé au sein de la formation, mais des perspectives intéressantes sur ces enjeux sont évoquées.

Cette rubrique permet quand même d'expliquer pourquoi les deux parcours fonctionnent en complète autonomie. Ce fonctionnement est à déplorer dans la mesure où l'on ne peut donc parler d'une véritable mention. Le temps de transport est mis en avant mais il n'est pas évident de comprendre en quoi il peut impacter la coordination entre les deux parcours ou la mise en commun de certaines UE, enseignements, projets ou même encore conférences.

Pilotage

La diversité et l'équilibre de l'équipe pédagogique sont en adéquation avec les objectifs de chaque parcours. Les responsables de parcours sont identifiés. On apprécie la synthèse sur les intervenants présentée pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise*.

Le pilotage stratégique est classique mais complet avec un conseil de perfectionnement équilibré pour chacun

des deux parcours. On s'interroge sur le rythme des rencontres ponctuelles avec les étudiants présentés par le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* et sur la réalisation d'une autoévaluation par les étudiants pour ce même parcours.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont claires mais sont très différentes selon les deux parcours, en particulier l'usage du contrôle continu.

Le dispositif de recrutement est partiellement détaillé (au-delà des deux étapes de sélection des dossiers puis d'entretien), on y comprend que les deux parcours ont des approches différentes. Le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* met en avant une priorité pour les étudiants issus de la licence Economie et gestion parcours CGFEalors que le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques* pratique un système de contingentement pour les étudiants de troisième année de licence (L3) Economie-Gestion. Le dossier ne comporte pas de données chiffrées sur les profils des étudiants candidats et recrutés.

On s'interroge également, de par la construction du dossier traitant de deux parcours séparés, sur l'existence d'une vraie mention.

Résultats constatés

Le dossier contient en annexes une analyse très partielle des résultats. On s'interroge devant le faible effectif pour le parcours *Audit des organisations* en première année de master (M1) (10 étudiants maximum) alors que le parcours CGFE varie entre 23 et 38 étudiants (toujours en M1). En deuxième année de master (M2), le parcours CGFE a entre 32 et 42 étudiants alors que le parcours *Audit* varie de 32 à 42.

Le pourcentage de réussite est de 88 % en M1 pour le parcours *Audit* et de 70 à 90 % pour le parcours CGFE. Ce taux de réussite est en moyenne de 80 % pour les deux parcours en M2.

Le suivi des diplômés est mis en avant avec l'enquête d'insertion 2016 du ministère de l'éducation nationale portant sur l'emploi des diplômés 2013. Cette enquête est mobilisée pour de nombreux masters mais on apprécie ici le fait que les résultats de la spécialité *Audit des organisations et maîtrise des risques* soient mis en avant, d'autant qu'ils sont satisfaisants. Pour autant, il n'est pas fait mention de l'usage des questionnaires réalisés. Pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* il n'existe pas encore de retour d'expérience ou d'analyse des données en raison de la jeunesse du parcours. Il manque certains outils de pilotage d'une mention notamment sur les aspects pilotage des contrats d'apprentissage, la satisfaction des étudiants et de l'insertion des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Partenariats avec les associations professionnelles pour le parcours *Contrôle de gestion et finance d'entreprise.*
- Outils et dispositifs de professionnalisation pour le parcours *Audit des organisations et maîtrise des risques*.

Principaux points faibles :

- Fonctionnement des deux parcours très séparé (absence de fonctionnement en mention, absence de projets communs).
- Insuffisant développement de la maîtrise d'une langue en l'état.
- Récolte et analyse insuffisantes des données relatives à la satisfaction, réussite et insertion des étudiants pour les deux parcours.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il convient de noter un réel effort d'auto-évaluation.

Le master Contrôle de gestion et audit opérationnel est bien intégré dans son environnement socio-économique. L'organisation des enseignements suit une progression logique et en lien avec des métiers et compétences clés.

Il devrait être possible de développer davantage le lien entre les deux parcours au travers de projets transversaux et de piloter d'abord par la mention et non par les parcours. Il est envisageable également de favoriser le développement de l'internationalisation avec notamment des enseignements en anglais. Enfin l'usage d'outils de pilotage des contrats d'apprentissage pourrait renforcer le suivi des étudiants alors que la systématisation du stage en master 1 pourrait encore améliorer la professionnalisation de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE

Établissements : Université Paris 13 ; Université Paris Descartes

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Monnaie banque finance assurance* (*MBFA*) est une formation en économie-gestion, co-accréditée par deux universités de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC) : l'Université Paris 13 et l'Université Paris Descartes. Son objectif est de donner aux étudiants des compétences en économie, en finance de marché, en banque et en assurance, l'accent étant mis sur l'analyse quantitative. Durant sa formation, un étudiant peut choisir entre quatre parcours en première année de master (M1) : *Économie et finance internationales* (*EFIR*), *Risque assurance décision* (*RAD*), *Économie mathématique appliquée à la finance et à l'assurance* (*EMAFA*) et *Banque finance assurance* (*BFA*). Ces parcours permettent ensuite d'accéder à cinq spécialités en deuxième année de master (M2) : *Banque, finance, assurance* (*BFA*) ; *Banque, finance, gestion des risques* (*BFGR*) ; *Économie, finance internationale et régulation* (*EFIR*) ; *Ingénierie financière et modélisation* (*IFIM*) ; *Risque, assurance et décision* (*RAD*). La formation s'articule principalement sous forme de cours magistraux. Elle est dispensée sur les sites de l'Université Paris 13 à Villetaneuse et de l'Université Paris Descartes.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues et les objectifs sont clairement exposés et le contenu des enseignements par parcours et spécialités détaillé. La mention *MBFA* est à forte composante professionnalisante dans les secteurs de la finance et de l'assurance. La cohérence globale de la mention repose sur une offre de spécialités clairement orientée vers les secteurs bancaire et d'assurance ainsi que vers la recherche. Les métiers sont bien identifiés et la formation semble bien déboucher sur les compétences et métiers annoncés.
Positionnement dans l'environnement
La mention *MBFA* contribue à proposer une offre diverse, mais non similaire aux autres masters des deux universités Paris Descartes et Paris 13. Elle est associée à deux grands laboratoires de recherche des deux Universités (Centre d'économie de l'Université Paris-Nord - CEPN pour l'Université de Paris 13 et le Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée en économie de la santé - LIRAES pour l'Université Paris Descartes).

Elle est bien insérée dans son environnement professionnel. La formation a de nombreux partenariats avec des institutions financières : la Fédération bancaire française (FBF), le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), le Centre de formation d'apprentis (CFA), le DIFCAM (CFA du groupe Crédit Agricole), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et de grands groupes bancaires (BNP PARIBAS et la Société Générale, LCL et le Crédit Agricole). Par ailleurs, elle noue des liens avec les services de trésorerie des entreprises non financières. S'il existe au sein de la ComUE USPC 64 des mentions de master dans le champ économie-gestion, il n'y a qu'une seule mention de master *Monnaie banque finance assurance*. La concurrence est possible avec les masters du même type des Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Paris II Panthéon-Assas mais semble atténuée compte tenu de l'importance numérique des étudiants postulants. Le bassin de recrutement des étudiants du M1 est composé d'étudiants provenant de la licence *Économie-gestion*, parcours *EBF*, et de mathématiques appliquées de l'Université de Paris 13, de licences de sciences économiques obtenues en France et plus marginalement de Campus France. Les étudiants candidatent ensuite à une spécialité de M2 en fonction du métier visé et des compétences acquises pendant le M1. Les étudiants de M2 provenant d'autres universités ont aussi la possibilité d'intégrer directement une des spécialités. Le master mention *MBFA* n'intègre pas suffisamment l'aspect international, mise à part une délocalisation à l'Institut supérieur de finance de Dakar au Sénégal.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du master est très lisible avec une spécialisation progressive. Les parcours de M1 conduisent à des spécialités de M2 dont chacune fait l'objet d'une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Deux parcours/spécialités sont ouverts à l'apprentissage sur deux ans. Les différentes spécialités sont toutes organisées de la même manière sur les deux années du master : trois semestres de cours théoriques et un semestre professionnalisant incluant un stage en entreprise à l'exception d'étudiants désirant poursuivre vers la recherche qui rédigent un mémoire dans un des deux laboratoires précités. Le stage est suivi par l'un des membres du corps enseignant de la spécialité et fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance devant un jury composé au moins d'un tuteur de l'université et d'un tuteur de l'entreprise.

La place du numérique dans l'enseignement reste faible même si des dispositifs spécifiques pour des étudiants salariés et sportifs existent au travers des cours en ligne ou de la plateforme Dokeos. Par ailleurs, des méthodes d'enseignement actives sont utilisées telles la pédagogie inversée et l'enseignement en mode projet.

L'insertion professionnelle que ce soit par le recours à l'apprentissage, dès le M1, pour deux parcours, l'obligation de stages longs, les partenariats avec les professions et la présence importante de professionnels dans les enseignements est une caractéristique forte de cette formation.

L'étude de l'anglais est valorisée par des cours en anglais, des cours d'anglais technique et le passage de certifications en langue anglaise et internationales (les étudiants peuvent passer la certification de l'Autorité des marchés financiers-AMF).

Il y a peu de stages à l'étranger, peu de mobilité et d'étudiants étrangers hormis des francophones.

La recherche est peu présente dans le master *MBFA*, bien qu'il soit adossé aux deux laboratoires précités. Seuls les étudiants suivant le parcours recherche des spécialités *EFIR* et *RAD* ont une formation spécifique à la méthodologie de la recherche au premier semestre.

La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par la validation d'études supérieures (VES).

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée. En général, chaque spécialité est dirigée par deux directeurs, l'un pour la première année et l'autre pour la deuxième année. L'équipe pédagogique de la mention se compose à la fois d'enseignants–chercheurs (cinq professeurs, 18 maîtres de conférences appartenant principalement aux sections 6 (gestion), 5 (économie)), d'enseignants du secondaire (agrégés et certifiés – PRAG, PRCE), d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ainsi que de six professeurs associés (PAST) et d'un grand nombre d'intervenants professionnels du secteur financier. La part des cours que les professionnels enseignent est très importante (surtout en M2, où elle monte en moyenne à 70 % et à près de 100 % en M2 *BFGR*, dispensé en apprentissage).

Le master *MBFA* est piloté par un conseil de perfectionnement composé de professionnels, d'enseignants, d'anciens étudiants et de représentants des étudiants) et pédagogique (composé des tous les directeurs de spécialités M1 et M2), qui se réunissent entre une et trois fois par an. Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement présentées mais pas la composition du jury de diplômes. L'approche par compétence ne semble pas encore développée, on ne connaît pas les modalités de suivi et de validation des compétences. Le

supplément au diplôme est présent et détaillé. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée par chaque spécialité au moyen d'un questionnaire papier anonyme que les étudiants doivent remplir avant leur départ en stage. Une harmonisation des évaluations et leur réalisation directement en ligne sont envisagées. Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite.
Résultats constatés
Le processus de recrutement est bien décrit, avec un dossier et un oral. La sélection est forte (chaque année, il est déposé plusieurs centaines de dossiers de demande d'admission dont les deux tiers proviennent d'étudiants non-inscrits à l'Université Paris 13). Depuis 2012, les effectifs globaux sont d'environ 225 étudiants en M1 (en régression : 275 en 2012 et 180 en 2017) et de 220 en M2. L'apprentissage représente 51 % des effectifs en 2016 en M1 et 47 % en M2 (chute des effectifs en *BFA*) avec des effectifs d'une vingtaine d'étudiants par spécialité. Le taux de réussite est d'environ 70 % en M1 et 81 % en M2 (proche de 100 % en apprentissage). Or, il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite en vue d'améliorer ces résultats et il n'y a aucune donnée sur le devenir de ceux qui ont échoué en M1. Pour tous les étudiants diplômés de spécialité à finalité professionnelle, il a été mis en place des outils de pilotages spécifiques à la formation destinés au suivi de l'insertion professionnelle (une page et un groupe LinkedIn, créés en 2012). Trois mois après la sortie, environ 50 % des étudiants sont en emploi, majoritairement sur des contrats à durée indéterminée (CDI). Les débouchés sont bien identifiés dans la fiche RNCP et en codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois). L'insertion des étudiants choisissant de ne pas se lancer dans la recherche, montre des taux d'insertion importants à six mois et même dès la fin des études, surtout pour les apprentis, dans des emplois, le plus souvent en CDI et correspondant au niveau master. L'insertion à un an est comprise entre 73 % et 83 %. Pour les étudiants en apprentissage, le CFA Banque mène le même type d'enquêtes. 95 % des apprentis ont un emploi à la sortie. Rien n'est indiqué concernant le résultat des dispositifs mis en place par l'Université. En ce qui concerne les étudiants se destinant à un doctorat, seuls sont acceptés en thèse les doctorants ayant obtenu un financement, afin de diminuer le taux d'abandon pendant la thèse (quatre à six contrats doctoraux par an). Il n'y a pas de données concernant leur devenir post-thèse.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Fort taux d'insertion professionnelle pour les spécialités *BFA*, *BFGR* et *IFIM* et des stages longs pour les autres.
- Synergie des compétences scientifiques de deux universités.
- Fort lien avec les institutions professionnelles des secteurs de la banque et de l'assurance.

Principaux points faibles :

- Faiblesse de l'ouverture et de la mobilité internationales.
- Faiblesse de la place de la recherche dans la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master mention *Monnaie banque finance assurance* est une formation de haut niveau bien insérée dans le milieu professionnel de la banque et de l'assurance ce qui permet aux diplômés d'accéder à des emplois de façon satisfaisante. Toutefois, la place forte des professionnels dans l'enseignement pourrait être accompagnée par une plus grande importance de la recherche afin de mettre en valeur l'appui des laboratoires des établissements porteurs du master. Également, création de partenariats et renforcement de la mobilité internationale devraient pouvoir augmenter la visibilité internationale du master.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

L'Université Paris Descartes a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES sur l'ensemble de son offre de formation et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les remarques du HCERES concernant l'offre de formation de l'Université Paris Descartes font principalement référence (quel que soit le domaine) à la professionnalisation, à l'international et à la formation des Enseignants-Chercheurs. Des remarques plus spécifiques concernent le pilotage des licences et la politique des Licences professionnelles. Quelques remarques concernent certains domaines disciplinaires seulement.
L'université Paris Descartes étant membre de la COMUE USPC, elle participe à ce titre à des actions communes à l'ensemble des établissements qui sont une première réponse à un certain nombre de ces commentaires. Dans une première partie elle présentera donc ces observations communes rédigées par les membres de la COMUE USPC. Comme elle complète ou amplifie un certain nombre de ces actions par des actions qui la concernent plus particulièrement, elle présentera ces actions spécifiques dans un second temps. Enfin elle conclura par les observations qui concernent plus particulièrement le domaine Droit, Economie Gestion.

Observations des établissements de USPC sur les rapports d'évaluation des formations

Les établissements, membres de la Comue USPC, souhaitent revenir sur les différents points mis en exergue par le rapport du HCERES. Nous montrons comment nos actions communes, menées dans le cadre de la Comue, ainsi que les actions spécifiques à chacun, permettent de répondre aux commentaires des évaluateurs.

USPC

Nos observations portent sur la professionnalisation, l'ouverture internationale, l'enseignement des langues et la formation des enseignants-chercheurs.

La professionnalisation des formations : suivi des compétences et devenir des diplômés de LP

Le projet DECLIC[1], élaboré par les établissements d'USPC dans le cadre de l'appel du PIA 3 « Nouveaux cursus à l'université », détaille nos objectifs concernant la professionnalisation en licence

Le suivi des compétences

La mise en place d'un *e*-portfolio est prévue. Des co-financements privés font aujourd'hui l'objet d'accords avec une société proposant des solutions déployées dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur français.
Au-delà de nouveaux outils technologiques, DECLIC propose, au niveau licence, la mise en place d'une offre modulaire fondée sur des parcours spécifiques. Une partie d'entre eux intégreront la reconnaissance de compétences, dites « *soft skills* ». Le parcours métiers, le parcours entreprenariat et le parcours *leadership* et engagement reposeront ainsi sur la valorisation académique de compétences extra-universitaires.

Le devenir des diplômés de Licences Professionnelles

DECLIC prévoit un décloisonnement entre licences, licences professionnelles et DUT.
Les licences professionnelles s'organiseront autour d'un réseau d'entreprises partenaires. Celles-ci accompagneront les maîtres d'apprentissage dans une démarche d'innovation pédagogique au bénéfice des étudiants. À cette fin les établissements d'USPC créeront des modules spécifiques (à distance et en présentiel) pour ces entreprises.
Un semestre décalé sera mis en place dans les IUT pour que certains des étudiants de licences professionnelles en réorientation puissent accéder à une formation de DUT dès le mois de janvier de leur année post-bac.

[1] Découvre, Explore, Construis ta LICence.

L'ouverture internationale des formations

La dimension internationale des formations a également été repensée au niveau général pour les licences (et spécifiquement par formation pour les masters) dans le cadre du projet NCU DECLIC. Celle-ci se déploiera selon deux mouvements conjoints : la préparation à la mobilité et l'internationalisation des cursus.

Préparation à la mobilité internationale

Un parcours international, s'adressant aux étudiants désireux de réaliser une mobilité internationale, sera proposé dès la première année de licence. Ce parcours reposera sur des séquences de formation intensive en langues étrangères. Des cours disciplinaires seront également dispensés en langues étrangères. En vue de lever les obstacles matériels à la mobilité, un volet financier est également prévu afin que des étudiants du parcours international puisse bénéficier de bourses de mobilité sortante sur le modèle des bourses déjà mises en place sur des actions financées par le premier IDEX.

Financement de la mobilité des étudiants

Les programmes de bourses de mobilité (MIEM et MIRES) ont permis de soutenir la mobilité entrante et sortante des étudiants de master. Grace aux bourses entrantes (MIEM) ce sont 410 étudiants en master 1 et 2 sur des critères d'excellence académiques dans des masters internationaux. Le programme de mobilité sortante a permis à 138 étudiants de Master 1 et 2, de partir étudier 6 mois dans des universités partenaires de USPC. Ils ont été accueillis dans les universités de Sao Paulo, Montréal et Singapour.

Internationalisation des cursus

Dans le but d'avoir une politique de mobilité entrante ne se limitant pas à l'espace francophone, le projet DECLIC prévoit la poursuite de la transformation d'enseignements disciplinaires en anglais. De premiers masters, éligibles aux bourses de mobilité entrante financées par le premier IDEX, ont déjà accompli cet exercice. Cela permet à ces formations d'assurer tout ou partie de leurs enseignements en anglais.

La politique d'enseignement des langues

Dans le cadre de son premier IDEX, USPC a mis en place via le PERL[2] un service partagé dédié à l'apprentissage des langues via des ressources hybridées. Le PERL repose sur une plateforme d'enseignement unique et accessible à tous les étudiants des établissements de USPC. Le dispositif a connu une montée en puissance importante en passant de 450 étudiants inscrits en 2015-2016 à près de 12 000 en 2017-2018. Fin 2017, ce sont 6 850 étudiants qui ont été formés dans les quatre langues alors dispensées (anglais, espagnol, allemand et FLE).

Afin d'augmenter les capacités de conceptions de ressources en ligne par le PERL, un soutien financier est inscrit dans l'IDEX Université Paris 2019.

Le projet NCU DECLIC prévoit aussi que des langues rares dispensées par l'INALCO (swahili, indonésien, persan, hindi…) puissent être étudiées en UE optionnelles par les étudiants des autres établissements de USPC.

La formation des enseignants-chercheurs

Les établissements de USPC se sont dotés avec SAPIENS d'un service spécifique en charge de la formation des enseignants-chercheurs. SAPIENS offre un accompagnement individuel et collectif aux enseignants souhaitant faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. Au cours de ses trois premières années d'activité SAPIENS a formé 1 300 enseignants.

Suite à la publication du décret du 9 mai 2017 fixant les nouvelles obligations en matière de formation des nouveaux maitres de conférences, SAPIENS a mis en place un programme spécifique destiné aux nouveaux maitres de conférences de USPC.

[2] Pôle d'élaboration de Ressources Linguistiques.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Observations complémentaires de l'Université Paris Descartes au niveau de l'ensemble des domaines

Professionnalisation des formations : Effectivement il serait important de formaliser plus que nous ne le faisons actuellement les liens avec le monde socio-économique. Une partie des actions à mener se trouve dans les liens tissés avec les entreprises partenaires dans le cadre du projet global NCU DECLIC (cf supra) mais aussi dans la politique de mise en apprentissage des masters qui permettra d'avoir une professionnalisation autrement que sous la seule forme de stages et dans la modularisation de ces masters pour permettre une intégration plus facile des publics de formation tout au long de la vie.

Pilotage des formations

Conseils de perfectionnement : La formalisation des liens avec le monde socioéconomique permettra de résoudre une partie des insuffisances des conseils de perfectionnement en ce qui concerne la présence de ses représentants. Une partie de la réponse est aussi dans le projet NCU DECLIC (cf supra) et dans l'organisation de conseils de perfectionnement sans doute à un niveau autre que celui des diplômes eux-mêmes (par secteur ? par champ ? Par domaine ?) en lien direct avec la CFVU ou ce qui en tiendra lieu et en impliquant plus systématiquement les étudiants et les alumni à ce niveau global
Suivi du devenir des étudiants : il faut effectivement revoir les processus de mise à disposition des statistiques de l'ove, en particulier résoudre le problème du nombre de répondants, sans doute en décentralisant l'envoi des questionnaires au niveau des équipes pédagogiques qui sont en lien direct avec les étudiants tout en centralisant l'analyse technique de ces questionnaires et en faisant l'analyse en terme de politique pédagogique et de stratégie au niveau secteur/champ/domaine aussi bien qu'au niveau du diplôme lui-même.
Poursuite d'études après les licences professionnelles : Effectivement ce taux est important, mais cela ne veut pas dire que les licences elles-mêmes sont construites dans une perspective de poursuite d'études. Il n'en est rien. Simplement l'Université n'a pas les moyens de contraindre les étudiants à ne pas poursuivre en Master, encore moins du fait que les entreprises elles-mêmes incitent les étudiants de licence professionnelle à poursuivre leurs études en alternance, en leur présentant les contrats d'alternance en master comme une insertion professionnelle à la suite de leurs licences professionnelles. Et nous n'avons aucun moyen d'agir sur ce comportement des entreprises à l'égard des étudiants.

Politique d'enseignement des langues :

En complément de la participation au service partagé PERL de USPC et de son utilisation dans le cadre du projet DECLIC, l'Université Paris Descartes est en train de mener une réflexion autour de l'enseignement / apprentissage de l'anglais, vecteur clé de l'employabilité en Europe aujourd'hui. Deux pistes sont actuellement retenues
Premièrement, proposer une approche didactique centrée sur des contenus disciplinaires (langue sur objectif spécifique), par une modalité hybride (tâches à réaliser en ligne et en présentiel) proche des réalités professionnelles permettra de garantir la pertinence de la formation par rapport aux futurs métiers des étudiants.
Deuxièmement, l'exposition à l'anglais dans le domaine des loisirs, que ce soit par le visionnage de séries, l'écoute de musiques ou encore l'interaction sur les réseaux sociaux, est une réalité pour la majorité des étudiants aujourd'hui. La prise en compte et la valorisation des compétences et connaissances associées à ces pratiques par des activités de classe et des tâches en ligne permettront de garantir la pertinence des cours par rapport au vécu des étudiants.

Politique de formation des enseignants et enseignants chercheurs :

En complément de l'offre de formations du service partagé SAPIENS, le service AGIR de l'université Paris Descartes propose à partir de la rentrée 2018 un dispositif de formation hybride sur les pratiques pédagogiques universitaires. Il s'agit de 8 séances de 3h, complétées par des heures de tutorat (selon les besoins des enseignants), alternées avec des travaux individuels.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Le programme couvre les domaines suivants : découverte des méthodes pédagogiques, méthodes de gestion de projets pédagogiques stratégies et objectifs pédagogiques, accompagnement à la conception générale du parcours et la conception détaillée de séquences pédagogiques, accompagnement dans la conception, réalisation, diffusion des contenus selon les projets, prise de parole en public, préparation au tournage et tournage de micro-vidéo. Ces modules sont dans un premier temps offerts dans le cadre de la formation obligatoire des MCF stagiaires et sont destinés ensuite à être proposés à un public plus large sur la base du volontariat.

Observations complémentaires de l'Université Paris Descartes pour le domaine Droit Economie Gestion

L'Université se réjouit de voir que le HCERES souligne la bonne inscription de ce domaine dans la politique de l'établissement, qui a su tirer parti de la dominante santé et présente une ouverture à l'international de qualité, des licences attractives dans un environnement concurrentiel et un appui recherche solide au niveau master. Les observations précédentes permettent de répondre aux remarques qui concernent le domaine Droit Economie Gestion au même titre que les autres domaines (en particulier pour la coordination des licences générales et professionnelles, avec le projet DECLIC, pour la professionnalisation des formations, la composition des conseils de perfectionnement et la poursuite d'études des diplômés de Licences professionnelles). Il est important de noter qu'en Janvier 2018 le conseil de Faculté a voté à l'unanimité le changement de nom de la Faculté qui est devenue Faculté de Droit économie Gestion, ce qui permet une meilleure visibilité aux diplômes relevant de ces deux dernières disciplines.

En ce qui concerne le master CCA, un MCF de Sciences de gestion supplémentaire, profil « Comptabilité et normes internationales » vient d'être recruté au sein du CEDAG (Centre de droit des affaires et Gestion) pour la rentrée 2018 (avec une partie de son service d'enseignement en master CCA) et l'organisation d'actions communes Master/laboratoire, par exemple du type organisation conjointe de journées thématiques, est envisagée. En ce qui concerne le master Economie de la santé, il faut noter que depuis la création de l'association des étudiants de Master et leur suivi sur linkedin, nous pouvons voir que l'insertion professionnelle est bonne. Presque 100 % à 24 mois ! Il faut remarquer aussi, pour ce master comme pour les autres diplômes, que les enquêtes traditionnelles auprès des étudiants ne semblent pas adaptées dans la mesure où ceux-ci ne répondent pas (alors qu'ils répondent généralement à celles de l'association des anciens avec qui l'équipe pédagogique est en contact).

Frédéric Dardel
Président de l'Université Paris Descartes

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Liste des diplômes concernés

- Licence Droit : Observations précisées ci-après page 5
- Licence Économie et gestion : Observations précisées ci-après page 6
- Licence professionnelle Assurance, banque finance : chargé de clientèle : Observations précisées ci-après page 7
- Licence professionnelle Assurance, banque finance : supports opérationnels : Observations précisées ci-après page 9
- Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique Observations précisées ci-après page 11
- Licence professionnelle Gestion des structures sanitaires et sociales : Observations précisées ci-après page 13
- Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement social : Observations précisées ci-après page 15
- Licence professionnelle Management des activités commerciales : Observations précisées ci-après page 17
- Licence professionnelle Métiers de la gestion des ressources humaines : assistant : Observations précisées ci-après page 19
- Licence professionnelle Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle : Observations précisées ci-après page 21
- Licence professionnelle Métiers du commerce international : Observations précisées ci-après page 23
- Licence professionnelle Métiers du tourisme : conception des produits touristiques : Observations précisées ci-après page 25
- Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes : Observations précisées ci-après page 26
- Master Comptabilité, contrôle, audit : Observations précisées ci-après page 29
- Master Droit de la santé : Observations précisées ci-après page 30
- Master Droit des affaires : Observations précisées ci-après page 31
- Master Droit privé : Observations précisées ci-après page 32
- Master Droit public : Observations précisées ci-après page 33
- Master Économie de la santé : Observations précisées ci-après page 34
- Master Histoire du droit : Observations précisées ci-après page 35
- Master Management : Observations précisées ci-après page 36

Fiches d'évaluation des formations relevant de la synthèse de l'Université Paris 13 :

- Master Contrôle de gestion et audit opérationnel : Observations précisées ci-après page 37
- Master Monnaie banque finance assurance : Observations précisées ci-après page 38
- Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : Révision comptable : Observations précisées ci-après page 39

Licence Droit : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

Licence Économie et gestion : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

Licence professionnelle Assurance, banque finance : chargé de clientèle : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[3]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[3] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Assurance, banque finance : supports opérationnels : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[4]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[4] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[5]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Gestion des structures sanitaires et sociales : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[6]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[6] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement social : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[7]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable. Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[7] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Management des activités commerciales : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[8]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable. Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[8] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Métiers de la gestion des ressources humaines : assistant : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[9]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[9] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[10]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable. Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[10] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Métiers du commerce international : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et de celles indiquées ci-dessous par le directeur de l'iut

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[11]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

Xavier Sense
Directeur de l'IUT de Paris / Université Paris Descartes

[11] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Licence professionnelle Métiers du tourisme : conception des produits touristiques : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les quelques observations qu'elle souhaite formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement, sont les suivantes :

1. Composition de l'équipe pédagogique. D'après la fiche d'évaluation, « *Il n'est pas possible d'apprécier la structure de l'équipe enseignante étant donné que celle qui est fournie concerne la LP Métiers du tourisme de Paris Descartes. La précédente évaluation AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) avait relevé "un nombre réduit d'enseignants universitaires avec un volume horaire très déséquilibré par rapport à celui des professionnels". En l'absence d'annexe, il n'est pas possible d'apprécier s'il a été tenu compte de cette évaluation. Toutefois, la composition du comité de pilotage (avec 2 enseignants-chercheurs et 11 professionnels) semble indiquer que ce déséquilibre a perduré* » (p.2).
Le déséquilibre de l'équipe pédagogique est aussi mentionné parmi les principaux points faibles (p.3). Il l'est également dans l'analyse des perspectives et recommandations, qui souligne que cette équipe « *compte seulement deux enseignants-chercheurs* » et qui indique que « *Dans le cadre d'une éventuelle demande de renouvellement de cette formation, il importerait qu'elle soit en mesure d'apporter les informations manquantes* » (p.3).
Or, **d'après les informations qui figuraient déjà dans l'auto-évaluation elle-même (pp. 7 à 9)** et qui, par erreur, **n'ont pas été transmises en plus dans une annexe spécifique** dédiée à l'équipe pédagogique elle-même (téléchargement par les services centraux de l'annexe d'une autre LP), **six enseignants-chercheurs** sont intervenus en 2015-2016 dans la formation. Ils assuraient ensemble 18,24 % des heures d'enseignement. Il a donc été tenu compte des recommandations de la précédente évaluation de l'AERES. Quant au comité de pilotage, sa composition ne reflète pas celle de l'équipe pédagogique.
2. Nombre d'heures d'enseignement. D'après la fiche d'évaluation, « *le nombre total d'heures de formation (324 h) hors projet tuteuré (120 h) et stage ne semble pas suffisant pour couvrir les différents domaines de compétences disciplinaires (droit et gestion)* » (p. 1). Il est précisé plus loin que, s'agissant de l'organisation pédagogique, « *Aucune information n'est fournie pour pouvoir apprécier le contenu des UE au regard des objectifs de la LP* » (p. 2).
D'après les informations **qui se trouvaient dans les pages 7 et suivantes du dossier lui-même, le nombre total d'heures de formation s'élève à 345 heures, hors projet tuteuré (122 heures) et stage**. A titre indicatif, ce volume horaire est nettement supérieur aux 240 heures de formation prescrites par la règlementation de la sécurité privée pour la formation des dirigeants d'entreprises prestataires. La répartition des heures entre le projet tuteuré et les autres enseignements est conforme à la règlementation des licences professionnelles. L'augmentation des heures en présence des étudiants se heurte aux contraintes de l'alternance. Mais il est prévu de mettre en place en Anglais, en plus de l'enseignement en présentiel, un enseignement à distance. **Le programme de cours est reproduit en annexe de la présente demande, il ne fait que reprendre sous une autre forme ce qui était indiqué dans les tableaux des pages 7 et suivante du document d'autoévaluation...**
3. Étudiants. D'après la fiche d'évaluation, « *Les informations fournies sur la sélection des étudiants, leur nombre et leur structure concernent la LP Métiers du tourisme de Paris Descartes* » (p.2).
Les **informations relatives aux étudiants**, qui étaient contenues dans l'auto- évaluation et qui, par erreur, n'ont pas été transmises, **sont reproduites dans l'annexe 4** à la présente demande.

Note du Hcéres : L'annexe 4 citée ci-dessus a été fournie par l'établissement mais ne fait pas l'objet d'une publication par le Hcéres.

Master Comptabilité, contrôle, audit : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les quelques observations qu'elle souhaite formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement, sont les suivantes :

- Un des laboratoires d'appui de l'Université Paris Descartes, le CEDAG (Centre de droit des affaires et de gestion) a été malencontreusement oublié dans la liste. Un MCF de Sciences de gestion supplémentaire, profil « Comptabilité et normes internationales » vient d'être recruté au sein de ce laboratoire pour la rentrée 2018 (avec une partie de son service d'enseignement en master CCA) et l'organisation d'actions communes Master/laboratoire, par exemple du type organisation conjointe de journées thématiques, est envisagée
- Les interactions existant déjà avec le monde professionnel vont être formalisées par des conventions ou accord cadre pour le prochain contrat et seront bien sûr développées.

Master Droit de la santé : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

Master Droit des affaires : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement et prendra le plus grand compte des recommandations dans l'élaboration de son projet.

Master Droit privé : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

Master Droit public : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les quelques observations qu'elle souhaite formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement, sont les suivantes :

1) Le rapport regrette de ne pas avoir les effectifs par spécialité en M2 : il y a une vingtaine d'étudiants par spécialité.
2) Le rapport propose de fusionner le parcours européen avec le parcours général. C'est effectivement une possibilité mais l'équipe s'oriente vers une autre solution : la création d'un parcours international sur deux ans.

3) Enfin, il est difficile de rattacher le master droit du développement durable à la seule mention droite public. C'est pour cela que l'équipe souhaite un double rattachement pour le prochain contrat.

Master Économie de la santé : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les quelques observations qu'elle souhaite formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement, sont les suivantes :

Le nombre faible d'étudiants : il était lié à l'organisation des masters d 'économie, et sans doute aussi au manque de lisibilité du diplôme au sein d'une Faculté de Droit. Nous allons augmenter la capacité d'accueil grâce à une meilleure organisation, et la lisibilité grâce au changement de nom de la Faculté qui devient Faculté de Droit Economie Gestion à la rentrée 2018, mais il est clair que nous ne pouvons dépasser un certain seuil (25 ou 30 étudiants par promotion) à la fois du fait de l'encadrement pédagogique nécessaire et du fait des possibilités d'insertion sur le marché du travail.

L'insertion professionnelle : depuis la création de l'association des étudiants de Master et leur suivi sur linkedin, nous pouvons voir que l'insertion professionnelle est bonne. Presque 100 % à 24 mois ! Nous remarquons aussi que les enquêtes traditionnelles auprès des étudiants ne sont pas adaptées dans la mesure où ceux-ci ne répondent pas (alors qu'ils répondent à celles de l'association des anciens avec qui l'équipe pédagogique est en contact). La création d'un séminaire annuel, depuis quatre ans maintenant, a permis de multiplier les liens entre étudiants et le secteur professionnel. Ces séminaires sont ouvert depuis cette année à l'ensemble des membres de l'école doctorale.

Master Histoire du droit : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

Master Management : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau de l'établissement.

UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

Relevant de la synthèse de l'université Paris 13

Master Contrôle de gestion et audit opérationnel

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau des établissements.

UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

Relevant de la synthèse de l'université Paris 13

Master Monnaie banque finance assurance : Observations

L'équipe pédagogique a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Elle n'a pas d'observations supplémentaires à formuler en dehors de celles indiquées au niveau des établissements.

Relevant de la synthèse de l'université Paris 13

Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : Révision comptable : observations

L'équipe pédagogique de l'Université Paris Descartes a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. La seule observation qu'elle souhaite formuler en dehors de celles indiquées au niveau des établissements d'une part et de l'IUT Paris Descartes d'autre part (ci-dessous) est que, au regard de la situation et parce que notamment le bassin de recrutement des étudiant.e.s et les liens avec les partenaires socio-économiques dans le cadre de l'apprentissage ne sont pas les mêmes, il devient préférable que l'IUT de Paris soit désormais accrédité à délivrer cette licence professionnelle, et non plus co-accrédité avec celui de l'IUT de Saint Denis (Paris 13).

Commentaire général des évaluations HCERES portant sur les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes

La lecture des rapports démontre que les Licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes répondent à leurs objectifs de qualité et de cohérence en mettant en place une dynamique générale en lien direct avec les besoins des environnements socio-économiques et leur évolution.
Certains points de fragilité identifiés ne peuvent faire l'objet de commentaire critique de notre part puisque la plupart d'entre eux ont été explicités par les rapports d'auto-évaluation eux-mêmes.
Une remarque générale revient quasi systématiquement, à savoir : le taux trop important de poursuite d'études. En dépit du caractère non discutable de ce constat, il est important de souligner que toutes les actions portées par les équipes pédagogiques démontrent que chaque licence professionnelle de l'IUT est pilotée et opérée pour rendre possible cette insertion professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 précise d'ailleurs que toute licence professionnelle « est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle »[12]. Cette conception est au cœur de notre préoccupation et est par-là une réalité irréfutable.
Pour preuve : les pratiques pédagogiques explicitées dans les rapports d'auto-évaluation, la présence des projets tutorés, la forte proposition de licences professionnelles en apprentissage, la collaboration forte avec des vacataires professionnels experts du domaine enseigné, l'organisation de rencontres métiers, etc.
Il reste que vis-à-vis de la problématique de cette insertion professionnelle, autant nous pouvons y répondre dans la conception d'une formation adéquate et efficiente, autant nous ne pouvons maîtriser l'insertion professionnelle effective des étudiants, et ce pour plusieurs raisons.
La première de ces raisons est que cette insertion professionnelle relève fondamentalement de la responsabilité de l'étudiant. Nous ne pouvons contraindre un étudiant dans ses décisions et la démarche qu'il souhaite adopter.
En outre, ces décisions et cette démarche, l'étudiant les négocie et les conçoit avec d'autres interlocuteurs que les seules équipes pédagogiques de l'IUT. Parmi ces derniers, il y a la famille qui, en raison d'un imaginaire social certes discutable mais fortement ancré et par-là difficile à déconstruire, va inciter l'étudiant à être diplômé d'un Master avant même d'intégrer le marché de l'emploi.
Parallèlement, les entreprises elles-mêmes vont inciter les étudiants à poursuivre leurs études en alternance, tout en présentant cette poursuite d'études comme une forme d'insertion professionnelle – présentation qui, dans une certaine mesure, est recevable.
Aussi est-il important de noter que l'insertion professionnelle est un indicateur que nous ne pouvons maîtriser seuls. Bien plus, c'est une problématique qui engage l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, et plus spécifiquement les entreprises. Celles-ci reconnaissent l'employabilité de nos étudiants diplômés de licence professionnelle, en revanche, en raison d'une politique de recrutement qu'il faudrait sans doute questionner, préfèrent leur proposer une alternance dans le cadre d'un Master. De fait, la qualité des licences professionnelles de l'IUT Paris Descartes ne peut être seulement appréciée et mesurée au regard du taux d'insertion professionnelle corrélé au taux de poursuite d'études. Cette offre de formation, comme certaines évaluations en témoignent, doit être surtout appréciée au regard de sa conception, de son pilotage, de son organisation, de ses contenus, de sa politique de recrutement et de partenariats, et des projets pédagogiques mis en place, l'ensemble de ces éléments étant toujours et déjà pensés en vue de la professionnalisation des étudiants et de l'assurance de leur employabilité.

[12] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres